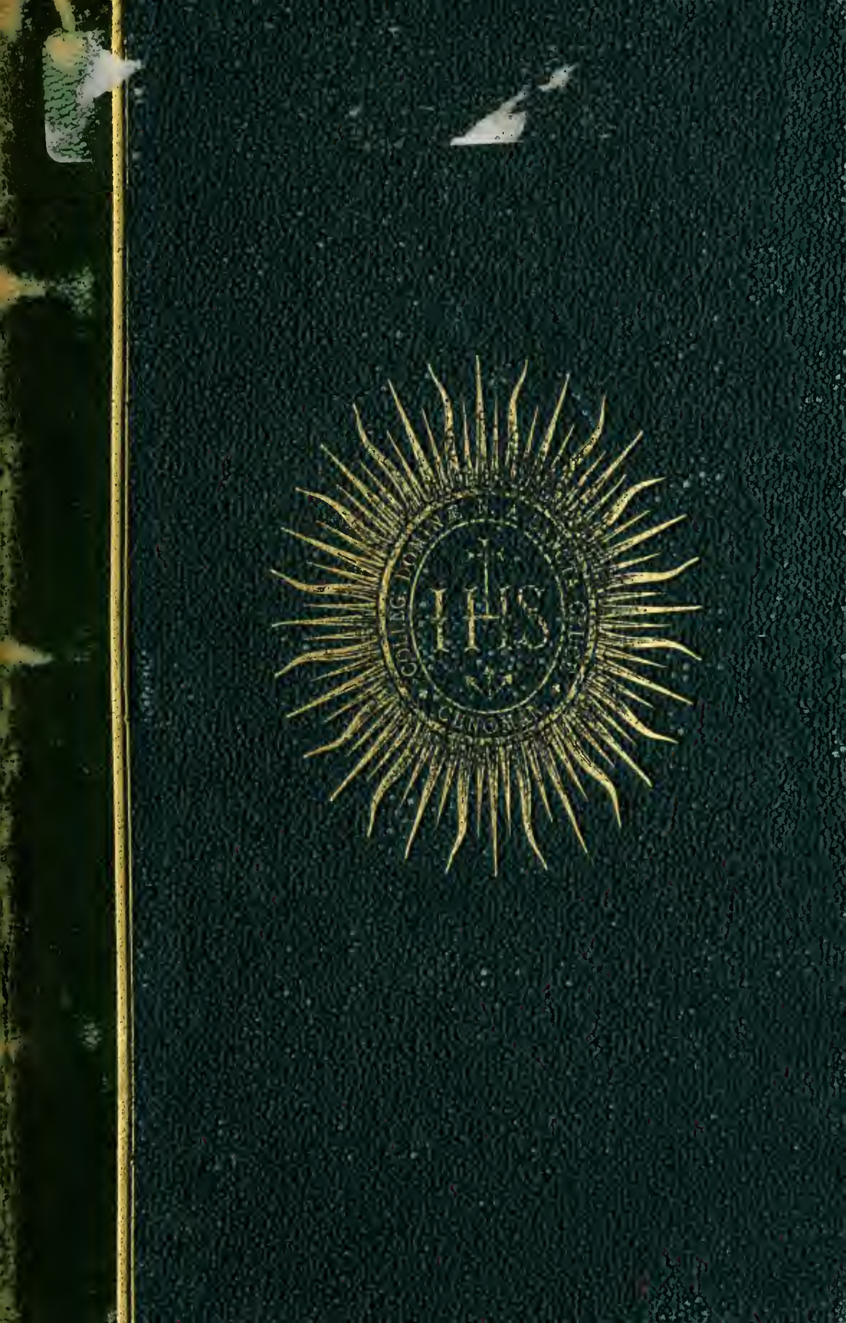

IHS
CENOM


TENTANDA VIA


YORK UNIVERSITY LIBRARIES
3 9007 0418 1042 5

SUR LES DÉLAIS
DE LA
JUSTICE DIVINE.

LYON. — J. B. PÉLAGAUD,
Imprimeur de N. S.-P. le Pape et de Mgr l'Archevêque.

SUR LES

DÉLAIS DE LA JUSTICE DIVINE,

DANS LA

PUNITION DES COUPABLES,

OUVRAGE DE PLUTARQUE, NOUVELLEMENT TRADUIT, AVEC DES ADDITIONS ET DES NOTES,

Par le comte Joseph de Maistre,

SUIVI

DE LA TRADUCTION DU MÊME TRAITÉ

PAR AMYOT,

sous ce titre :

POURQUOI LA JUSTICE DIVINE DIFFÈRE LA PUNITION DES MALÉFICES ?

. . . . Ingens illi exstitit ardor
Se primum auctoremque sui et primordia rerum
Quærere contemplando . . . .
. . . . Nugæ sunt cœtera vulgi.
Anti-Lucr. III Pr.

LYON

J. B. PÉLAGAUD

IMPRIMEUR DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,

Rue Sala, 58.

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES

Rue Bonaparte, 82.

1874.

PRÉFACE.

AVAIS conçu d'abord le projet de faire sur le Traité de Plutarque, *des Délais de la Justice divine*, un travail à peu près semblable à celui que le célèbre Mendelson a exécuté sur le Phédon de Platon; c'est-à-dire de me servir seulement de l'ouvrage ancien comme d'un cadre où les idées de Plutarque viendraient se placer d'une manière très subordonnée et fondues pour ainsi dire avec celles qu'une métaphysique plus savante nous a fournies depuis sur le sujet intéressant de ce Traité.

Mais en le relisant attentivement je ne tardai

pas à m'apercevoir que je n'avais pas le droit de prendre à l'égard de Plutarque la même liberté que le philosophe juif a prise avec Platon, dont l'Ouvrage un peu faible avait besoin d'être refondu entièrement. Dans les endroits mêmes du Phédon, où le disciple de Socrate prête des raisonnements solides à son maître, il ne produira guère d'effet sur la masse des Lecteurs, à moins que sa pensée ne soit développée et mise en rapport avec les idées modernes : Plutarque, au contraire, a traité son sujet avec une rigueur et une sagesse remarquables; ses idées n'ont pas la plus légère couleur de secte ou de localité; elles appartiennent à tous les temps et à tous les hommes.

Jamais il ne se livre à son imagination; jamais il n'est poète; ou, s'il invente, ce n'est pas seulement pour embellir, c'est pour fortifier la vérité. Enfin je ne vois pas trop ce

qu'on pourrait opposer à cet Ouvrage, parmi ceux des anciens philosophes. On trouvera sans doute çà et là, et dans Platon surtout, des traits admirables, de superbes éclairs de vérité; mais nulle part, je crois, rien d'aussi suivi, d'aussi sagement raisonné, d'aussi fini dans l'ensemble.

Plutarque ayant vécu dans le second siècle *de la lumière*, il est assez naturel de croire qu'il en a été notablement éclairé, et c'est en effet une opinion assez générale parmi les gens instruits. Je suis fâché et même affligé qu'elle ait été contredite par M. Wittenbach, qui s'est rendu si recommandable par son excellente édition des Œuvres morales de Plutarque (*), et qui m'a été si utile par celle qu'il a publiée en particulier de ce beau

(*) Oxon. 1795, in-4° et in-8°. On peut se flatter, je crois, qu'au moment où j'écris, les Vies ont été publiées.

Traité *des Délais de la Justice divine* (*).

Théodoret, dit-il dans sa Préface générale, *a mis ce philosophe* (Plutarque) *au nombre de ceux qui avaient entendu la prédication de l'Evangile, et qui en avaient transporté plusieurs choses dans leurs livres : c'est un* lieu commun *dont les Pères ont fait grand bruit, mais qui, à l'égard de Plutarque du moins, est* CERTAINEMENT *faux* (**).

Avec la permission de ce très habile homme, il me semble qu'il y a beaucoup de hardiesse à s'exprimer sur ce point d'une manière si tranchante : en effet, il ne peut y avoir qu'un moyen de prouver une proposition négative, c'est de prouver que l'affir-

(*) Lugd. Batav. 1772, in-8°.

(**) *Plutarchum in iis memorat* (Theodoretus) *qui sacrum Evangelium audivissent, ex eoque multa in libros suos transtulissent :* locus communis *à Patribus jactatus, in Plutarcho* CERTÈ *falsus.* (Wittem. Præf. in Opp. Mor. Plut. cit. edit. tom. I, in-8°, cap. III, p. LV.)

mative contraire est impossible. Or non-seulement il est *impossible* de démontrer *impossible* la proposition affirmative que *Plutarque a eu une certaine connaissance des vérités du Christianisme;* mais toutes les probabilités se réunissent en faveur de cette supposition. Personne au fond ne le sent mieux que les hommes pleins de talents à qui ces probabilités déplaisent; de manière que, pour les écarter, du moins en apparence, ils ont recours à une manœuvre habile qui mérite d'être remarquée. Ils posent eux-mêmes la question au nom de leurs adversaires, d'une façon vague ou qui prête même directement à l'objection. Ils triomphent alors, et l'innombrable nation des inattentifs a la bonté de croire qu'ils ont réfuté les autres, tandis que réellement ils n'ont réfuté qu'eux-mêmes. C'est une tactique fort à la mode, mais dont une critique clairvoyante n'est pas la dupe.

Il ne s'agit pas précisément de savoir si *Plutarque avait entendu la prédication de l'Evangile ;* car je ne prétends point soutenir, par exemple, que le philosophe de Chéronée allait au sermon, qu'il fréquentait les déserts et les retraites cachées où l'on célébrait alors les divins Mystères ; qu'il lisait saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean, comme nous les lisons aujourd'hui, et qu'il en a transporté les passages entiers dans ses écrits (*).

On demande plus généralement « si la « prédication de la *bonne nouvelle*, éclairant « alors le second siècle de notre ère, et

(*) Je ne vois pas cependant pourquoi les livres des chrétiens n'auraient pas été recherchés et lus par ce philosophe, comme ceux de *Bohme*, de *Saint-Martin*, de *Dutoit*, d'*Eckartshausen*, etc., etc., le sont de nos jours par ceux mêmes qui s'en moquent. Mais encore une fois, ce n'est pas là *précisément* l'état de la question.

« s'étant déjà créé des prosélytes dans toutes « les parties du monde connu, il pouvait se « faire qu'un homme aussi savant et aussi « curieux que Plutarque, et qui avait déjà « une connaissance parfaite du judaïsme « hellénique (*), fût demeuré totalement « étranger à cette publication, qui retentissait du Tibre à l'Euphrate; qui foudroyait « en grec toutes les opinions, toutes les pré- « tentions, toutes les passions des Grecs. « On demande s'il est permis au bon sens « de supposer que Plutarque, ayant fait un « voyage en Egypte, uniquement pour s'ins- « truire, en fût revenu sans avoir seule- « ment abordé cette fameuse école d'Alexan- « drie, alors sur le point d'enfanter Origène; « si l'on peut concevoir qu'un tel homme, « préparé et comme averti par Josèphe, par « Philon, et très probablement par la Bible,

(*) Voyez son traité de la Superstition.

« ne se fût donné aucun mouvement pour
« connaître la nouvelle doctrine, lui qui
« avait pris la peine de s'informer des moin-
« dres cérémonies judaïques; si, dans le
« cas où il en aurait eu une connaissance
« quelconque, on peut regarder comme pos-
« sible qu'elle n'eût laissé aucune trace dans
« les écrits de ce grand moraliste; si cette
« doctrine enfin n'a pas droit de revendiquer,
« comme une propriété légitime, tous les
« endroits des écrits de ce philosophe qui
« présentent une analogie plus ou moins sen-
« sible avec l'enseignement évangélique, et
« tous ceux même où, sur des matières que la
« raison humaine n'avait abordées jusqu'alors
« que pour faire preuve d'une étonnante fai-
« blesse, Plutarque se montre tout-à-coup
« supérieur aux philosophes qui avaient écrit
« avant la publication de cette doctrine. »

La question ainsi posée (et c'est ainsi qu'elle

doit l'être) change un peu de face. L'homme sage qui l'examinera sous ce point de vue, ne trouvera pas tout-à-fait *certain* que Plutarque ne doive *certainement* rien à la prédication évangélique; et il se sentira très disposé à pardonner un *lieu commun* à ces malheureux Pères de l'Eglise, qui ont très peu le bonheur de plaire au docte éditeur (*).

(*) Il a dit en parlant d'Eusèbe : « C'est le seul auteur « appartenant à l'Eglise, qui ait bien mérité de la bonne « littérature dans son livre de la *Préparation évangé-* « *lique,* à cause de la sagesse qu'il a eue de nous donner « dans ce livre les pensées des autres et non les siennes : « *Eusebius in Præp. evang. unus omnium Ecclesias-* « *ticorum de bonis litteris meruit, quòd aliena* « *quàm sua prodere maluit.* » (Præf. p. LVI.) L'arrêt est dur et général, mais sans appel. Le seul écrivain ecclésiastique qui ait quelque droit à notre estime est l'arien Eusèbe, et même encore dans un seul livre; et pourquoi? *Parce qu'il a eu la sagesse, dans ce livre, de copier des auteurs profanes, au lieu de s'aviser de parler en son nom*, comme Chrysostôme, Basile, Augustin, etc., etc., et tout cela à propos de Plutarque et de ses Œuvres morales. Le marquis de Mirabeau, vers le milieu du siècle dernier, disait, dans l'*Ami des Hommes,* en parlant de la France : *Il n'est aujourd'hui*

Quoi qu'il en soit de cette question, qui ne doit point être approfondie ici, il est certain que le Traité de Plutarque, *des Délais de la Justice divine*, est une des plus excellentes productions de l'antiquité. Animé par l'espoir d'être utile, j'ai entrepris de le faire connaître davantage; et pour y parvenir j'ai pris quelques libertés dont j'espère que Plutarque n'aura point à se plaindre. J'ai fait disparaître la forme du Dialogue, qui marque peu dans ce Traité et qui me gênait en pure perte; car je ne vois pas que cette forme, quelquefois très avantageuse, produise ici aucune espèce de beauté ou de mérite réel.

bouquet à Iris ou dissertation sur des eaux chaudes, où l'auteur ne veuille insérer sa petite profession de foi d'esprit-fort. Aujourd'hui cette fièvre a passé en d'autres contrées avec une sorte de redoublement. Un savant, en commentant Anacréon ou Catulle, trouvera l'occasion *naturelle* d'attaquer Moïse. A cela point de remède dans notre faible logique humaine : il faut attendre, et désirer d'autres temps et d'autres moyens.

Si d'ailleurs le préambule de l'Ouvrage n'a pas disparu, comme tout le monde le croyait, jusqu'à M. Wittenbach, qui a jeté sur ce point quelques doutes fondés, Plutarque au moins commence d'une manière *abrupte* qui ne saurait avoir de grâce pour nous, supposé qu'elle en ait eu pour ses contemporains. J'ai donc tâché de donner un portail à ce bel édifice et d'entrer en matière d'une manière naturelle, en me tenant toujours aussi près de l'auteur qu'il m'a été possible. Lorsque, dans le courant de l'Ouvrage, sa pensée m'a paru incomplète, j'ai cru pouvoir la terminer, et quelquefois aussi la fortifier par de nouveaux aperçus que je dois à mes propres réflexions ou à la lecture de Platon, auteur que *j'aime et pratique volontiers*, comme disait Montaigne en parlant de tout autre écrivain (*). S'il m'arrive de rencontrer

(*) Sénèque.

sur ma route de ces pensées qui ne sont pour ainsi dire *qu'en puissance*, je les développe soigneusement. Ce sont des boutons que je fais éclore; je n'ajoute aucune feuille, mais je les montre toutes. J'honore beaucoup les traducteurs qui m'ont précédé. Amyot surtout a bien mérité de la langue française, *et son vieux style encore a des grâces nouvelles*. Cependant il faut convenir que sa *jeunesse surannée* n'est guères aimée que des gens de lettres extrêmement familiarisés avec son langage. Hors de ce cercle il est plus estimé que lu. Son orthographe égare l'œil; l'oreille ne supporte pas ses vers; les dames surtout et les étrangers le goûtent peu. A mesure d'ailleurs qu'on s'élève dans l'antiquité, on trouve plus d'énigmes dans les langues. Le grec, sans remonter plus haut, prouve seul la vérité de cette observation. Cette langue est pleine d'ellipses et d'idiotismes singuliers qui ne se laissent pas aisé-

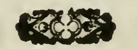
ment saisir. Dans les matières philosophiques, la phrase admet souvent je ne sais quel vague qui ne cède qu'à l'étude obstinée et à la comparaison de différents passages qui s'expliquent les uns par les autres : d'ailleurs chaque peuple a sa langue philosophique, qu'il n'est pas du tout aisé de traduire dans une autre. Celui qui a lu Aristote et Platon, en latin, dans une version littérale de la meilleure main, n'a pas lu réellement ces philosophes (*). La traduction lui présente souvent les mêmes difficultés que le texte. Celui même qui a bien saisi le sens

(*) *Nemo fidem habeat Ficino et Serrano Platonis interpretibus, nemo Bessarioni, Pacio et aliis qui Aristotelem latinâ veste induerunt, credat. Errârunt hi egregii viri, magnisque hominibus illis aut sententias attribuerunt à quibus alieni fuêre; aut verbis nimis obsequentes scitâ eorum caligine nescio quâ obduxerunt et deformârunt.* (Laur. Moshemius, in Præfat. ad Rad. Cudworthi Systema intellectuale universum; Jenæ, anno 1733, 2 vol. in-fol°, tom. I, pages 4, 5.)

dans l'original cherche encore longtemps dans sa langue des expressions et des tournures qui rendent bien à son gré ce qu'il a compris, et lorsqu'il les a trouvées c'est une découverte pour lui-même. Il m'a donc paru qu'il était possible à un effort d'attention et d'étude, de faire mieux comprendre, c'est-à-dire mieux goûter Plutarque : mais comme il était essentiel de ne point m'exposer à lui faire tort en mêlant mes pensées aux siennes, voici la méthode que je me suis prescrite. D'abord j'ai suivi exactement l'ordre des chapitres tels qu'on les trouve dans la traduction d'Amyot; en sorte que la comparaison ne présentera jamais aucune difficulté. Pour éviter même au lecteur qui veut savoir ce qui appartient à chacun, la peine d'une vérification continuelle, j'ai eu soin d'enfermer entre deux astérisques tout ce qui n'est point de Plutarque; et lorsque j'ai trouvé l'occasion (que j'ai toujours cher-

chée) d'insérer dans ces morceaux étrangers quelques phrases de l'auteur principal, je les ai écrites en lettres italiques : ainsi tout lecteur est mis à même de se reconnaître à chaque ligne, et il peut être sûr d'ailleurs que je n'ai pas été moins soigneux de ne lui dérober rien de ce qui appartient à l'auteur principal. Excepté deux ou trois chapitres extrêmement courts, nullement essentiels et dont la substance même a été conservée, et quelques passages encore absolument étrangers à nos idées, je ne me suis pas permis de supprimer une ligne de Plutarque. Enfin j'ai accompagné mon Ouvrage de quelques notes que j'ai crues utiles sous différents rapports et que j'ai rejetées en grande partie à la fin de l'Ouvrage, pour ne point trop embarrasser les pages. L'œuvre originale aura-t-elle gagné quelque chose à la forme et aux additions qu'elle tient de moi? Je l'espère, ou plutôt je le désire, car je ne suis sûr que de mes

intentions; et, dans ce genre surtout, les meilleures sont très souvent trompées par le jugement du public, dont je ne crois pas au reste qu'il soit permis d'appeler.



SUR LES DÉLAIS

DE LA

JUSTICE DIVINE.

I. * C'est une manière assez commune à la secte d'Epicure d'éviter les combats réguliers avec les défenseurs de la Providence. Toujours prêts à faire une objection, les philosophes de cette école n'aiment pas trop attendre la réponse : ils combattent en fuyant, comme les Parthes. Ils manquent d'ailleurs de ce calme et de cette gravité qui sont l'apanage et le signe de la vérité. Il y a dans leurs discours quelque chose d'aigre et de colérique qui ne les abandonne jamais. En raisonnant, et même au lieu de raisonner, ils insultent; et toujours ils ont l'air d'accuser la Providence plus que de la nier. *Souvent on serait tenté*, *en leur répondant*, *d'imiter Brasidas*, *qui*, *ayant été blessé d'une javeline au travers du corps*, *l'arracha de la plaie et en porta lui-même un*

coup si violent à celui qui l'avait lancée, qu'il l'étendit mort sur la place : mais ces sortes de représailles ne nous conviennent point. *Lorsque l'impiété a décoché sur nous quelque discours empoisonné* (Voyez la note I), *il doit nous suffire de l'ôter sans délai de notre cœur, afin qu'il n'y prenne pas racine.* Du reste nous n'avons nul intérêt d'attaquer pour nous défendre; car dans le vrai cette philosophie, purement négative, ne fait que du bruit: elle assemble des objections de tout côté et les présente confusément, sans pouvoir jamais établir un corps de doctrine, ni même une suite de raisonnements proprement dits; car l'ordre, l'ensemble et surtout l'affirmation ne sauraient appartenir qu'à la vérité. L'erreur au contraire nie toujours : c'est le trait le plus saillant de son caractère. Dès qu'elle cesse de nier, elle plaisante ou elle insulte. Pour elle la Providence est un ennemi qu'elle hait, et dont elle voudrait se débarrasser. Voyons cependant ce qu'il peut y avoir de spécieux dans ces objections, pour effacer, comme je le disais tout à l'heure, jusqu'aux moindres impressions qu'elles pourraient laisser dans nos cœurs. *

II. Les retards que la justice divine apporte

à la punition des méchants, paraissent à plusieurs personnes une des plus fortes objections qu'on puisse élever contre la Providence. Elles ne pardonnent point aux écrivains qui ont fait de cette lenteur une espèce d'attribut de la Divinité. « Il n'y a rien, disent-elles, « de si indécent que de nous représenter Dieu « comme un être paresseux en quoi que ce « puisse être, mais surtout dans la punition « des méchants; car ceux-ci ne sont nulle- « ment paresseux lorsqu'il s'agit de nuire, la « passion qui les domine les portant au con- « traire à des déterminations soudaines. Or, « comme l'a très bien observé Thucydide (1), « la punition qui suit de près le crime est ce « qu'il y a de plus efficace pour arrêter ceux « qui se laissent aller trop facilement à mal « faire. Le châtiment des crimes est une dette « de la justice envers l'offensé; et de toutes « les dettes c'est celle dont il importe le plus « que le paiement soit fait à point nommé; « car le retard dans ce genre a le double in- « convénient de décourager l'offensé et d'en- « hardir l'offenseur sans mesure : au lieu que « la célérité des châtiments est tout à la fois

(1) Discours de Cléon, III, 38.

« la terreur des coupables et la meilleure des « consolations pour ceux qu'ils ont fait souf- « frir. On cite ce discours de Bias à un mé- « chant homme : *Je ne crains pas que tu « échappes à la peine ; je crains seulement de « ne pas vivre assez pour en être le témoin.* « Mais plus on réfléchit sur ce discours, et « moins l'esprit en est satisfait ; car que signi- « fie la justice qui n'est pas faite à temps ? Les « Messéniens furent défaits près de l'endroit « appelé *la Grande-Fosse*, par les Lacédé- « moniens, qui avaient corrompu Aristocrate. « Celui-ci fut paisiblement roi d'Arcadie pen- « dant vingt ans. Au bout de ce temps il fut « convaincu de son crime et puni : mais cette « punition était bien étrangère aux Messéniens « qu'il avait trahis, et qui n'existaient plus ; « et les Orchoméniens qui avaient perdu leurs « enfants, leurs parents et leurs amis par la « trahison de Lycisque (2), quelle consolation « trouvèrent-ils dans cette maladie qui vint « assaillir le coupable longtemps après, et « qui lui dévora le corps au point que lui- « même, plongeant et replongeant les pieds « dans l'eau, jurait, avec d'horribles impré-

(2) Ce fait est demeuré d'ailleurs absolument inconnu

« cations, qu'il les voyait tomber en pourri-
« ture à cause du crime qu'il avait commis ?
« Et les Cyloniens ayant été massacrés à
« Athènes dans un lieu saint, les scélérats
« qui s'étaient rendus coupables de ce sacri-
« lége furent bannis depuis de la république,
« et les ossements même furent aussi bannis
« et jetés hors des confins de l'Etat; mais
« lorsque la vengeance arriva, la seconde
« génération des malheureux Cyloniens n'exis-
« tait plus (3). Il n'y a donc, ce semble, rien
« de plus déplacé que ces sortes de discours
« assez familiers aux poètes : *Que la justice*
« *divine n'est pas toujours prête à percer le*
« *cœur des coupables ; qu'elle est silencieuse*
« *et lente, mais qu'à la fin elle arrive;* car
« cette considération est précisément celle
« dont les méchants se servent pour s'encou-
« rager eux-mêmes à se livrer au crime. Qu'y
« a-t-il, en effet, de plus séduisant que de voir
« le fruit de l'iniquité toujours mûr et prêt
« à se laisser cueillir, tandis que le châtiment
« qui doit la suivre n'est aperçu que dans le

(3) Voyez sur ce fait et sur la correction qu'exige le texte, la note de Vauvilliers (Trad. d'Amyot, Paris, Cussac, 1785, OEuvres mor. p. 4, p. 537, 538.)

« lointain et longtemps après la jouissance « que procure le crime ?

III. « Il y a plus : le résultat fatal de ces « délais est que, lorsqu'enfin la justice arrive, « on ne veut plus y reconnaître la main de « la Providence : de manière que le mal « qui survient aux méchants, non pas au « moment où ils se sont rendus coupables, « mais longtemps après, ils l'appellent *for-* « *tune* ou *malheur*, et point du tout *châti-* « *ment :* d'où il arrive qu'ils n'en retirent « aucun profit pour leur amendement ; car « ils sentent bien la pointe de la douleur, « mais cette douleur ne produit plus de re- « pentir. Le cheval est corrigé par la puni- « tion qui suit immédiatement sa faute ; mais « si cette punition est retardée, les cris, les « saccades et les coups d'éperon dont il ne « sent plus la cause, l'irritent sans lui rien « apprendre (4). C'est l'image naturelle du « méchant par rapport à Dieu. Si la main

(4) Ce passage était absolument inexplicable, commo on peut le voir dans la traduction d'Amyot (qui s'en est cependant tiré avec beaucoup d'esprit). *Reiske* a tout éclairci en changeant ἡ ποινή, en ἵππον. C'est une correction des plus heureuses, et qui ne souffre pas la moindre objection. La critique, comme les autres sciences, a ses inspirations.

« divine se fait sentir à lui, et le frappe au « moment même où il se rend coupable, « il faut bien que rentrant en lui-même il « apprenne à s'humilier et à trembler sous « l'empire d'un Dieu dont la vengeance n'est « jamais retardée. Mais quant à cette justice « tardive et équivoque dont nous bercent les « poètes, elle ressemble à une chance beau-« coup plus qu'à un acte délibéré de la justice « divine; de manière qu'on ne voit pas trop « à quoi sert *cette meule des dieux qui moud* « *si lentement*, comme dit notre proverbe. « Cette lenteur ne semble propre qu'à rendre « la justice douteuse, et à débarrasser les « méchants de la crainte. »

IV. On pourrait pousser ces difficultés plus loin; mais je crois que j'ai rapporté les principales, et qu'il est bon de les repousser d'abord, s'il est possible, avant de s'engager dans un nouveau combat; je crois néanmoins encore devoir protester, avant tout, que je ne m'écarterai point, dans cette discussion, de la réserve sage dont l'Académie a toujours fait profession lorsqu'il s'agit de la Divinité : de manière que j'éviterai soigneusement de parler de ces choses comme si j'en avais une connaissance parfaite (Note II). Il serait, en

effet, moins hardi de parler de la musique sans l'avoir apprise, ou de la guerre sans l'avoir jamais faite, qu'il ne le serait à nous qui ne sommes que des hommes, d'entreprendre de décider sur ce qui concerne les dieux et les génies, et de vouloir deviner les plans de l'artiste sans avoir aucune connaissance de son art, et fondés uniquement sur des opinions et sur des conjectures. Il serait téméraire à un homme qui n'aurait aucunes connaissances en médecine, de demander pourquoi le médecin n'a pas ordonné l'amputation plus tôt, et pourquoi il a prescrit le bain hier et non aujourd'hui. Il faut croire, à plus forte raison, qu'il n'est ni sûr ni facile à des êtres mortels d'affirmer autre chose sur les jugements de Dieu, sinon qu'il connaît parfaitement les temps les plus propres pour appliquer les châtiments aux crimes, comme le médecin éclairé distribue les remèdes dont il varie, suivant les circonstances, et les doses et les époques. Que la médecine de l'âme, qui se nomme *jugement et justice*, soit en effet la plus sublime des sciences, c'est ce que Pindare atteste après mille autres, lorsqu'il donne à l'Etre, principe et maître de tout ce qui existe, le nom d'*Aristo-*

technite, c'est-à-dire *excellent ouvrier*, auquel il appartient, comme à l'auteur même de la justice, de décider et quand, et comment, et jusqu'à quel point chaque coupable doit être puni : et lorsque Platon nous dit que Minos, fils de Jupiter, était disciple de son père sur cette science, il nous fait assez comprendre qu'il est impossible de bien exercer la justice correctionnelle, ni même de bien juger ceux qui l'exercent, sans avoir étudié et appris cette science.

V. Les lois faites par les hommes, * et qui devraient par conséquent se rapporter à notre manière d'apercevoir les choses, * ne paraissent cependant pas toujours raisonnables au premier coup d'œil : il leur arrive même assez souvent de présenter des dispositions qui prêtent fort au ridicule : à Sparte, par exemple, les éphores, en entrant en charge, ordonnent, par cri public, *que personne ne laisse croître sa moustache, et que chacun obéisse aux lois ; à défaut de quoi ils séviront contre les infracteurs*. A Rome, lorsqu'on veut élever un esclave à la liberté, on lui jette une petite verge sur les épaules (Note III) ; et lorsque les Romains font leur testament, ils instituent une certaine per-

sonne pour leur héritière, et ils vendent leurs biens à un autre, ce qui semble tout à fait extravagant (Note IV). Mais rien dans ce genre n'égale la loi de Solon, laquelle déclare infâme celui qui, dans une sédition, ne s'attache pas à l'une ou l'autre faction. Enfin l'on pourrait montrer dans les lois civiles une foule de dispositions qui paraîtraient absurdes, si l'on ne connaissait pas l'intention du législateur ou l'esprit de la loi. Or, si les choses humaines nous présentent tant de difficultés, faut-il donc nous étonner si fort de n'être pas en état de comprendre, lorsqu'il s'agit des dieux, pourquoi ils punissent certains coupables plus tôt, et les autres plus tard ? Tout ceci, au reste, n'est point dit pour éviter une lutte que je ne redoute nullement; je veux seulement, par cette réponse tranchante, mériter l'indulgence dans tout ce que je dirai sur cette question : je veux que la raison voyant, pour ainsi dire, derrière elle un refuge assuré, en devienne plus hardie pour affronter les objections, et range plus aisément ses auditeurs au parti de la vraisemblance.

VI. Considérons d'abord que, suivant la doctrine de Platon, Dieu s'étant mis, si l'on

peut s'exprimer ainsi, *au milieu des choses* pour servir de modèle à tout ce qui existe de bon, a fait présent de la vertu aux êtres qu'il a rendus capables de lui obéir ; par où il nous a mis en état de nous rendre en quelque manière semblables à lui ; car l'univers, qui n'était dans l'origine qu'un chaos, n'est devenu *monde*, *c'est-à-dire ordre et beauté* (Note V) qu'au moment où Dieu se mêlant à lui d'une certaine manière, ce monde devint une image affaiblie de l'intelligence et des vertus divines. Ce même Platon ajoute que la nature *n'alluma* (5) la vue dans nous qu'afin que nos âmes, en contemplant les corps qui se meuvent dans le ciel, apprissent à admirer, à respecter, à chérir l'ordre et la beauté ; à détester au contraire tout ce qui leur est opposé, à fuir toute passion déréglée, et surtout cette légèreté qui agit au hasard et qui est la source de toute sorte de crimes et d'erreurs; car l'homme ne peut jouir de Dieu d'une manière plus délicieuse qu'en se rendant, autant qu'il le peut, semblable à lui par l'imitation des perfections divines.

VII. Voilà pourquoi Dieu ne se hâte point

(5) Ἐνάψαι.

dans la punition des coupables. Ce n'est pas qu'il craigne de se tromper en agissant trop vite, ou de frapper des coups dont il ait ensuite à se repentir; mais * c'est qu'étant notre modèle, comme je viens de le dire, * il veut nous apprendre par son exemple à nous garder, lorsque nous devons punir les fautes de nos semblables, de toute cruauté et d'une certaine impétuosité brutale tout à fait indigne de l'homme. Il nous enseigne à ne pas nous précipiter sur celui qui nous a offensés, dans le moment même de la colère et lorsque la passion étouffe absolument la raison; comme s'il s'agissait d'assouvir une faim ou une soif excessive. Il veut au contraire que lorsque nous levons le bras pour châtier, nous agissions avec calme et mesure, imitant sa bonté et ses clémentes lenteurs, et prenant toujours conseil du temps, qui amène rarement le repentir lorsqu'on a reçu ses avis. *Il y a*, comme disait Socrate, *beaucoup moins de danger pour un homme altéré qui, par défaut d'empire sur lui-même, s'abreuve de la première eau trouble qui se présente à lui, qu'il n'y en a pour l'homme emporté par la colère, d'assouvir sa vengeance sur son semblable et son frère, pendant que la passion*

le transporte au point de le priver de la raison, et avant que son esprit ait été, pour ainsi dire, clarifié *par la réflexion.*

VIII. Car il n'est pas vrai du tout *que la vengeance la plus convenable*, comme l'a dit Thucydide, *soit celle qui suit l'offense de plus près :* c'est au contraire celle qui en est le plus éloignée ; car *la colère*, comme dit Mélanthe, *produit d'étranges malheurs lorsqu'elle a délogé la raison ;* au lieu que la raison, lorsqu'elle a chassé la colère, ne produit rien que de sage et de modéré. On remarque que certains caractères peuvent être adoucis et apaisés par l'exemple seul des vertus humaines, tel que celui de Platon, par exemple, qui demeura longtemps le bâton levé sur un esclave, *ce qu'il faisait*, dit-il, *pour châtier sa colère ;* ou tel que celui d'Archytas, qui, se sentant un peu trop ému pour je ne sais quel désordre arrivé dans sa campagne par la faute de ses gens, se contenta de leur dire en se retirant : *Vous êtes bien heureux que je sois en colère.*

IX. S'il est donc vrai, comme on n'en peut douter, que les sages discours des anciens, et leurs belles actions que l'histoire nous a transmises, contribuent puissamment à ré-

primer l'ardeur et l'impétuosité de la colère ; lorsque nous viendrons à considérer de plus que Dieu même, qui ne craint rien et ne se repent de rien, suspend néanmoins ses vengeances et les renvoie dans un avenir éloigné, nous en deviendrons à plus forte raison plus retenus. Nous comprendrons que nous ne saurions appartenir à Dieu de plus près que par la clémence et la longanimité : nous l'entendrons lorsqu'il nous enseigne lui-même qu'un châtiment précipité corrige bien peu de coupables, mais que s'il est retardé, il en rassainit plusieurs et en avertit d'autres.

X. La justice humaine ne sait que punir ; son pouvoir ne s'étend pas plus loin. Les hommes se mettent sur la trace des coupables et les poursuivent sans relâche, *aboyant* (6), pour ainsi dire, après eux jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à les saisir et à leur rendre mal pour mal. Là ils s'arrêtent sans pouvoir passer outre. Il en est tout autrement de Dieu, et il y a tout lieu de croire que lorsqu'il se décide à guérir une âme malade de vices, il examine premièrement les passions qui la

(6) Ἐγυλακτοῦσι.

souillent, pour voir s'il y a quelque moyen de la plier à la repentance, et qu'il accorde des délais pour leur amendement à tous les coupables dont la malice n'est pas tout-à-fait confirmée et privée absolument de tout mélange de bien. Il sait quelle étendue de perfection l'âme humaine a tirée de lui lorsqu'elle a reçu l'être, et quelle en est l'excellence innée et ineffaçable; il sait que, cette âme étant de sa nature étrangère au mal, tous les vices qui viennent à *fleurir* (7) en elle ne peuvent être que le fruit d'une éducation vicieuse ou du contact des hommes corrompus, et quelle revient aisément à son état primitif si elle est traité suivant les règles (8). Dieu ne se hâte donc point d'appliquer à tous un châtiment égal; mais il retranche sur-le-champ et prive de la vie tout ce qu'il trouve d'absolument incurable; car tout être qui a fait une alliance absolue avec le mal ne saurait plus exister que pour nuire aux autres et encore plus à lui-même (9) : mais quant à

(7) Ἐξανθεῖ.

(8) Εἶτα θεραπευθὲν καλῶς.

(9) *Quo uno modo possunt desinant mali esse :* Puisque d'aucune autre manière ils ne peuvent cesser de nuire, qu'ils cessent de vivre. (*Sen. de irâ*, *I*, 15.)

ceux qui se sont livrés au vice, moins par un choix délibéré de la volonté que par ignorance du bien, il leur accorde le délai nécessaire pour se corriger; et s'ils persistent dans le mal, alors il les punit à leur tour; et la suspension n'a produit aucun inconvénient, car Dieu ne craint pas que le coupable lui échappe.

XI. Considérons d'ailleurs quels prodigieux changements s'opèrent dans les mœurs et dans les habitudes des hommes. On dit que le roi Cécrops fut appelé jadis *double* ou *biforme*, pour faire entendre que de roi bon et clément il était devenu tyran cruel et impitoyable : pour moi, je crois tout le contraire; mais quand il y aurait du doute à son sujet, il n'y en aurait du moins aucun sur celui de Gélon et de Hiéron, en Sicile, et de Pisistrate, à Athènes, qui parvinrent à la souveraineté par les moyens les plus criminels, et qui en jouirent ensuite de la manière la plus équitable, donnant de très bonnes lois à leurs peuples, leur inspirant le goût de l'agriculture, et les dégoûtant des plaisirs insensés pour en faire des citoyens sages et industrieux; et Gélon, en particulier, lorsque les Carthaginois, vaincus dans une grande ba-

taille, lui demandèrent la paix, refusa de la leur accorder, à moins qu'ils ne s'obligeassent par le traité à ne plus sacrifier leurs enfants à Saturne (Note VI) : et Lydiadas, ayant usurpé la souveraineté dans la ville libre de Mégalopolis, se repentit ensuite de son injustice pendant qu'il était en pleine possession de la puissance royale, de manière qu'il rendit les lois à ses concitoyens (Note VII), et mourut depuis couvert de gloire, en combattant les ennemis de sa patrie. D'autres grands hommes fournissent des exemples du même genre. Si l'on avait fait mourir Miltiade, pendant qu'il était tyran de la Chersonèse; si quelqu'un avait mis Cimon en justice, lorsqu'il vivait publiquement avec sa propre sœur, et l'eût accusé d'inceste (Note VIII); ou si l'on avait traité de même Thémistocle pour son insolent libertinage (Note IX), et qu'on l'eût banni de la République, comme les Athéniens en usèrent depuis envers Alcibiade pour de semblables excès de jeunesse, nous eussions perdu avec eux la bataille de Marathon, celle de l'Eurymédon, et celle qui a rendu à jamais fameuse cette côte d'Artémisium, sur laquelle, comme l'a dit Pindare :

Le bras de l'immortelle Athènes,
Du Perse repoussant les chaînes,
Fonda l'auguste liberté (10).

XII. Les grands caractères ne sauraient produire rien de médiocre; et comme l'énergie qui est en eux ne peut demeurer oiseuse, toujours ils sont en branle comme les vaisseaux battus par les flots et par la tempête, jusqu'à ce qu'enfin ils soient parvenus à des habitudes fixes. Or, comme il peut arriver qu'un homme sans expérience dans l'agriculture méprise une terre qu'il verra couverte de broussailles, de plantes sauvages, d'eaux extravasées, de fange et de reptiles, tandis que le connaisseur tirera de ces signes mêmes, et d'autres semblables, des preuves de l'excellence de cette terre; de même les grands caractères sont sujets, dans leurs commencements, à *pousser* (11) des fruits mauvais et désordonnés; et nous qui ne pouvons supporter ce que ces fruits ont d'épineux et d'offensant, nous imaginons qu'il n'y a rien

(10) Voyez sur ces vers de Pindare, et sur la manière de les lire, les fragments de ce poète, dans l'édition de Heyne; Gottingue, 1798, in-8°, tom. III, p. 101, n° XL. On adoptera, si l'on veut, le mètre proposé par M. Hermann.

(11) Προεξανθοῦσι.

de plus pressé que de réprimer par le fer cette fausse végétation : mais celui qui en sait plus que nous, voyant déjà ce qu'il y a dans ces esprits de bon et de généreux, attend l'époque de la raison et de la vertu, où ces tempéraments robustes seront en état de produire des fruits dignes d'eux.

XIII. Mais en voilà assez sur ce sujet ; considérons maintenant si quelques nations grecques n'ont pas adopté avec beaucoup de raison la loi égyptienne qui ordonne *que si une femme enceinte est condamnée à mort, on suspende le supplice jusqu'après sa délivrance* (12). Maintenant, au lieu d'une femme qui a conçu matériellement, imaginons un coupable qui *porte* dans le fond de son âme une bonne action, une grande pensée, un conseil salutaire, une invention utile : ne préférera-t-on pas d'une commune voix la clémence qui laisse mûrir et naître ces fruits de l'intelligence, à la justice précipitée qui les au-

(12) L'expression de Plutarque, *quelques-uns d'entre les Grecs*, suppose manifestement que tous les peuples de sa patrie, à beaucoup près, n'avaient pas adopté une loi aussi sage, et que dans la plus grande partie de la Grèce on exécutait les femmes enceintes ; ce qui montre combien il y avait encore de barbarie parmi ces nations *tant* et peut-être *trop* vantées.

rait fait avorter ? * Jusqu'ici la comparaison est exacte; elle devient fausse ensuite, mais c'est au profit de la vérité : car cet enfant que la mère condamnée doit mettre au monde, ne peut lui-même sauver sa mère, dont le sort est décidé; au lieu que cette bonne action que Dieu voit dans l'avenir, sera pour le coupable un mérite qui aura la force d'adoucir le supplice, peut-être même de le prévenir. Comment donc la suprême bonté pourrait-elle annuler ce mérite en le prévenant par une punition soudaine? *

XIV. Si Denys-le-Tyran eût été puni au premier moment de l'usurpation dont il se rendit coupable, il ne serait pas demeuré un seul Grec dans toute la Sicile; car les Carthaginois, qui s'emparèrent de ce pays, les en auraient tous chassés. Il en serait arrivé de même à la ville d'Apollonie, à celle d'Anactorium et à toute la presqu'île de Leucadie (13), si Périandre n'avait pas été puni longtemps après qu'il eut usurpé la domination sur ces contrées; et pour moi je ne doute pas que le châtiment de Cassandre n'ait été différé jusqu'à ce que, par le moyen

(13) Colonies illyriennes fondées par les Corinthiens, aujourd'hui Sainte-Maure, Pollina, etc.

de ce meurtrier, la ville de Thèbes fût complètement rebâtie et repeuplée (14).

XV. Plusieurs des étrangers qui pillèrent le temple de Delphes pendant la guerre sacrée, passèrent en Sicile à la suite de Timoléon, et après avoir détruit les Carthaginois et détruit plusieurs gouvernements tyranniques, ils périrent enfin misérablement, comme ils l'avaient mérité : car les méchants sont quelquefois, dans les mains de Dieu, comme des espèces de bourreaux dont il se sert pour châtier d'autres hommes encore plus coupables; puis il détruit à leur tour les bourreaux, et c'est ainsi, à mon avis, qu'il traite la plupart des tyrans. * Car lorsque les nations sont devenues criminelles à ce point qui amène nécessairement les châtiments généraux, lorsque Dieu a résolu de les ramener à l'ordre par la punition; de les humilier, de les exterminer; de renverser les trônes ou de transporter les sceptres; pour exercer ces terribles vengeances presque toujours il emploie de grands coupables, des

(14) Il s'agit ici de la mort d'Alexandre-le-Grand, qui fut l'ouvrage de Cassandre, et qui précéda le rétablissement de Thèbes. L'antiquité croyait que toute la famille de Cassandre avait péri à cause de ce crime. (Justin, XVI, 2.)

tyrans, des usurpateurs, des conquérants féroces qui se jouent de toutes les lois : rien ne leur résiste, parce qu'ils sont les exécuteurs d'un jugement divin; mais pendant que l'ignorance humaine s'extasie sur leurs succès, on les voit disparaître subitement comme l'exécuteur, quand il a fini. * Tout ainsi donc qu'il y a dans quelques animaux venimeux certaines parties ou certains sucs utiles à la guérison des maladies; de même, lorsque Dieu voit que certains peuples ont besoin d'être châtiés et, pour ainsi dire, *mordus* (15), il leur envoie un tyran implacable ou des maîtres âpres et rigoureux; et il ne les délivre de ce supplice continué que lorsqu'il a parfaitement purgé et rassaini tout ce qui était malade et corrompu dans eux. Ainsi Phalaris fut donné aux Agrigentins, et Marius aux Romains, comme deux remèdes de ce genre (16). On connaît aussi la réponse donnée par l'Oracle aux Sicyoniens, à propos

(15) Δηγμοῦ δεομένοις.

(16) La justesse ordinaire de Plutarque semble l'abandonner ici. Pour que la comparaison des animaux venimeux fût exacte, il faudrait, par exemple, qu'au lieu de prendre les bouillons de vipère pour se guérir de certains maux, on fût obligé de se faire mordre par ces animaux.

d'un jeune garçon nommé Télétias qui avait été couronné aux jeux Pythiques, et qu'ils voulaient, sous prétexte qu'il était de leur pays, enlever de force aux Cléoniens, qui prétendaient le retenir. Dans ce conflit de deux partis qui ne voulaient céder ni l'un ni l'autre, le jeune homme fut mis en pièces; sur quoi le Dieu déclara expressément aux Sicyoniens *qu'ils avaient besoin de maîtres toujours armés de fouets;* et en effet ils passèrent successivement sous la main de trois tyrans, Orthagore, Myron et Clisthènes, qui surent bien les retenir dans le devoir, tandis que les Cléoniens, qui ne furent pas soumis au même remède, tombèrent en décadence et finirent par disparaître entièrement.

XVI. Homère parle quelque part de ce héros fils de Coprée, *d'un méprisable père illustre rejeton* (17). Celui-là, à la vérité, ne paraît pas s'être illustré par d'éclatantes actions; mais les descendants d'un Sisyphe, d'un Autolyque, d'un Phlégyas, ont brillé en gloire et en vertu parmi les plus grands rois. Périclès, à Athènes, était né d'une famille maudite et dévouée. A Rome, Pompée sur-

(17) Τοῦ γένετ' ἐκ πατρὸς πολὺ χείρονος υἱὸς ἀμείνων (Iliad. XV, 64..)

nommé *le Grand*, était fils de ce Strabon pour qui le peuple romain avait conçu une telle haine, que lorsqu'après sa mort on portait son corps vers le bûcher, il fut arraché du lit funéraire, jeté à terre et foulé aux pieds. Où est donc le scandale, si, comme le jardinier ne coupe point l'épine avant d'en avoir détaché l'asperge (18), ou comme les habitants de la Libye ne brûlent jamais les branches du ciste avant d'avoir retiré la gomme aromatique qui en découle, Dieu de même ne veut point couper par la racine certaines nobles et royales familles (quoique mauvaises d'ailleurs et malheureuses), avant qu'elles aient produit quelques rejetons dignes d'elles. Il eût beaucoup mieux valu pour les Phocéens que dix mille bœufs et autant de chevaux d'Iphitus (19) eussent été tués, ou

(18) Il ne s'agit point ici des asperges proprement dites, dont aucune ne se prête à la description que fait ici Plutarque; les anciens ont donné le même nom à une plante épineuse qui porte un fruit doux. Théophraste en a parlé dans son Histoire des Plantes, liv. I, chap. 16; et liv. VI, chap. 1, 3; et Henri-Etienne l'a cité au mot *asparagos*.

(19) Plutarque est accusé ici par les commentateurs d'une petite distraction, l'enlèvement des chevaux d'*Iphitus* étant totalement étrangers à Ulysse. Heureusement *la vérité d'une fable* importe peu.

que Delphes eût perdu beaucoup plus d'or et d'argent, que si des personnages tels qu'Ulysse ou Esculape (20) ne fussent point nés, et tant d'autres encore qui, nés de parents vicieux et méchants, ont été cependant d'excellents hommes, grandement utiles à leurs semblables.

XVII. N'y a-t-il pas d'ailleurs des raisons de croire que la justice faite à propos vaut mieux que la justice faite sur-le-champ? Callippe d'Athènes, feignant d'être l'ami de Dion, le tua d'un coup de poignard : or il arriva que lui-même fut tué ensuite avec le même poignard, et par la main de ses propres amis. Mitius d'Argos ayant été tué dans une sédition, et le peuple étant depuis assemblé sur la place pour assister à des jeux, une statue de bronze tomba d'elle-même sur le meurtrier et l'écrasa. L'histoire de Bessus le Péonien, et celle d'Ariston l'Etéien, l'un et l'autre chefs de milices étrangères, ne sont pas moins connues. Ce dernier, favorisé par les tyrans qui dominaient, de son temps, à Delphes, enleva l'or et les diamants de la reine Eriphyle, déposés depuis longtemps

(20) Ulysse et Esculape descendaient d'Autolycus et de Phlégyas, qui sont nommés plus haut.

dans le temple de cette ville, et il en fit présent à sa femme; mais le fils d'Ariston ayant depuis pris querelle avec sa mère, mit le feu à la maison, qui fut consumée avec tout ce qu'elle contenait (Note X). Bessus avait tué son père, et pendant longtemps ce crime fut ignoré; mais enfin, étant venu dîner un jour chez des amis, il s'avisa d'abattre un nid d'hirondelles, en le perçant de sa lance, et de tuer les petits. L'un des témoins de cette action s'étant écrié, comme il était bien naturel : *Comment donc, mon cher, vous permettez-vous quelque chose d'aussi peu raisonnable* (21)? *Eh! n'entendez-vous donc pas*, répondit Bessus, *que ces oiseaux ne cessent de crier contre moi et de m'accuser d'avoir tué mon père?* Cet aveu surprenant fut bientôt porté au roi, qui ordonna les recherches convenables. Le coupable fut convaincu et puni comme parricide. * Ces diverses punitions sont plus frappantes, et par

(21) Les anciens croyaient, et cette idée n'est pas encore absolument effacée de nos jours (*Génie du Christianisme,* tom. VI, ch. 6.), qu'il y avait quelque espèce de mal à détruire le nid de notre concitoyenne l'hirondelle, oiseau remarquable par le bon sens qui lui a fait découvrir qu'il est bon de se faire protéger par les êtres plus forts que nous, mais sans se laisser toucher.

conséquent plus utiles que si elles avaient suivi de près les crimes.*

XVIII. Tout ce discours, au reste, suppose, comme une proposition accordée, *que la punition des coupables est retardée ;* mais je ne sais si, au lieu de suivre Platon, qui nomme la peine *une suivante du crime*, il ne vaudrait pas mieux écouter Hésiode lorsqu'il nous dit : *Le crime est avant tout nuisible à son auteur ;* et ailleurs encore : *Qui cherche à perdre autrui cherche à périr lui-même* (Note XI). On dit que la mouche cantharide porte en elle le contre-poison du venin qu'elle communique. Par un effet tout contraire le crime, avec le faux plaisir qui nous séduit, verse dans l'âme la douleur et le remords, et non point dans un avenir reculé, mais dans l'instant même où l'homme se rend coupable. Comme le criminel marchant au supplice est condamné à porter lui-même la croix sur laquelle il doit expirer (22); de même le méchant, livré à sa conscience, porte avec lui le supplice qu'il a mérité ; le

(22) Juste-Lipse, dans son traité *de Cruce*, lib. XI, cap. 5, n'a rien laissé à désirer sur cet usage de l'antiquité, que le christianisme a fait connaître dans tout le monde.

crime, après qu'il a déshonoré une vie entière, étant encore le bourreau le plus cruellement inventif pour la remplir de troubles, d'inquiétude, de cuisants remords et d'interminables frayeurs.

XIX. Certains hommes, dans les jugements qu'ils portent sur le bonheur des méchants, ne ressemblent pas mal à des enfants admis pour la première fois à contempler, sur la scène, des misérables jouant les rôles les plus nobles. Vêtus de pourpre et de brocart, le front ceint de couronnes, ces rois de théâtre en imposent à l'œil de l'enfance, qui les prend pour de grands personnages et s'extasie sur leur bonheur, jusqu'à ce que tout à coup on les voit frappés de verges, percés de coups, ou même brûlés vifs dans leur royale parure (Note XII). C'est ainsi en effet que lorsqu'on voit des coupables illustres, environnés de serviteurs, distingués par une haute naissance et revêtus de grands emplois, on ne peut se déterminer à croire qu'ils soient punis, jusqu'à ce qu'on les voie poignardés ou précipités; ce qui est cependant moins une punition que la fin et le complément de la punition (Note XIII). Que sont donc ces prétendus *retards* dont on fait tant

de bruit? En premier lieu nous appelons de ce nom, dans notre ignorance, *le temps que la Justice divine emploie à soulever l'homme qu'elle veut précipiter;* mais si nous voulons d'ailleurs nous exprimer rigoureusement, il n'y a point de retard, car c'est une loi divine que le supplice commence toujours avec le crime. L'ingénieuse antiquité a dit que la peine est *boiteuse :* sans doute qu'elle n'atteint pas tout de suite le coupable : mais jamais elle ne cesse de le poursuivre; et le bruit de sa marche, que nous appelons *remords*, tourmente sans relâche le coupable, de manière que lorsqu'elle le saisit enfin, ce n'est plus que la fin du supplice. * Hérodique de Sélibrée (*) parvint, en mêlant la gymnastique aux remèdes intérieurs, à trouver un palliatif, dont il fit le premier usage sur lui-même, contre la phthisie, maladie qui jusqu'à lui avait résisté entièrement à tous les remèdes; sur quoi Platon disait *que ce médecin, et pour lui et pour les autres, avait inventé l'art de faire durer la mort.* Ce mot heureux est applicable à la punition des méchants : * on la croit lente, parce qu'elle est longue; et, parce

(*) Ancien médecin qui fut le maître d'Hippocrate.

que les coupables vieillissent sous la peine, on dit que la peine n'atteint que leur vieillesse.

XX. Ajoutons encore que ce mot de *longtemps* n'a de sens que par rapport à nous; car la plus longue vie humaine, pour Dieu, est un instant. Qu'un méchant soit puni divinement au moment même où il a commis son crime, ou qu'il le soit trente ans après, c'est comme si la justice humaine, au lieu de le faire pendre ou torturer le matin, ne l'envoyait au supplice que l'après-midi. En attendant, la vie est pour le coupable une véritable prison, qui ne lui laisse aucun espoir de fuite. Que si, dans cette position, il donne de grands festins; s'il répand des grâces et des largesses; s'il entreprend des affaires importantes; il ressemble au prisonnier, qui s'amuse à jouer aux dés et aux échecs pendant que la corde qui doit l'étrangler pend déjà sur sa tête. Si cette comparaison ne paraît pas juste, qu'est-ce qui pourra nous empêcher de soutenir de plus, en parlant d'un criminel détenu et condamné à mort, *qu'il a échappé à la justice*, parce qu'on ne lui a pas encore coupé la tête? Et pourquoi n'en dirions-nous pas autant de celui qui a bu la ciguë, et

qui se promène dans sa prison en attendant la pesanteur des jambes, l'extinction du sentiment, et les glaces de la mort? Si nous voulons ne compter pour rien les souffrances, les angoisses et les remords qui déchirent la conscience du méchant, il vaudrait autant dire que le poisson qui a mordu l'hameçon n'est point encore pris, jusqu'à ce qu'il soit grillé ou dépecé dans nos cuisines. Le crime est pour nous un véritable hameçon dont la volupté est l'amorce : à l'instant même où le méchant la saisit, *il est pris*. Il devient prisonnier de la Justice divine : sa conscience le traîne et l'agite douloureusement comme le poisson qui, ne vivant plus que pour souffrir, se débat vainement sous la main qui l'entraîne à la mort. * Il en coûte à l'homme de bien pour faire de grands sacrifices à la vertu, pour surmonter ses inclinations les plus chères et les plus entraînantes : mais lorsqu'enfin il s'est rendu maître de lui-même, il en est récompensé par les torrents d'une volupté divine qui coulent dans son cœur. Il arrive précisément le contraire au méchant ; le crime se présente à ses yeux sous les couleurs les plus séduisantes : mais à peine est-il consommé, que ce charme trompeur dispa-

raît et ne laisse après lui que d'affreux tourments. *

XXI. L'audace qui est naturelle aux grands coupables ne leur sert en effet que pour commettre les crimes; car l'impétuosité de la passion qui les pousse est une espèce de vent qui leur manque d'abord après, de manière qu'ils demeurent sans mouvement, livrés au supplice des terreurs religieuses. * Mille fantômes sinistres se présentent à l'imagination du coupable; il se fuit sans cesse, et se retrouve toujours. La nuit surtout est terrible pour lui, car le sommeil tranquille n'est donné qu'à la vertu : c'est pendant la nuit que le crime, forcé d'habiter avec lui-même, se voit tel qu'il est, se touche, pour ainsi dire, et se fait horreur * (23). Il me semble donc que Stésichore a peint le songe de Clytemnestre avec une grande vérité de coloris, et d'une manière d'ailleurs très conforme à l'histoire, lorsqu'il nous représente Oreste qui apparaît la nuit à sa mère :

(23) *Perfugium videbitur omnium laborum et sollicitudinum esse somnus; at ex eo ipso plurimæ curæ metusque nascuntur :* c'est-à-dire, le sommeil, qui devrait être le baume de la vie, en devient le poison. (*Cic. de divin.* II, 72.)

Il semblait s'élancer de la gueule sanglante
D'un dragon qui planait sur la reine tremblante.

Car les visions qui nous viennent dans les songes, les apparitions de fantômes en plein jour, les réponses des oracles, les prodiges célestes, tous les signes enfin de l'intervention divine, causent de grands troubles et des frayeurs mortelles à tous les hommes qui se sentent accusés par leur conscience. Apollodore, * tyran cruel de Cassandra, dans la Thrace, songea, une nuit, que les Scythes le faisaient bouillir après l'avoir écorché vif, et que son cœur en cuisant murmurait du fond de la chaudière : *C'est moi qui suis l'auteur des tourments que tu souffres* (24). Une autre fois il crut voir ses propres filles qui tournaient autour de lui, enflammées comme des tisons ardents. Hipparque, fils de Pisistrate, songea peu de temps avant sa mort que Vénus, tenant du sang dans une coupe, lui en jetait au visage. Les amis de Ptolémée, surnommé *la Foudre*, crurent voir en songe Séleucus appelant ce prince en justice, par-

(24) Ce cœur disait la vérité; car nous avons été assurés depuis *que tout crime part du cœur*. (Matth. X, 19.) Et ce n'est pas sans raison que les hommes sont convenus de se frapper la poitrine pour exprimer le repentir.

devant les loups et les vautours, qui étaient les juges. Le roi Pausanias, se trouvant à Bysance, s'était fait amener par force une jeune fille de condition, libre et de bonne maison, nommée Cléonice, dans le dessein de passer la nuit avec elle; mais comme il était endormi lorsqu'elle entra, il s'éveilla en sursaut, et la prenant pour un ennemi qui venait le surprendre, il la tua sur la place. Dès-lors, pendant son sommeil, il voyait souvent apparaître cette fille, qui lui disait:

Malheur à l'homme entraîné par ce vice!
Marche au supplice. (Note XIV.)

Tant qu'à la fin, fatigué de cette apparition qui ne cessait de l'obséder, il se vit forcé de s'en aller jusqu'à la ville d'Héraclée, qui possédait un temple où l'on évoquait les âmes des morts; et là, ayant fait les sacrifices ordinaires d'expiation, et les libations qui se font sur les tombeaux, il fit tant, que Cléonice lui apparut, et lui dit *que lorsqu'il serait de retour à Lacédémone il y trouverait la fin de ses peines;* et, en effet, à peine fut-il arrivé dans sa patrie qu'il y perdit la vie. Il paraît donc qu'en partant de la supposition que l'âme n'a plus de sentiment après

la mort, et que le terme de la vie est celui de toute peine et de toute récompense, on pourrait soutenir à bon droit, à l'égard des méchants qui seraient frappés et mourraient d'abord après leurs crimes, que les Dieux les traitent avec une douceur excessive. * En effet, les plus inconséquents des hommes seraient ceux qui, se refusant à la croyance de l'immortalité, reprocheraient cependant à la Divinité de laisser vivre les méchants; car demander, dans cette supposition, que le méchant meure, c'est demander expressément qu'il échappe à la vengeance: il faudrait, au contraire, dans ce cas, demander pour lui la vie, c'est-à-dire le prolongement de son supplice. Il n'y a pas de propos plus léger ni malheureusement plus commun que celui-ci: *Comment, sous l'œil d'une Providence juste, un tel homme peut-il vivre tranquille?* — *Tranquille!* Comment donc sait-on qu'il est tranquille? Il est condamné au contraire à vivre sous le fouet des furies; il faut que le châtiment s'accomplisse. S'il mourait, on ne manquerait pas de dire: *Est-il possible qu'un tel homme soit mort* tranquillement *dans son lit?* Il faudrait donc, pour contenter nos petites conceptions, que le coupable fût frappé

miraculeusement au moment même où il le devient, c'est-à-dire qu'il faudrait exclure le repentir. En vérité, nous serions bien malheureux si Dieu était impitoyable comme l'homme! Qui ne voit d'ailleurs qui si le châtiment suivait infailliblement et immédiatement le crime, il n'y aurait plus ni vice ni vertu, puisque l'on ne s'abstiendrait du crime que comme l'on s'abstient de se jeter au feu? La loi des esprits est bien différente : la peine est retardée, parce que Dieu est bon; mais elle est certaine, parce Dieu est juste. *Ne croyez pas*, dit Platon, *pouvoir jamais échapper à la vengeance des Dieux; vous ne sauriez être assez petit pour vous cacher sous la terre*, *ni assez grand pour vous élancer dans le ciel* (Note XV); *mais vous subirez la peine qui vous est due, ou dans ce monde ou dans l'autre*, *dans l'enfer ou dans un lieu encore plus terrible* (Note XVI), *où vous serez transporté après votre mort.*

XXII. Quand une longue vie n'amènerait pour le méchant aucune punition matérielle et exemplaire, elle servirait au moins à le convaincre par l'expérience la plus douloureuse qu'il n'y a ni paix ni bonheur pour le crime, et qu'après nous avoir exposés à toutes

sortes de peines et de dangers, il ne nous laisse enfin que d'affreux remords. Lysimaque, forcé par la soif de livrer aux Gètes et sa personne et son armée, s'écria après qu'il eut bu, étant déjà prisonnier: O Dieux! que je suis lâche de m'être privé d'un si grand royaume pour un plaisir si court (25)! Cet homme cependant était excusable d'avoir cédé à un besoin physique contre lequel la volonté ne peut rien; mais lorsque, entraîné par le désir effréné des richesses, par l'ambition ou par l'attrait d'un plaisir infâme, un malheureux a commis quelque action détestable, bientôt, la soif du désir se trouvant éteinte, et la rage de la passion ne l'agitant plus, il voit qu'au lieu de ce triste fantôme de plaisir qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, il n'a trouvé que le trouble, l'amertume et les regrets. Alors, mais trop tard, il se reproche d'avoir empoisonné sa vie entière; de l'avoir livrée aux

(25) Plutarque lui-même (ou quelque autre) raconte ailleurs la même anecdote, avec quelque variation. Il fait dire à Lysimaque : *O Dieux! pour quel misérable plaisir je viens de me faire esclave, de roi que j'étais!* (Apophth. Reg. et Impr. edit. Steph. Tom. II, pag. 160.) Peut-être que Lysimaque ne dit ni d'une manière ni de l'autre. En lisant les anciens historiens il ne faut jamais oublier qu'ils sont tous plus ou moins poètes.

frayeurs, aux tristes souvenirs, aux repentirs cuisants, à la défiance du présent, à la crainte de l'avenir, pour se procurer de misérables jouissances qui ont passé comme l'éclair (26). C'est ainsi qu'Ino s'écrie sur nos théâtres, en se rappelant son crime :

Femme, dont la tendresse assoupit ma douleur !
O que ne puis-je encore, au sein de l'innocence,
Vivre en paix sous le toit qui couvrit mon enfance
Je n'éprouverais pas l'épouvante et l'horreur,
Que verse dans mon âme un souvenir rongeur.

XXIII. Mais je crois que ce retour amer est commun à tous les coupables. Il n'en est pas un qui ne se dise à lui-même : *O que ne puis-je chasser le souvenir de tant de crimes ! Que ne puis-je me délivrer du remords et recommencer une autre vie !* * Si l'on pouvait voir dans ces cœurs livrés aux passions criminelles, on y verrait les tourments du Tartare : *car pour moi je suis persuadé que les grands criminels et les impies surtout n'ont besoin d'aucun Dieu ni d'aucun homme pour les tourmenter*, puisque leurs vices sont autant de serpents qui les

(26) *Dat pœnas quisquis exspectat; quiquis autem meruit exspectat :* c'est-à-dire, attendre la peine c'est la souffrir, et la mériter c'est l'attendre. (Sen. Ep. CV.)

déchirent, et qu'il leur suffit de vivre pour souffrir. Où sont pour eux les douceurs de l'amitié et de la confiance? Le méchant ne peut voir dans les hommes que des ennemis. *Continuellement en garde contre ceux qui le connaissent et qui le blâment, il ne se défie pas moins de ceux qui le louent sans le connaître; car sa conscience lui dit assez que ceux qui rendent hommage à des vertus imaginaires, se déclarent par là même ennemis de ceux qui ne les possèdent pas. Ainsi il ne croit personne, il ne se fie à personne, il n'aime personne; il finit par se déplaire à lui-même, par se haïr enfin, et toute sa vie il n'est à ses yeux qu'un objet d'abomination.* *

XXIV. * Mais pour examiner plus à fond cette question du retard des punitions divines, il faut considérer que Dieu, ayant assujetti l'homme au temps (27), a dû nécessairement s'y assujettir lui-même. Ceux qui demandent *comment il a fallu tant de temps à Dieu pour faire ceci ou cela*, font preuve d'une grande faiblesse de jugement : ils demandent un autre monde, un autre ordre de choses; ils ignorent également Dieu et l'homme : aussi

(27) *Tempora patimur*, a fort bien dit Juste-Lipse, *Physiol. Stoïc. dissert.* XVII.

les sages qui ont examiné à fond ce sujet, non-seulement n'ont point été scandalisés de ces délais dans les vengeances divines; mais en généralisant la question, ils ont cru que cette lenteur dans les opérations de la toute-puissante sagesse était comme le sceau et le caractère distinctif de la Divinité. Euripide avait fait une étude particulière de l'ancienne théologie, et il tenait à grand honneur d'être versé dans ces sortes de connaissances, car c'est de lui-même qu'il parle, quoique à mots couverts, dans ce chœur de la tragédie d'Alceste, où il dit :

Les Muses, dans le sein des nues,
Soutiennent de mon vol l'essor audacieux,
Et des sciences inconnues
Les secrets ont été dévoilés à mes yeux (28).

Or ce poète, en parlant de la Divinité, a écrit ce vers remarquable dans sa tragédie d'Oreste :

Elle agit lentement, car telle est sa nature.
(Note XVII.)

En quoi il me paraît justifier parfaitement

(28) Ἐγὼ καὶ διὰ Μούσας
Καὶ μετάρσιος ᾖξα, καὶ
Πλείστων ἁψάμενος λόγων. κ. π. λ.
Euripid. Alc. Act. V. v. 965.

la réputation qu'il ambitionnait d'homme profondément versé dans les sciences divines ; car il n'y a rien de si vrai ni de si important que cette maxime. En effet l'homme, tel qu'il est, ne peut être gouverné par la Providence, à moins que l'action divine, à son égard, ne devienne pour ainsi dire *humaine ;* autrement elle anéantirait l'homme au lieu de le diriger. *

XXV. * Ce caractère de la Divinité, senti par tous les hommes, a produit une croyance qui choque la raison humaine, et qui cependant est devenue un dogme universel parmi les hommes de tous les temps et de tous les lieux : « Tout le monde a cru, sans ex-« ception, qu'un méchant n'ayant point été « puni pendant sa vie, il peut l'être dans sa « descendance, qui n'a point participé au « crime, de manière que l'innocent est puni « pour le coupable. » Ce qui révolte tout à fait la raison ; car puisque nous blâmons tous les jours des tyrans qui ont vengé sur des particuliers, sur des familles, et même sur les habitants d'une ville entière, des crimes commis par les ancêtres de ces malheureux, comment pouvons-nous attribuer à la Divinité des vengeances que nous jugeons

criminelles? Y a-t-il moyen de comprendre que le courroux céleste s'étant comme perdu sous terre, à la manière de certains fleuves, au moment où le crime se présentait à la vengeance, en ressorte tout à coup et longtemps après pour engloutir l'innocence? *

XXVI. * Ces doutes se présentent d'abord à tous les esprits; cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, il arrive une chose fort extraordinaire, c'est que l'absurdité même de la chose, telle qu'elle se présente au premier abord, commence à la rendre vraisemblable: on ne peut s'empêcher de se demander « Comment une opinion aussi révoltante, « du moins pour le premier coup d'œil, a « pu devenir la croyance de tous les hom- « mes; et si elle ne serait point appuyée « peut-être sur quelque raison profonde que « nous ignorons? » Et ce premier doute amène bientôt des réflexions qui tournent l'esprit dans un sens tout opposé. *

XXVII. Rappelons-nous la fête que les Grecs ont célébrée naguères en l'honneur des familles dont les ancêtres avaient eu l'honneur de voir leur demeure honorée par la présence des Dieux (29); rappelons-nous

(29) La Théoxénie.

les honneurs extraordinaires décernés aux descendants de Pindare ; ces témoignages de la reconnaissance publique, ces distinctions personnelles, si justement accordées par la loyauté de nos pères, nous pénètrent de joie et d'admiration ; il faudrait, pour n'y pas applaudir, avoir, comme l'a dit ce même Pindare, *un cœur de métal forgé dans un feu glacé.* Sparte ne célèbre-t-elle pas encore la mémoire de son fameux Terpandre ? Dans ses festins publics le héraut, après qu'on a chanté l'hymne d'usage, ne crie-t-il pas : *Mettez à part la portion due aux descendants de Terpandre ?* Les Héraclites ne jouissent-ils pas du droit de porter des couronnes ? Et la loi de Sparte n'a-t-elle pas statué que cette prérogative serait inviolablement conservée aux descendants d'Hercule, en reconnaissance des services signalés qu'il avait jadis rendus aux Grecs, sans en avoir jamais reçu aucune récompense ? * Je ne finirais pas si je voulais raconter les honneurs publics rendus à certaines familles en mémoire d'un ancêtre illustre. Cette dette de la reconnaissance, payée aux descendants d'un grand personnage, est un sentiment universel. Il est intimement naturel à l'homme, au point que

les gens envieux sont moins choqués de cette distinction que de toutes les autres, quoiqu'elle ne puisse supporter l'épreuve du simple raisonnement. * Or, il me semble qu'un sentiment aussi universel peut fournir à la philosophie un merveilleux sujet de méditation, et que nous y apprenons d'abord à ne pas tant nous hâter de crier à l'injustice, lorsque nous verrons un fils puni pour les crimes de son père; car il faudrait, par la même raison, nous élever contre les honneurs rendus à la noblesse : en effet, si nous avouons que la récompense des vertus ne doit point se borner à celui qui les possède, mais qu'elle doit se continuer à ses descendants, il doit nous paraître tout aussi juste que la punition ne cesse point avec les crimes, mais qu'elle atteigne encore la postérité du malfaiteur. Si nous applaudissons aux honneurs qu'Athènes a décernés aux descendants de Cimon, approuvons donc aussi, et par la même raison, cette république lorsqu'elle déclare à jamais maudite et bannie de son territoire la postérité de ce Lacharès * qui tyrannisa sa patrie pendant quatre ans, et la quitta ensuite après avoir pillé les temples et le trésor public. Mais ce n'est point ainsi

que nous raisonnons : nous admettons un principe dont nous rejetons en même temps la conséquence nécessaire, et les contradictions ne nous coûtent rien, pourvu qu'elles nous fournissent la matière d'un reproche contre les Dieux. * Si la famille d'un méchant est détruite, ils sont injustes ; et si elle prospère, ils sont injustes encore : voilà comment la Providence est jugée; on la méconnaît ou on la chicane. Ne commettons point la même faute, et servons-nous au contraire des raisonnements qui viennent d'être exposés, comme d'une espèce de barrière pour écarter de nous ces discours aigres et accusateurs.

XXVIII. Mais reprenons le fil qui doit nous guider dans le labyrinthe obscur des jugements de Dieu, et marchons prudemment, retenant pour ainsi dire notre esprit dans le cercle d'une humble et timide retenue, et nous attachant toujours à ce qu'il y a de plus vraisemblable, * sans jamais permettre à nos pensées de s'égarer et d devenir téméraires, * et songeant surtout que les choses matérielles qui nous environnent présentent des mystères tout aussi inconcevables, et que nous sommes cependant forcés de recevoir. Je ne sais pourquoi, par

exemple, l'action à distance de temps nous paraît moins explicable que l'action à distance de lieu. On demande pourquoi les Phocéens et les Sybarites sont punis pour les crimes commis par leurs pères? et moi je demande pourquoi Périclès mourut, et pourquoi Thucydide fut mis en danger par une maladie née en Ethiopie (30)?* Il est aisé de répondre que la peste fut apportée dans Athènes par un Ethiopien; mais c'est ce qu'il faudrait prouver, et expliquer de plus comment cet homme ne mourut pas en chemin, ou comment les pays intermédiaires ne furent pas infectés : au reste, ce n'est qu'un exemple, *et il y a entre les choses d'un ordre supérieur, comme entre les choses naturelles, des liaisons et des correspondances secrètes*, dont il est impossible de juger autrement que par l'expérience, les traditions et le consentement de tous les hommes. *

XXIX. * Tout ceci se rapporte à l'homme

(30) Il s'agit ici de la grande peste d'Athènés, décrite par Thucydide (II, 47) et par Lucrèce, d'après ce grand historien. (de N. R. VI, 1136.)

Nam penitùs veniens Ægypti è finibus ortus,
Aera permensus multum, camposque natanteis.
Incubuit tandem populo Pandionis.

Lucr. ibid. 1141, 114[illegible].

considéré individuellement ; mais si nous venons à le considérer dans son état d'association, il semble qu'il n'y a plus de difficulté, et que la vengeance divine tombant sur un état ou sur une ville longtemps après la mort des coupables, ne présente plus rien qui choque notre raison. * Un état, en effet, est une même chose continuée, un tout, semblable à un animal qui est toujours le même et dont l'âge ne saurait altérer l'identité. L'état étant donc toujours *un*, tandis que l'association maintient l'unité, le mérite et le blâme, la récompense et le châtiment, pour tout ce qui est fait en commun, lui sont distribués justement comme ils le sont à l'homme individuel. Si l'on prétend diviser l'état par sa durée pour en faire plusieurs, en sorte, par exemple, que celui du siècle précédent ne soit pas celui d'aujourd'hui, autant vaut diviser aussi l'homme de la même manière, sous prétexte que celui d'aujourd'hui, qui est vieux, n'est pas le même que celui qui était jeune il y a soixante ans. C'est le sophisme plaisant d'Epicharme, discipl de Pythagore, qui s'amusait à soutenir que l'homme qui a emprunté de l'argent n'est pas tenu de le restituer, vu qu'au moment de

l'échéance il n'est plus *lui*, le débiteur primitif étant devenu un autre homme ; et que celui qu'on a prié hier à souper vient aujourd'hui se mettre à table sans invitation, parce qu'il a changé dans l'intervalle. Cependant le temps amène encore plus de différence dans l'homme individuel que dans les villes ou états : car celui qui aurait vu Athènes il y a trente ans, y retrouverait aujourd'hui les mêmes mœurs, les mêmes plaisirs, les mêmes goûts, rien enfin n'aurait changé ; tandis que si vous passez quelques années sans voir un homme, quelque familier que vous soyez avec lui, vous aurez peine à le reconnaître au visage, et qu'à l'égard de son être moral, il aura si fort changé d'habitudes, de système et d'inclinations, que vous ne le reconnaîtrez plus du tout ; et cependant personne ne révoque en doute l'identité de l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort : croyons donc pareillement à celle des cités et des états, à moins que nous ne voulions abuser de l'idée d'Héraclite, qui soutenait avec beaucoup de raison, dans un certain sens, *qu'il est impossible de se baigner deux fois dans la même rivière* (31) (Note XVIII.).

(31) Δὶς ἐς τον αὐτον ποταμὸν οὐκ ἂν ἐμβαίης. (*Heracl. apud*

XXX. Mais si l'état doit être considéré sous ce point de vue, il en doit être de même d'une famille provenant d'une souche commune, dont elle tient je ne sais quelle force cachée, je ne sais quelle communication d'essence et de qualités, qui s'étend à tous les individus de la lignée. Les êtres produits par voie de génération ne ressemblent point aux productions de l'art. A l'égard de celles-ci, dès que l'ouvrage est terminé, il est sur-le-champ séparé de la main de l'ouvrier et ne lui appartient plus : il est bien fait *par lui*, mais non *de lui*. Au contraire ce qui est engendré provient de la substance même de l'être générateur ; tellement qu'il tient de *lui* quelque chose qui est très justement puni ou récompensé pour *lui*, car ce quelque chose est *lui*. Que si, dans une matière de cette importance, il était permis de laisser seulement soupçonner qu'on ne parle pas sérieusement, je dirais que les Athéniens firent plus

Plat. in Cratylo. Opp. tom. III. edit. Bip. p. 268, 269. Mais ce Cratyle, le même, à ce qui paraît, qui a donné son nom au dialogue de Platon, trouvait encore cette proposition inexacte : « Car, disait-il, il n'est pas possi-« ble de se baigner dans le courant *même une fois.* » Ce qui est vrai en suivant à la rigueur l'idée d'Héraclite. (*Arist. Metaph.* III, 5.)

de tort à la statue de Cassandre lorsqu'ils la firent fondre, et que les Syracusains en firent plus au corps du tyran Denys, qu'ils n'en auraient fait à la descendance de ces deux tyrans, si l'un et l'autre peuple avait sévi contre elle; car enfin la statue de Cassandre ne tenait rien de lui, et le cadavre de Denys n'était pas Denys; au lieu que les enfants des hommes vicieux et méchants sont une dérivation de l'essence même de leurs pères. Ce qu'il y avait dans ceux-ci de principal, ce qui vivait, ce qui se nourrissait, ce qui pensait et parlait, est précisément ce qu'ils ont donné à leurs fils : il ne doit donc point sembler étrange ni difficile à croire qu'il y ait entre l'être générateur et l'être engendré une sorte d'identité occulte, capable de soumettre justement le second à toutes les suites d'une action commise par le premier.

XXXI. Que doit-on appeler *bon* dans la médecine? c'est ce qui guérit; et l'on rirait à bon droit de celui qui reprocherait au médecin de commettre une injustice envers la jambe en la cautérisant pour débarrasser la tête ou la poitrine, ou qui blâmerait les opérations de la chirurgie comme cruelles ou immorales. Or, il me semble qu'on ne

doit pas trouver moins ridicule celui qui croirait que, dans la médecine spirituelle, c'est-à-dire dans les châtiments divins, il peut y avoir autre chose de *bon* que ce qui guérit les vices, qui sont les maladies de l'âme. Celui-là sans doute aurait oublié que souvent un maître d'école, en châtiant un écolier, retient tous les autres dans le devoir, et qu'un grand capitaine en faisant décimer ses soldats peut ramener le reste à l'obéissance et sauver l'Etat; comme le chirurgien peut sauver les yeux en ouvrant la veine du bras ou de la jambe. Il y a entre les âmes comme entre les corps une véritable communication de mouvement, * de manière qu'un seul coup frappé sur une âme par la main divine peut se propager sur d'autres, par des chocs successifs, jusqu'à des bornes que nous ignorons. *

XXXII. Tout ce raisonnement, au reste, suppose l'immortalité de l'âme, car il suppose que Dieu nous distribue les biens et les maux suivant nos mérites. Or, c'est la même chose de soutenir que Dieu se mêle de la conduite des hommes, ou de soutenir que nos âmes sont immortelles : car s'il n'y avait en nous rien de divin, rien qui lui ressemblât, c'est-

à-dire rien d'immortel ; et si les âmes humaines devaient se succéder comme les feuilles, dont la chute a fourni une si belle comparaison au divin Homere (Note XIX), Dieu ne daignerait pas s'occuper de nous : mais puisqu'au contraire il s'en occupe sans relâche, * puisqu'il ne cesse de nous instruire, de nous menacer, de nous écarter du mal, de nous rappeler au bien, de châtier nos vices, de récompenser nos vertus, c'est une marque infaillible * qu'il ne nous a pas créés comme des plantes éphémères, et qu'il ne se borne pas à conserver un instant nos âmes *fraîches et verdoyantes*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans une vile chair, comme les femmes attachées aux jardins d'Adonis conservent, à ce qu'on dit, les fleurs dans de fragiles vases de terre (32) ; mais qu'il a mis dans nous une véritable racine de vie, qui doit un jour germer dans l'immortalité. *

« Il faut, disait Platon, croire en tout « les législateurs, mais particulièrement sur

(32) Un passage curieux de Platon permettrait de croire que les hommes préposés à ces jardins possédaient le secret de produire une végétation artificielle véritablement merveilleuse, puisqu'ils auraient pu en huit jours porter à l'état de maturité parfaite *les fruits les plus chers à l'agriculture*. (Plat. in Phed. Opp., t. X. p. 385.)

« l'Âme, lorsqu'ils nous disent qu'elle est « totalement distincte du corps et que c'est « elle qui est le *moi ;* que notre corps n'est « qu'une espèce de fantôme qui nous suit ;... « que le *moi* de l'homme est véritablement « immortel ; que c'est ce que nous appelons « *âme*, et qu'elle rendra compte aux Dieux, « comme l'enseigne la loi du pays ; ce qui « est également consolant pour le juste et « terrible pour le méchant. Nous ne croirons « donc point que cette masse de chair que « nous enterrons soit *l'homme*, sachant que « ce fils, ce frère, etc., que nous croyons « inhumer, est réellement *parti* pour un « autre pays, après avoir terminé ce qu'il « avait à faire dans celui-ci * (33). »

XXXIII. Et voyez comment toutes les cérémonies de la Religion supposent l'immortalité. Elle nous avertit de courir aux autels dès qu'un homme a quitté cette vie, et d'y offrir pour lui des oblations et des sacrifices expiatoires. Les honneurs de toute espèce rendus à la mémoire des morts attestent la même vérité (Note XX). Croira qui voudra que ces

(33) *Plato, de leg.* XII. Opp. tom. IX, edit. Bipont. pag. 212, 213. *Quem putamus periisse præmissus est.* (Sen. Ep. mor. CII).

autorités nous trompent : quant à moi, avant qu'on me fasse convenir que l'âme ne survit point au corps, il faudra qu'on renverse le trépied prophétique de Delphes, d'où la Pythie rendit autrefois cet oracle à un certain Callondas de Naxos :

Croire l'esprit mortel c'est outrager les Dieux.

XXXIV. Ce Callondas avait tué un personnage consacré aux Muses, nommé Archiloque. Pour excuser son crime, et pour en obtenir le pardon, il se présenta d'abord à la Pythie, qui d'abord rejeta sa demande ; mais étant revenu à la charge, la prophétesse lui ordonna de s'en aller dans un lieu situé près de la ville de Ténare, où l'on avait coutume de conjurer et d'évoquer les âmes des morts, et là d'apaiser celle d'Archiloque par des oblations et des sacrifices. Et de même, Pausanias ayant péri à Sparte, par décret des Ephores, de la manière que tout le monde connaît, les Spartiates, troublés par certaines apparitions, recoururent à l'oracle, qui leur conseilla de chercher les moyens d'apaiser l'âme de leur roi ; et, en effet, ayant fait chercher jusques en Italie des sacrificateurs et des exorcistes habiles dans l'art d'évoquer

les morts, ceux-ci parvinrent par leurs sacrifices à chasser l'esprit de Pausanias de ce temple, * dont les Ephores avaient détruit le toit et muré la porte pour l'y faire mourir de faim et de souffrance. *

XXXV. C'est donc absolument la même chose qu'il y ait une Providence et que l'âme humaine ne meure point; car il n'est pas possible que l'une de ces vérités subsiste sans l'autre. Si donc l'âme continue d'exister après la mort, on conçoit aisément qu'elle soit punie ou récompensée, et toute la question ne roule que sur la manière. Or, cette vie n'étant qu'un combat perpétuel (34), c'est seulement après la mort que l'âme peut recevoir le prix qu'elle aura mérité : mais personne ne sait ce qui se passe dans l'autre monde, et plusieurs même n'y croient pas ; de manière que tout cela est nul pour l'exemple et pour le bon ordre du monde : au contraire la vengeance, exercée d'une manière visible sur la postérité des coupables, frappe tous les yeux et peut retenir une foule d'hommes prêts à se livrer au crime.

(34) *Car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les puissances de ce siècle ténébreux,* etc. Ephes. VI. 12.

XXXVI. Il est certain, de plus, qu'il n'y a pas de punition plus cruelle et plus ignominieuse que celle de voir nos descendants malheureux par notre faute (35). Représentons-nous l'âme d'un méchant homme, ennemi des Dieux et des lois, voyant après sa mort, non sa mémoire outragée, non ses images et ses statues abattues; mais ses propres enfants, ses amis, ses parents ruinés et affligés pour lui, accablés par sa faute de misères et de tribulations. On ne saurait imaginer un plus grand supplice; et si cet homme pouvait revenir à la vie, il renoncerait aux honneurs divins, si on les lui offrait, plutôt que de s'abandonner encore à l'injustice ou à la luxure qui l'ont perdu (36).

(35) *Les âmes des morts ont une certaine force, en vertu de laquelle elles prennent toujours intérêt à ce qui se passe dans ce monde : cela est certain, quoique la preuve exige de longs discours; mais il faut croire ces choses sur la foi des législateurs et des traditions antiques, à moins qu'on n'ait perdu l'esprit.* (Plat. de Leg. XI, tom. IX, pag. 150.) Il ajoute : *Que les tuteurs craignent donc les dieux avant tout, et ensuite les âmes des pères! L'orphelin n'aura rien à craindre de celui qui croira ces vérités.* Ib. p. 151. Législateurs, écoutez bien.

(36) On lirait ici dans le texte : Οὐδεὶς ἂν ΑΓΑΠΕΙΣΕΙΕΝ κ. τ. λ., ce qui ne saurait s'expliquer grammaticalement. Je

XXXVII. Le philosophe Bion dit que si Dieu punissait les enfants des coupables pour les crimes de leurs pères, il ne serait pas moins ridicule qu'un médecin qui administrerait un remède au petit-fils pour guérir le grand-père : mais cette comparaison qu a quelque chose d'éblouissant au premier coup d'œil, n'est cependant qu'un sophisme évident. En premier lieu il ne s'agit point de *guérir* le grand-père, qui est censé même ne plus exister ; il s'agit de punir, et nous avons vu que le spectacle de sa postérité, souffrante à cause de lui, remplissait parfaitement ce but. En second lieu, le remède administré à un malade est inutile à tous les spectateurs ; mais lorsqu'on voit au contraire la postérité du méchant obligé d'avaler jusqu'à la lie le calice amer de la douleur pour les crimes d'un père coupable, les témoins de ces terribles jugements prennent garde à

dois à l'obligeante politesse de M. *Koëhler*, conseiller d'Etat, bibliothécaire de S. M. I., et directeur du cabinet impérial d'antiquités à Saint-Pétersbourg, la connaissance d'une très heureuse correction fournie par M. *Coraï*, qui nous avertit dans ses notes sur Héliodore (p. 43), qu'il faut lire : Οὐδεὶς ἂν ΑΝΑΠΕΙΣΕΙΕΝ, ce qui ne souffre pas de difficulté. Le sens, au reste, étant aisé à deviner, ma traduction l'avait rendu d'avance.

eux ; ils s'abstiennent du vice, ou tâchent de s'en retirer. Enfin, et c'est ici la raison principale, une infinité de maladies nullement incurables de leur nature le deviennent cependant par l'intempérance du malade, qui périt à la fin victime de ses propres excès. Or, si le fils de ce malheureux manifeste quelques dispositions, même très éloignées, à la même maladie qui a tué son père, le tuteur ou le maître qui s'en aperçoit l'assujettira sagement à une diète austère ; il le privera de toute superfluité de mets et de la société des femmes ; il le forcera même à prendre des remèdes préservatifs ; il le soumettra à des travaux pénibles, à de rudes exercices, pour essayer, par cette réunion de moyens, d'extirper de son corps le germe de la maladie qui s'est montrée de loin. Et ne conseillons-nous pas tous les jours à ceux qui sont nés de parents cacochymes, de prendre bien garde à eux, de veiller de bonne heure sur les moindres symptômes alarmants, pour détruire la racine du mal avant qu'il ait pris des forces ?

XXXVIII. Il s'en faut donc que nous agissions contre la raison en prescrivant un régime extraordinaire et même des remèdes

pénibles aux enfants des personnes attaquées de la goutte, de l'épilepsie ou autres maladies semblables. Nous ne les traitons point ainsi parce qu'ils sont malades, mais de peur qu'ils ne le deviennent. C'est par un très grand abus de termes qu'on appellerait ces sortes de traitements du nom de *punitions*. Un corps né d'un autre corps vicié doit *être pansé* et *guéri*, mais non *châtié*. Que si un homme est assez lâche pour donner à ces remèdes le nom de *châtiments*, parce qu'ils sont douloureux ou qu'ils le privent de quelques plaisirs grossiers, il faut le laisser dire, il ne mérite pas qu'on s'occupe de lui. Or, s'il est utile et raisonnable de médicamenter un corps, uniquement parce qu'il provient d'un autre qui fut jadis gâté et maléficié, pourquoi le serait-il moins d'extirper dans l'âme d'un jeune homme, le germe d'un vice héréditaire, lorsque ce vice commence seulement à poindre? Vaut-il donc mieux permettre à ce vice de se développer sans obstacle, jusqu'à ce que la fièvre des passions se rende plus forte que tous les remèdes, et que le malade, devenu tout à fait incurable, découvre enfin à tous les yeux *le fruit honteux mûri dans son cœur insensé*, comme

dit encore Pindare ? Croyez-vous que Dieu n'en sache pas autant qu'Hésiode, qui nous a laissé ce précepte ?

Prudent époux, crains de devenir père,
Quand tu reviens du bûcher funéraire ;
Attends la fin de nos banquets joyeux,
Faits en l'honneur des habitants des cieux.

* Ainsi les anciens sages croyaient que de simples idées lugubres, trop fraîchement excitées dans l'esprit d'un père au moment où il donnait la vie, pouvaient influer en mal sur le caractère et la santé de son fils. On peut donc aisément juger de ce qu'ils pensaient des vices et des excès honteux, qui ne troublent pas seulement l'âme d'une manière passagère, mais qui la changent et la dégradent jusque dans son essence. Platon était pénétré de ces vérités, lorsqu'il disait : « Tâchons de rendre les mariages saints, autant « qu'il est au pouvoir humain ; car les plus « saints sont les plus utiles à l'Etat (37). » Tout occupé de ce sujet, Platon remonte jusqu'au banquet nuptial, qui ne lui paraît pas, à beaucoup près, une chose indifférente. « Qu'il soit présidé, dit-il, par la décence,

(37) Plat. de Rep. Opp. tom. VII, pag. 22.

« et que l'ivresse en soit bannie. Les époux « surtout doivent jouir d'une parfaite tran- « quillité d'esprit dans ce moment solennel « où il se fait un si grand changement dans « leur état. Que la sagesse veille toujours de « part et d'autre, car personne ne connaît la « nuit ni le jour où la reproduction de « l'homme s'opérera *avec l'assistance di-* « *vine* (38). Un homme ivre n'est point du « tout propre à se reproduire ; il est dans un « véritable état de démence qui affecte l'es- « prit autant que le corps.... Si dans un tel « état il a le malheur de devenir père, il y a « tout à parier qu'il aura des enfants faibles, « mal constitués, et qui, dans l'un et l'autre « sens, *ne marcheront jamais droit* (39). Il « est donc de la plus haute importance que « les époux, durant leur vie entière, mais « surtout dans le temps où ils peuvent se « donner des enfants, ne se permettent rien « de criminel, ni rien qui de sa nature soit « capable de produire dans le corps des dés- « ordres physiques ; car ces vices, transmis

(38) Σὺν Θεῷ. Plat. de Leg. VI. Opp. t. VIII, p. 298, 299.

(39) Οὐδὲν εὐθύπορον ἦθος οὐδὲ σῶμα. Id. ibid. de Leg. VI. Opp. tom. VIII, pag. 299.

« par la génération, s'impriment dans l'âme
« comme dans le corps des descendants, qui
« naissent dégradés. Il n'y a donc rien de
« plus essentiel pour les époux que d'être
« purs, le jour surtout et la nuit des noces:
« *car nous portons tous dans notre essence*
« *la plus intime un principe et un Dieu qui*
« *mène tout à bien, s'il est respecté et honoré*
« *comme il doit l'être par ceux qui jouissent*
« *de son influence* * (Note XXI). »

XXXIX. * Mais quoique l'hérédité des maladies et des vices soit une vérité incontestable, reconnue par les plus grands personnages, et même par la tradition universelle, * on se tromperait cependant beaucoup si l'on regardait cette hérédité comme quelque chose de régulier et d'instantané, de manière que le fils succédât immédiatement aux maux et aux vices, comme au patrimoine de son père. Les petits de l'ours et du tigre présentent en naissant toutes les qualités et toutes les inclinations de leur espèce, d'autant qu'ils obéissent à un instinct aveugle, et que rien ne déguise ces qualités naturelles. Il n'en est pas ainsi de l'homme, à raison même de sa perfection: car il manifeste sa supériorité jusque dans ce qu'il a et dans ce qu'il fait de mauvais. Le

mal chez lui est toujours accidentel et contre nature : quoique perverti, il obéit toujours plus ou moins à la raison et à la loi : l'opinion lui en impose, la coutume le mène; lorsqu'il est tenté par des inclinations corrompues, sa conscience les combat; et lors même qu'il a succombé, le sentiment du beau moral survivant à l'innocence, il se jette souvent dans l'hypocrisie, se donnant ainsi un nouveau vice pour jouir encore des honneurs de la vertu après qu'il a cessé de les mériter. Mais nous qui ne voyons point ces combats intérieurs ou ces ruses criminelles, nous ne croyons point aux coupables avant d'avoir vu les crimes; ou plutôt nous croyons, par exemple, qu'il n'y a d'homme injuste que celui dont la main s'est portée sur le bien d'autrui; d'homme emporté, que celui qui vient d'outrager quelqu'un; d'homme lâche, que celui que nous avons vu s'enfuir du champ de bataille. C'est là, cependant, une *simplesse* égale à celle de croire que l'aiguillon du scorpion ne s'engendre dans le corps de cet animal qu'au moment où il pique, ou que le venin de la vipère naît de même tout à coup au moment où elle mord. Un méchant ne le devient point au moment où il

se montre tel; mais il porte en lui-même une malice originelle, qui se manifeste ensuite lorsqu'il en a le moyen, le pouvoir et l'occasion (40). Mais Dieu, qui n'ignore point le naturel et l'inclination de chaque homme (les esprits lui étant connus plus que les corps), n'attend pas toujours, pour châtier, que la violence lève le bras, que l'impudence prenne la parole, ou que l'incontinence abuse des organes naturels; car cette manière de punir ne serait pas au-dessus d'un tribunal humain. Dieu, lorsqu'il punit, n'a point à se venger comme nous : l'homme le plus inique ne lui fait aucun tort; le ravisseur ne lui ôte rien, l'adultère ne l'outrage point. Il ne punit donc l'avare, l'adultère, le violateur des lois, que par manière de remède; et souvent il arrache le vice, comme il guérirait le haut-mal avant le paroxisme. Tantôt on se plaint de ce que les méchants sont trop lentement punis, et tantôt on trouve mauvais que Dieu réprime les inclinations perverses de certains hommes, avant qu'elles aient produit leurs

(40) *Occasiones hominem fragilem non faciunt, sed qualis sit ostendunt.* L'occasion ne rend point l'homme fragile; elle montre qu'il l'est. (*De Imit.* c. I. 16, 4.)

funestes effets ; c'est une singulière contradiction ! Nous ne voulons pas considérer que l'avenir est souvent pire et plus dangereux que le présent ; qu'il peut être plus utile à un certain homme que la Justice divine l'épargne après qu'il a péché, tandis qu'il vaut mieux pour un autre qu'il soit prévenu et châtié avant qu'il ait pu exécuter ses pernicieux desseins. La même loi se retrouve encore dans la médecine matérielle : car souvent le remède tue le malade, et souvent aussi il sauverait un homme qui a toutes les apparences de la santé, et qui est cependant plus en danger que l'autre.

XL. Et l'on voit encore ici la raison pourquoi les Dieux ne rendent pas toujours les enfants responsables des fautes de leurs pères ; car s'il arrive qu'un enfant bon naisse d'un père mauvais, comme il peut arriver qu'un fils sain et robuste naisse d'un père maladif, ce fils pourra se voir exempté des peines de la race : car il est bien de la famille, mais il est étranger au vice et à la dette de la famille, * comme un fils qui se serait prudemment abstenu de l'hoirie d'un père dissipateur, tandis que le jeune homme qui s'est volontairement *mêlé* à la malice hérédi-

taire, sera tenu au châtiment des crimes comme aux dettes de la succession * (41). Nous ne devons donc point nous étonner de voir figurer dans l'histoire de fameux coupables dont les fils n'ont point été punis, parce que ceux-ci étaient eux-mêmes de fort honnêtes gens; mais quant à ceux qui avaient reçu, aimé et reproduit les vices de leurs pères, la Justice divine les a très justement punis de cette ressemblance.

XLI. Il arrive assez souvent que des verrues, des taches, et même des accidents plus essentiels de conformation, de goût ou de tempérament, ne sont point transmis du père au fils, et que nous les voyons ensuite reparaître dans la personne d'un descendant plus éloigné : nous avons vu une femme grecque, qui avait accouché d'un négrillon, mise en justice comme coupable d'adultère; puis il se trouva, vérification faite, qu'elle descendait d'un Ethiopien à la quatrième génération. Python de Nisibie passait pour être de la race de ces Thébains primitifs, fonda-

(41) *Que l'iniquité de ses pères revive aux yeux du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit point effacé!* (Ps. CVIII, 14.)

teurs et premiers maîtres de Thèbes, que nous appelions *les Semés*, parce qu'ils étaient nés des dents du dragon que Cadmus avait semées après l'avoir tué : or le dernier fils de ce Python, que nous avons vu mourir de nos jours, portait naturellement sur son corps la figure d'une lance, qui distinguait tous les membres de cette famille, et qui reparut ainsi après un très long intervalle de temps. * Comme un corps retenu au fond de l'eau contre la loi de sa masse, remonte tout à coup, et se montre à la surface dès que l'obstacle est écarté, * de même certaines passions, certaines qualités morales, particulières à une famille, demeurent souvent comme enfoncées par la pression du temps ou de quelque autre agent inconnu : mais si, par l'action de quelque autre cause non moins inconnue, elles viennent à se dégager, on les voit tout de suite reprendre leurs places (42), et la famille montre de nouveau le signe bon ou mauvais qui la distingue.

XLII. L'histoire suivante se place naturellement à la fin de ce discours. J'aurai l'air peut-être de raconter une fable imaginée à

(42) Ἀναδύσῃ (τῆς λόγχης) ὥσπερ ἐκ βυθοῦ.

plaisir; mais, après avoir épuisé tout ce que le raisonnement me présentait de plus vraisemblable sur le sujet que je traite, je puis bien réciter ce conte (si cependant c'est un conte), tel qu'il me fut fait il y a très peu de temps (43).

Histoire de Thespésius (Note XXII).

Il y avait naguères à Soli en Cilicie un homme appelé Thespésius, grand ami de ce Protogène qui a vécu longtemps à Delphes avec moi et quelques amis communs. Cet homme ayant mené dans sa première jeunesse une vie extrêmement dissolue, perdit tout son bien en très peu de temps; de manière qu'après avoir langui quelque temps dans la misère, il se corrompit entièrement et tâcha de recouvrer par tous les moyens possibles la fortune qui lui avait échappé semblable en cela à ces libertins qui dédaignent et rejettent même une femme estimable pendant qu'ils la possèdent légitimement, et qui tâchent ensuite, lorsqu'elle a épousé un autre homme, de la séduire pour en jouir

(43) Voyez la fin du chap. XXXVI, dans le texte.

criminellement. Thespésius employant donc sans distinction tous les moyens capables de le conduire à ses fins, il amassa en peu de temps, non pas beaucoup de biens, mais beaucoup de honte, et sa mauvaise réputation augmenta encore par une réponse qu'il reçut de l'oracle d'Amphiloque, auquel il avait fait demander si lui, Thespésius, mènerait à l'avenir une meilleure vie. La réponse fut *que les choses iraient mieux après sa mort* (44). Ce qui parut généralement signifier qu'il ne devait cesser d'empirer jusqu'à la fin de sa vie.

XLIII. Mais bientôt l'événement expliqua l'oracle : car étant tombé peu après d'un lieu élevé, et s'étant fait à la tête une forte contusion sans fracture, il perdit connaissance et demeura trois jours dans un état d'insensibilité absolue, au point qu'on le crut mort; mais lorsqu'on faisait déjà les apprêts des funérailles, il revint à lui; et ayant bientôt repris toute sa connaissance, il se fit un changement extraordinaire dans toute sa conduite: car la Cilicie entière atteste que jamais on ne connut une conscience plus délicate que la sienne dans toutes les affaires de négoce et

(44) Ὅτι πράξει βέλτιον ὅταν ἀποθάνῃ.

d'intérêt, ni de piété plus tendre envers les dieux; que jamais on ne vit d'ami plus sûr, ni d'ennemi plus redoutable (Note XXIII); de manière que ceux qui l'avaient connu particulièrement dans les temps passés désiraient fort apprendre de lui-même la cause d'un changement si grand et si soudain: car ils se tenaient pour sûrs qu'un tel amendement, après une vie aussi licencieuse, ne pouvait s'être opéré par hasard; ce qui était vrai en effet, comme il le raconta lui-même, de la manière suivante, à ce Protogène dont je viens de parler, et à quelques autres de ses amis (45).

XLIV. Au moment même où l'esprit quitta le corps, le changement qu'éprouva Thespésius le mit précisément dans la situation où se trouverait un pilote qui serait jeté de son

(45) Plutarque parle-t-il ici comme un homme persuadé, ou veut-il seulement donner à son récit un plus grand air de vraisemblance? c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. J'observe seulement que ce n'est point du tout la même question de savoir si le conte est vrai ou si Plutarque y croyait. Platon, à la fin du *Gorgias*, s'explique, dans une occasion semblable, à peu près comme Plutarque: *Vous croirez peut-être que c'est un conte, mais pour moi c'est une histoire, et je vous donne ces choses pour vraies.* (Opp. tom. IV. p. 164.)

bord au fond de la mer. S'étant ensuite un peu remis, il lui sembla qu'il commençait à respirer parfaitement et à regarder autour de lui, son âme s'étant ouverte comme un œil. Mais le spectacle qui se présenta à ses regards était entièrement nouveau pour lui : il ne vit que des astres d'une grandeur immense et placés les uns à l'égard des autres à des distances infinies ; des rayons d'une lumière resplendissante et admirablement colorée partaient de ces astres, et avaient la force de transporter l'âme en un instant partout où elle voulait aller, comme un vaisseau cinglant à pleines voiles sur une mer tranquille. Laissant à part une infinité de choses qu'il avait observées alors, il disait que les âmes de ceux qui mouraient ressemblaient à des bulles de feu montant au travers de l'air, qui leur cédait le passage ; et ces bulles venant à se rompre es unes après les autres, les âmes en sortaient sous une forme humaine. Les unes s'élançaient en haut et en droite ligne, avec une rapidité merveilleuse ; d'autres tournaient sur elles-mêmes comme des fuseaux, montaient de plus ou descendaient alternativement ; de manière qu'il en résultait un mouvement confus, qui s' rêtait difficilement et après un assez long temps.

XLV. Thespésius, dans la foule de ces âmes, n'en connut que deux ou trois, dont il s'efforça de s'approcher pour leur parler; mais elles ne l'entendaient point. Etant comme étourdies et privées de sens, elles fuyaient toute espèce de vue et de contact; errantes çà et là, et d'abord seules, mais venant ensuite à en rencontrer d'autres disposées de la même manière, elles s'embrassaient étroitement et s'agitaient ensemble de part et d'autre, au hasard, en poussant je ne sais quel cri inarticulé, mêlé de tristesse et d'effroi. D'autres âmes, au contraire, parvenues au plus hautes régions de l'air, étaient brillantes de lumière et se rapprochaient souvent les unes des autres par l'effet d'une bienveillance mutuelle, tandis qu'elles fuyaient la foule tumultueuse des premières; donnant suffisamment à entendre, par cette fuite ou ce rapprochement, la peine ou le plaisir qu'elles éprouvaient. Parmi ces âmes fortunées il aperçut celle d'un de ses parents, qu'il ne connut pas d'abord, parce qu'il était encore dans l'enfance lorsque ce parent mourut. Mais l'âme, s'approchant de lui, le salua, en lui disant: *Dieu te garde, Thespésius!* A quoi celui-ci répondit, tout étonné, *qu'il s'appelait Aridée,*

et non Thespésius. Auparavant, reprit l'autre, *il en était ainsi, mais à l'avenir on te nommera Thespésius* (le divin); *car tu n'es point encore mort. Seulement, par un ordre particulier de la destinée, tu es venu ici avec la partie intelligente de ton âme, laissant l'autre dans ton corps pour en être la gardienne* (46). *La preuve que tu n'es point ici totalement séparé de ton corps, c'est que les âmes des morts ne produisent aucune ombre, et que leurs paupières ne clignotent point* (47). Ces

(46) J'adopte la leçon de Ruhnkenius, qui lisait οἰκουρόν, au lieu de ἀγκύριον. (Myth. p. 89.) La leçon commune n'est pas cependant absolument rejetable : elle peut signifier que l'âme sensible ou animale était demeurée dans le corps *comme une ancre*, que l'autre saisissait pour revenir.

(47) Plutarque a dit ailleurs (*de Is. et Osir.* XLIV.), « qu'après la destruction finale du mauvais principe, les « hommes seront très heureux; qu'ils n'auront plus be- « soin de nourriture, *et ne donneront plus d'ombre.* » C'est, au pied de la lettre, notre *corps glorieux*. En effet, *comme il y a un corps pour* l'âme (ψυχικὸν), *il y en a aussi un qui est pour* l'esprit (πνευματικόν). (I. Cor. XV, 44.) Suivant l'hypothèse admise dans cet endroit de l'histoire de Thespésius, l'âme intelligente, quittant le corps accidentellement, avant d'en être absolument séparée par la mort, n'est point encore entièrement dégagée de tout alliage grossier, ni par conséquent entièrement transparente : c'est ce qu'il faut soigneusement observer; autrement on verrait ici, au lieu d'une erreur ou d'un paradoxe, une contradiction qui n'y est point.

paroles ayant engagé Thespésius à se recueillir davantage et à se rendre compte de ce qu'il voyait, en regardant autour de lui il observa que son ombre se projetait légèrement à ses côtés (Note XXIV), tandis que les autres âmes étaient environnées d'une espèce d'atmosphère lumineuse, et qu'elles étaient d'ailleurs transparente intérieurement, non pas toutes néanmoins au même degré : car les unes brillaient d'une lumière douce et égale comme une belle pleine lune dans toute sa sérénité ; d'autres laissaient apercevoir çà et là quelques taches obscures, semblables à des écailles ou à de légères cicatrices ; quelques-unes, tout-à-fait hideuses, étaient tiquetées de noir comme la peau des vipères ; d'autres enfin avaient la face légèrement ulcérée (48).

XLVI. Or ce parent de Thespésius disait que la déesse *Adrastée* (49), fille de Jupiter et de la Nécessité, avait dans l'autre monde la plénitude de la puissance pour châtier toute espèce de crimes, et que jamais il n'y eut

(48) Ici encore le texte n'est pas susceptible d'une traduction incontestablement juste. Heureusement l'obscurité n'est dans ce cas d'aucune importance.

(49) L'*inévitable*.

un seul méchant, grand ou petit, qui par force ou par adresse eût pu échapper à la peine qu'il avait méritée. Il ajoutait qu'Adrastée avait sous ses ordres trois exécutrices entre lesquelles était divisée l'intendance des supplices. La première se nomme *Pœné* (50). Elle punit d'une manière douce et expéditive ceux qui dès cette vie ont été déjà châtiés matériellement dans leurs corps : elle ferme les yeux même sur plusieurs choses qui auraient besoin d'expiation. Quant à l'homme dont la perversité exige des remèdes plus efficaces, le Génie des supplices le remet à la seconde exécutrice, qui se nomme *Dicé* (51), pour être châtié comme il le mérite ; mais pour ceux qui sont absolument incurables, *Dicé* les ayant repoussés, *Erinnys* (52), qui est la troisième et la plus terrible des assistantes d'*Adrastée*, court après eux, les poursuit avec fureur, fuyants et errants de tout côté en grande misère et douleur, les saisit et les précipite sans miséricorde dans un abîme que l'œil humain n'a jamais sondé et

(50) La *Peine*, le *Châtiment*.

(51) La *Justice*.

(52) La *Furie*, l'*Agitatrice*.

que la parole ne peut décrire (Note XXV). La première de ces punitions ressemble assez à celle qui est en usage chez les Barbares. En Perse, par exemple, lorsqu'on veut punir certaines fautes, on ôte au coupable sa robe et sa tiare, qui sont dépilées et frappées de verges en sa présence, tandis que le malheureux, fondant en larmes, supplie qu'on veuille bien mettre fin à ce châtiment. Il en est de même des punitions divines : celles qui ne tombent que sur le corps ou sur les biens n'ont point cet aiguillon perçant qui atteint le vif et pénètre jusqu'au vice même : de sorte que la peine n'existe proprement que dans l'opinion, et n'est que purement extérieure ; mais lorsqu'un homme quitte le monde sans avoir même souffert ces sortes de peines, de manière qu'il arrive ici sans être nullement purifié, Dicé le saisit, pour ainsi dire, nu et mis à découvert jusque dans le fond de son âme, n'ayant aucun moyen de soustraire à la vue ou de pallier sa perversité. Il est visible au contraire à tous, et tout entier et de tout côté. L'exécutrice montre d'abord le coupable à ses parents gens de bien (s'il en a qui aient été tels), comme un objet de honte et de mépris, indigne d'avoir reçu d'eux la vie. Que

s'ils ont été méchants comme lui, il assiste à leurs tourments; et lui, à son tour, souffre sous leurs yeux et pendant très longtemps, jusqu'à ce que le dernier de ses crimes soit expié, des supplices qui sont aux plus violentes douleurs du corps ce que la réalité est au songe. Les traces et les cicatrices de chaque crime subsistent même encore après le châtiment, plus longtemps chez les uns, et moins chez les autres. « Or, me dit-il, tu « dois faire grande attention aux différentes « couleurs des âmes; car chacune de ces cou- « leurs est significative. Le noir sale désigne « l'avarice et toutes les inclinations basses et « serviles. Le rouge ardent annonce l'amère « malice et la cruauté. Partout où tu verras « du bleu, c'est la marque des crimes im- « purs, qui sont terribles et difficilement « effacés (Note XXVI). L'envie et la haine « poussent au-dehors un certain violet ulcé- « reux né de leur propre substance, comme « la liqueur noire, de la sèche. Pendant la vie « de l'homme ce sont les vices qui impriment « certaines couleurs sur son corps par les « mouvements désordonnés de l'âme: ici, « c'est le contraire; ces couleurs étrangères « annoncent un état d'expiation, et par con-

« séquent l'espoir d'un terme mis aux châti
« ments. Lorsque ces taches ont enfin totale-
« ment disparu, alors l'âme devient lumineuse
« et reprend sa couleur naturelle ; mais tandis
« qu'elles subsistent il y a toujours certains
« retours de passions, certains élancements
« qui ressemblent à une fièvre, faible chez
« les unes, et violente chez les autres : or dans
« cet état il en est qui, après avoir été châ-
« tiées à plusieurs reprises, reprennent enfin
« leur nature et leurs affections primitives ;
« mais il en est aussi qui sont condamnées
« par une ignorance brutale et par l'empire
« des voluptés à revenir dans leur ancienne
« demeure, pour y habiter les corps de diffé-
« rents animaux ; car leur entendement faible
« et paresseux, n'ayant pas la force de s'éle-
« ver jusqu'aux idées contemplatives et in-
« tellectuelles, elles sont reportées par de
« honteux souvenirs vers le plaisir qui appar-
« tient à l'union des sexes (53), et comme
« elles se trouvent encore dominées par le
« vice, sans en avoir retenu les organes (car
« il n'y a plus ici qu'un vain songe de volupté,

(53) Il existe un mauvais livre intitulé *le Christianisme aussi ancien que le monde*. On pourrait en faire un excellent sous le même titre.

« qui ne saurait opérer aucune réalité), elles « sont ramenées sur la terre par cette pas- « sion toujours vivante, pour y assouvir leurs « désirs au moyen des corps qui leur sont « rendus. »

XLVII. Après ce discours le parent de Thespésius le mena rapidement à travers un espace infini, mais d'une manière douce et aisée, le transportant sur des rayons de lumière comme sur des ailes (54) jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au bord d'un gouffre profond, où il se trouva tout à coup abandonné des forces dont il avait joui jusque-là ; et il vit que les autres âmes étaient dans le même état, car elles se rassemblaient comme des oiseaux qui volent en troupes, et tournant à l'entour elles n'osaient entrer dans cette ouverture, qui ne ressemblait pas mal aux antres de Bacchus, tapissés de verts rameaux et de feuilles de toutes espèces. Il en sortait un vent doux et suave, chargé d'une odeur excessivement agréable, qui jetait ceux qui la respiraient dans un état assez

(54) Ce passage et celui qu'on a lu plus haut (ch. 44) supposent des idées analogues à celles que nous avons sur l'émission et la progression excessivement rapide de la lumière.

semblable à l'ivresse. Les âmes qui en jouissaient étaient pénétrées de joie. On ne voyait autour de l'antre que danses bachiques, passe-temps et jeux de toutes espèces. Le conducteur de Thespésius disait que Bacchus avait passé par là pour arriver parmi les dieux ; qu'ensuite il y avait amené Sémélé, et que ce lieu se nommait *oubli*. Thespésius voulait y demeurer, mais son parent s'y opposa, et l'en arracha même de force, en lui représentant que l'effet immanquable de cette volupté qui l'attirait était de ramollir, pour ainsi dire, et de dissoudre l'intelligence; de manière que la partie animale qui est dans l'homme se trouvant alors affranchie, elle excitait en lui la souvenance du corps, de laquelle naissait à son tour le désir de cette jouissance qu'on a justement appelée, dans la langue grecque, d'un nom qui signifie *penchant vers la terre* (Note XXVII), comme si elle changeait la direction de l'âme en l'appesantissant vers la terre (55).

XLVIII. Thespésius ayant parcouru un chemin aussi long que celui qui l'avait con-

(55) Il est extrêmement probable que Plutarque, initié aux mystères de Bacchus, en fait ici une critique à mots couverts et se plaint des abus.

duit là, il lui sembla voir un vaste cratère où venaient se verser plusieurs fleuves, l'un plus blanc que la neige ou que l'écume de la mer, et l'autre d'un rouge aussi vif que celui que nous admirons dans l'arc-en-ciel; et d'autres fleuves encore, dont chacun montrait de loin une couleur différente, et chaque couleur un éclat particulier. Mais à mesure que les deux compagnons approchèrent du cratère, toutes les couleurs disparurent, excepté le blanc (Note XXVIII). Trois génies, assis en forme de triangles, étaient occupés à mêler ces eaux selon certaines proportions. Le guide de Thespésius lui dit alors qu'Orphée avait pénétré jusqu'à cet endroit lorsqu'il vint chercher l'âme de sa femme; mais qu'ayant mal retenu ce qui s'était présenté à ses yeux, il avait ensuite débité parmi les hommes quelque chose de très faux; savoir, qu'Apollon et la nuit répondaient en commun par l'oracle qui est à Delphes; tandis qu'Apollon, qui est le soleil, ne saurait avoir rien de commun avec la nuit.

« Quant à l'oracle qui est ici, ajoutait le « guide, il est bien véritablement commun « à la lune et à la nuit; mais il n'aboutit « exclusivement à aucun point de la terre,

« et n'a pas de siége fixe ; il erre au contraire « parmi les hommes , et se manifeste seu- « lement au moyen des songes et des appa- « ritions ; car c'est d'ici que les songes , « mêlés, comme tu sais, de vrai et de faux, « partent pour voltiger dans tout l'univers sur « la tête des hommes endormis. Pour ce qui « est de l'oracle d'Apollon , jamais tu ne l'as « vu et jamais tu ne pourras le voir ; car « l'espèce d'action, qui appartient en plus ou « en moins à la partie inférieure ou terrestre « de l'âme , ne s'exerce jamais dans une ré- « gion supérieure au corps, qui tient cette « âme dans sa dépendance » (56). Disant ces mots , il tâcha , en faisant avancer Thespésius, de lui montrer la lumière qui partit primitivement du trépied et se fixa ensuite sur le Parnasse , en passant par le sein de Thémis (Note XXIX); mais Thespésius, qui avait cependant grande envie de la contempler, ne put en soutenir l'éclat éblouissant : il entendit néanmoins en passant la voix aiguë d'une femme qui parlait en vers et qui

(56) Tout helléniste de bonne foi qui réfléchira sur le texte de ce chapitre, excessivement difficile et embrouillé (peut-être à dessein), trouvera, j'ose l'espérer, que j'ai présenté un sens assez plausible.

disait, entre autres choses, que Thespésius mourrait à telle époque. Or, le génie (57) déclara que cette voix était celle de la Sybille, qui chantait l'avenir, emportée dans l'orbe de la lune. Thespésius aurait bien désiré en entendre davantage ; mais il fut repoussé par le tourbillon impétueux de la lune, qui le jeta du côté opposé, de manière qu'il entendit seulement une prédiction touchant l'éruption prochaine du Vésuve et la destruction de la ville de Pouzzoles, et ce mot dit sur l'empereur qui régnait alors :

Homme de bien, il mourra dans son lit (58).

XLIX. Thespésius et son guide s'avancèrent ensuite jusqu'aux lieux où les coupables étaient tourmentés ; et d'abord ils furent frappés d'un spectacle bien triste et bien douloureux ; car Thespésius, qui était loin de s'attendre à ce qu'il allait voir, fut étrangement

(57) Quel génie ? Il n'est question auparavant que de trois génies qui mêlaient les eaux. Si Plutarque voulait parler du *Guide* ou du *Psychopompe*, il eût fallut l'expliquer.

(58) Il s'agit de Vespasien, qui mourut en effet comme il s'en était rendu digne, *siccâ morte*.

surpris de trouver dans ce lieu de tourments ses amis, ses compagnons, ses connaissances les plus intimes, livrés à des supplices cruels et se tournant de son côté en poussant des cris lamentables. Enfin il y vit son propre père, sortant d'un gouffre profond, couvert de piqûres et de cicatrices, tendant les mains à son fils, forcé par les bourreaux chargés de le tourmenter à rompre le silence et à confesser malgré lui à haute voix que, pour enlever l'or et l'argent que portaient avec eux certains étrangers qui étaient venus loger chez lui, il les avait indignement assassinés; que ce crime était demeuré absolument inconnu dans l'autre vie, mais qu'en ayant été convaincu dans le lieu où il se trouvait, il avait déjà subi une partie de sa peine, et qu'il était mené alors dans une région où il devait subir l'autre. Thespésius, glacé de crainte et d'horreur, n'osait pas même intercéder et supplier pour son père; mais, sur le point de prendre la fuite et de retourner sur ses pas, il ne vit plus à ses côtés ce guide bienveillant qui l'avait conduit précédemment: à sa place il en vit d'autres d'une figure épouvantable, qui le contraignaient de passer outre, comme s'il avait été nécessaire qu'il

vît encore ce qui se passait ailleurs. Il vit donc les hommes qui avaient été notoirement coupables dans le monde, et punis comme tels; ceux-là étaient beaucoup moins douloureusement tourmentés : on avait égard à leur faiblesse et à la violence des passions qui les avaient entraînés; mais quant à ceux qui avaient vécu dans le vice, et joui, sous le masque d'une fausse vertu, de la gloire que mérite la vraie, ils avaient à leurs côtés des ministres de vengeance qui les obligeaient à tourner en dehors l'intérieur de leurs âmes : comme ce poisson marin nommé *scolopendre*, dont on raconte qu'il se retourne de la même manière pour se débarrasser de l'hameçon qu'il a avalé. D'autres étaient écorchés et exposés dans cet état par ces mêmes exécuteurs, qui mettaient à découvert et faisaient remarquer le vice hideux qui avait corrompu leurs âmes jusque dans son essence la plus pure et la plus sublime (59). Thes-

(59) Ne demandons point à Plutarque comment on peut écorcher des âmes. Quand on entend une morale de cette espèce il n'est pas permis de chicaner. Observons seulement en passant que, dans tout ce que l'antiquité nous raconte sur les habitants de l'autre monde, elle suppose toujours *qu'ils ont* et *qu'ils n'ont pas* des corps.

pésius racontait qu'il en vit d'autres attachés et entrelacés ensemble, deux à deux, trois à trois ou davantage, à la manière des serpents, s'entre-dévorant de rage au souvenir de leurs crimes et des passions venimeuses qu'ils avaient nourries dans leurs cœurs. Non loin de là se trouvaient trois étangs ; l'un était plein d'or bouillonnant, l'autre de plomb plus froid que la glace, et le troisième enfin d'un fer aigre. Certains démons préposés à ces lacs étaient pourvus d'instruments, avec lesquels ils saisissaient les coupables et les plongeaient dans ces étangs ou les en retiraient, comme les forgerons traitent le métal. Ils plongeaient, par exemple, dans l'or brûlant les âmes de ceux qui s'étaient abandonnés pendant leur vie à la passion de l'avarice et qui n'avaient rejeté aucun moyen de s'enrichir ; puis, lorsque la violence du feu les avait rendus transparentes, ils couraient les éteindre dans le plomb glacé ; et lorsqu'elles avaient pris dans ce bain la consistance d'un glaçon, on les jetait dans le feu, où elles devenaient horriblement noires, acquérant de plus une raideur et une dureté qui permettait de les briser en morceaux. Elles perdaient ainsi leur première forme,

qu'elles venaient bientôt reprendre dans l'or bouillant, souffrant, dans ces divers changements, d'épouvantables douleurs (60). Mais celles qui excitaient le plus de compassion et qui souffraient le plus cruellement, étaient celles qui se croyant déjà relâchées, se voyaient tout à coup reprises et ramenées au supplice; c'est-à-dire celles qui avaient commis des crimes dont la punition était retombée sur leur postérité. Car lorsque l'âme de l'un de ces descendants arrive là, elle s'attache toute courroucée à celle qui l'a rendue malheureuse; elle pousse des cris de reproche et lui montre la trace des tourments endurés pour elle. Alors la première voudrait s'enfuir et se cacher; mais en vain : car les bourreaux se mettent à sa poursuite et la ramènent au supplice. Alors la malheureuse jette des cris désespérés, prévoyant assez tout ce qu'elle va souffrir. Thespésius ajoutait qu'il avait vu une foule de ces âmes groupées, à la manière des abeilles ou des chauves-souris, avec celles de leurs enfants, qui ne les abandonnaient plus et ne cessaient de murmurer

(60) Il est permis de croire que le Dante a pris dans ce chapitre l'idée générale de son Enfer.

des paroles de douleur et de colère, au souvenir de tout ce qu'elles avaient souffert pour les crimes de leurs pères.

L. Enfin Thespésius eut le spectacle des âmes destinées à revenir sur la terre pour y animer les corps de différents animaux. Certains ouvriers étaient chargés de leur donner par force la forme convenable. Munis des outils nécessaires, on les voyait plier, élaguer ou retrancher même des membres entiers, pour obtenir la forme nécessaire à l'instinct et aux mœurs du nouvel animal. Parmi ces âmes il distingua celle de Néron, qui avait déjà souffert mille maux et qui était dans ce moment percé de clous enflammés. Les ouvriers se disposaient à lui donner la forme d'une vipère, dont les petits, à ce que dit Pindare, ne viennent au monde qu'en déchirant leur mère (Note XXX). Mais tout à coup il vit paraître une grande lumière, et il en sortit une voix qui disait : *Changez-la en une autre espèce d'animal plus doux; faites-en un oiseau aquatique, qui chante le long des marais et des lacs. Il a déjà subi la peine de ses crimes, et les Dieux lui doivent aussi quelque faveur pour avoir rendu la liberté à la nation grecque, la meilleure*

et la plus chère aux Dieux parmi toutes celles qui lui étaient soumises (Note XXXI).

LI. Jusque-là Thespésius n'avait été que spectateur; mais sur le point de s'en retourner, il éprouva une frayeur terrible; car il aperçut une femme d'une taille et d'une beauté merveilleuse, qui lui dit : *Viens ici, toi, afin que tu te souviennes mieux de tout ce que tu as vu.* En même temps elle se disposait à le toucher avec une sorte de petite verge de fer rougie au feu, toute semblable à celle dont se servent les peintres (61); mais une autre femme l'en empêcha : dans ce moment même Thespésius se sentit poussé par un courant d'air impétueux, comme s'il avait été chassé d'une sarbacane (62), et se

(61) Il s'agit ici, suivant les apparences, d'une verge de métal, qui servait, dans la peinture encaustique, pour fondre et aplanir les cires. Cette circonstance, à aquelle il paraît impossible de donner un sens caché, semblerait prouver que Plutarque a raconté cette histoire de bonne foi, comme il la croyait, ou comme on la lui avait racontée.

(62) Un militaire français qui a fait une étude particulière de la balistique des anciens, a prétendu qu'il fallait entendre par cette *sarbacane* (Σύριγξ), *une machine à vent, dont on se servait, comme on fait encore aujourd'hui, pour lancer un projectile, au*

retrouvant dans son corps il ouvrit les yeux, pareil à un homme qui se relèverait du tombeau.

moyen de l'air comprimé (Voyez la nouvelle édition d'Amyot, citée plus haut, tom. IV, p. 491.). Je ne puis citer aucun texte à l'appui de cette explication; mais elle paraît extrêmement plausible en elle-même, et l'on doit d'ailleurs beaucoup de confiance à un homme de l'art, qui a sûrement fait toutes les recherches nécessaires.

FIN.

NOTES.

(Note I.)

Cette comparaison des discours dangereux avec les traits qu'on lance à la guerre a plu extrêmement aux anciens, qui l'ont employée très-souvent. M. Wittenbach en cite une foule d'exemples dans l'édition qu'il a donnée de ce traité de Plutarque, par lequel il a préludé à l'excellent travail qu'il a exécuté depuis sur toutes les œuvres de cet illustre écrivain (*Lugd. Batav.* 1772, in-8°, *in Animadv.*, p. 5, *et seq.*) Il observe que le mot latin *dicere* n'est que le grec Δικεῖν, qui signifie *lancer*. Le mot *trait* offre dans notre langue un exemple semblable de l'analogie dont il s'agit ici.

(Note II.)

On ne saurait trop louer cette sage réserve, et c'est ainsi que doit parler la raison qui marche toute seule. Voilà cependant le grand anathème qui pèse sur la philosophie et qui la rend absolument incapable de conduire les hommes. En effet chaque raison individuelle, sentant parfaitement qu'elle n'a pas le droit de commander à une autre, est obligée, si elle a de la conscience, de reconnaître sa faiblesse. De là l'absolue nécessité des dogmes, que Sénèque a développée (Ep. 95) avec une supériorité de logique véritablement admirable. De là encore le danger de la philosophie seule, dont l'effet infaillible est d'accumuler les doutes, de briser l'unité nationale et

d'éteindre l'esprit public en faisant diverger les esprits. *Sinè decretis omnia in animo natant. Necessaria ergò sunt decreta quæ dant animis inflexibile judicium* (Sen. ibid.). Il faut donc qu'il y ait une autorité contre laquelle personne n'ait le droit d'argumenter. *Jubeat, non disputet* (Id. Ep. qu.). *Raisonner*, disait saint Thomas, *c'est chercher; et chercher toujours, c'est n'être jamais content.* Y a-t-il une misère semblable à celle de travailler toute sa vie pour douter ? Ne saurait-on douter à moindres frais ? Convenons, avec saint Augustin, que « la croyance est la santé de l'esprit. » *Fides est sanitas mentis.*

(Note III.)

Plutarque se montre ici moins instruit des coutumes et de la jurisprudence des Romains qu'on n'aurait droit de l'attendre de l'auteur qui a composé le Traité des *Questions Romaines.* Il y avait à Rome trois manières d'affranchir un esclave, *le Cens, le Testament* et *la Baguette.* Pour ne parler que de la dernière, dont il est question ici, le prêteur appuyant sur la tête de l'esclave une baguette qu'on nommait en latin *vindicta*, c'est-à-dire l'*adjudicatrice,* lui disait : *Je déclare cet homme libre, comme les Romains sont libres* (*). Puis, se tournant du côté du licteur, il lui disait : *Prends cette baguette et fais ton devoir, suivant ce que j'ai dit* (**). Le licteur ayant reçu la *vindicte* de la main du prêteur, en donnait un coup sur la tête de l'esclave ; puis il lui frappait de la main la joue et le dos, après quoi un secrétaire inscrivait le nom de l'affranchi dans le registre des citoyens. Ces formes étaient établies pour faire entendre aux yeux que cet homme, sujet naguère aux châtiments ignominieux de l'esclavage, en était affranchi pour tous

(*) *Dico eum liberum esse more Quiritium.*

(**) *Secundùm tuam causam, sicuti dixi, ecce tibi vindicta.*

jours. La puissance publique le frappait pour annoncer qu'il ne serait plus frappé. On comprend de reste que ces actes n'étant que de pure forme, l'esclave était à peine touché; de manière que Plutarque a cru qu'on *jetait* la baguette au lieu de frapper; et Amyot a dit en suivant la même idée : *On lui jetait quelque menue verge;* mais l'esprit de cette formalité, qui n'est pas douteux, n'a rien que de très motivé et de très raisonnable : il est encore rappelé de nos jours par le grand pénitencier de Rome, qui touche de la *vindicte* chrétienne le pénitent absous, pour lui déclarer qu'il a cessé d'être esclave (*Venumdatus sub peccato.* Rom. VII, 14), et que son nom vient d'être inscrit per le souverain spirituel au nombre des *hommes libres;* car *le juste seul est libre,* comme le Portique l'a dit avant l'Evangile.

(Note IV.)

Plutarque paraît encore n'avoir pas étudié plus exactement la législation antique des testaments, chez les Romains, que celle des affranchissements ou *manumissions.* Il y avait encore trois sortes de testaments : le premier se faisait en comices assemblés, *collatis comitiis;* le second, dans les rangs militaires, au moment du combat, *in procinctu;* le troisième enfin, dont il s'agit ici, et qui était une vente fictive, *par la monnaie et la balance* (*per æs et libram*). Le testateur se présentait avec celui qu'il voulait instituer héritier, et cinq témoins, devant le peseur public qu'on appelait le *libripens.* Là l'héritier futur, tenant une monnaie de cuivre à la main, disait : *Je déclare que la famille de cet homme, que j'ai achetée avec cette monnaie et cette balance de cuivre, m'appartient selon le droit des Romains* (*); ensuite il frappait sur la balance avec la pièce de cuivre,

(*) *Hujus ego familiam quæ mihi empta est hoc ære æneâque librâ jure Quiritium meam esse aio.*

comme pour appeler l'attention des témoins, et il la remettait au testateur, qui accomplissait l'acte en acceptant le prix fictif; formalité qui ne donnait cependant rien pour le moment, mais seulement le droit de succéder après la mort du testateur. Cette formalité, qui rappelle une antiquité antérieure à l'usage de la monnaie proprement dite, n'est pas plus déraisonnable que la précédente, quoiqu'elle ne s'accorde point avec nos idées actuelles; mais pour la bien comprendre il faut savoir qu'un testament, se présentant à l'esprit des Romains comme une exception aux lois portées sur les successions légitimes, ils jugèrent que l'institution héréditaire devait reposer sur la même autorité. En conséquence, on la proposait au peuple assemblé en comices, précisément dans les formes d'une loi : *Veuillez et ordonnez, Romains, etc.* Cette forme solennelle étant fort embarrassante, on en chercha une autre plus expéditive, et les Romains imaginèrent de suppléer à la première par une vente imaginaire, sur laquelle Plutarque paraît s'être trompé de plus d'une manière. En premier lieu on a droit, ce me semble, de lui reprocher d'avoir donné comme une jurisprudence de son temps un vieil usage qui n'appartenait déjà plus alors qu'à l'histoire ancienne de Rome. En second lieu il dit : *L'un est héritier et l'autre achète les biens* : c'est à peu près le contraire qu'il fallait dire pour s'exprimer clairement, car c'est bien l'acheteur qui était *héritier*, dans le sens légal, quoique les biens passassent à un autre. Enfin il suppose que l'acheteur ne retenait *jamais* les biens qui passaient *toujours* à un tiers, ce qui me paraît excessivement improbable : chaque famille ayant chez les Romains un culte et des cérémonies domestiques qui avaient une grande importance dans l'opinion d'un peuple éminemment religieux (comme l'ont été tous les peuples fameux), c'était une honte pour eux de mourir sans héritiers, c'est-à-dire sans un représentant capable de succéder à tous les droits du défunt (*in omne jus*), mais surtout

à cette religion domestique dont je viens de parler. Or cette religion appartenant à la famille, il fallait être de la famille pour être habile à perpétuer ces rites. Il fallait donc par la même raison choisir un *agnat* (héritier du sang et du nom), pour servir d'acheteur; et celui-ci, avec qui on s'était accordé d'avance, restituait les biens à celui que le testateur avait choisi pour son héritier de fait. C'était sans doute pour cette raison que l'acheteur fictif n'achetait point les *biens*, mais la *famille*, comme on l'a vu plus haut. Que si l'héritier de fait avait appartenu à l'*agnation*, je suis persuadé que sa personne se serait confondue avec celle de l'acheteur, qui était l'héritier de droit, et que le personnage intermédiaire serait devenu superflu. Il peut se faire aussi que l'interposition de l'acheteur fictif s'étant établie pour faire passer l'hoirie à un héritier étranger à la famille du testateur, elle ait ensuite été généralisée par un certain esprit d'uniformité, qui mène plus ou moins tous les hommes, mais qui est particulièrement remarquable chez les peuples distingués par le bon sens. Quoique je ne connaisse aucun texte de lois romaines qui parle clair sur ce point, je crois cependant que tout homme qui aura été appelé à pénétrer l'esprit de ces lois, trouvera l'explication plausible. Qu'était au fond l'acheteur fictif dans le cas supposé de la restitution? un *héritier fiduciaire*, et rien de plus. Or, rien n'est plus naturel que cette idée d'un héritier fiduciaire, et jamais on n'a pu y recourir sans une bonne raison. Mais au lieu d'attacher notre attention sur cet exemple particulier ou sur tout autre du même genre, remarquons plutôt en général le génie *formuliste* des Romains, qui n'a jamais eu rien d'égal. Aucune nation de l'univers n'a su mieux anéantir l'homme pour former le citoyen. Tous les actes du droit public, toutes les conventions, toutes les dispositions à cause de mort, toutes les demandes légales, toutes les accusations, etc., etc., étaient assujetties à des *formules*, et pour ainsi dire circonscrites par des paroles *obligées*,

qui portent quelquefois chez les écrivains latins le nom de *carmen*, à raison des lois qui en prescrivaient la forme, sans laquelle l'acte cessait d'être *romain*, c'est-à-dire *valide*. Le crime même n'était crime que lorsqu'il était déclaré tel par une *formule*. Nous rions aujourd'hui avant d'admirer, lorsque nous lisons que du temps de Cicéron, une insigne friponnerie ne pouvait être punie, *parce qu'Aquilius, collègue et ami de ce grand orateur, n'avait point encore imaginé sa formule du dol* (*). Il y aurait des choses bien intéressantes à dire sur ce sujet. Je me borne à une seule observation. Celui des empereurs qui détruisit véritablement l'empire romain, en lui substituant, sans le vouloir peut-être, une monarchie asiatique déjà ébauchée par Dioclétien, et qui ne varie plus, fut précisément celui qui abolit les *formules;* car la loi qu'on lit dans le code Justinien, sous le titre *de formulis tollendis*, est de Constantin.

(Note V.)

COSMOS. *Monde, ordre* et *beauté;* car *tout ordre* est *beauté :* Κόσμος γὰρ ἡ τάξις (Eusth. ad Illiad. 1, 16.). Homère appela les rois *ordonnateurs de peuples* (mot à mot, *mondistes* (Ibid.) Expression d'une très grande justesse, et qui devint longtemps après encore plus juste, lorsque le sens exquis des philosophes grecs appela le monde ORDRE : en effet la société, qui est un *monde,* doit être *ordonnée* comme le *monde*. Les Latins ayant rencontré la même idée, je veux dire celle de l'*ordre* par excellence, associée à celle de l'*univers* (*unité* dans la *diversité*), ils l'exprimèrent par leur mot *mundus;* et ce mot étant essentiellement latin, c'est une preuve que sur ce point ils ne durent rien aux Grecs; car lorsqu'une nation va quêter des idées chez une autre, elle en rap-

(*) *Sed quid faceres? Nondùm enim Aquilius collega et familiaris meus protulerat de dolo malo formulas* (Cic. de Offic. III, 14).

porte aussi les noms. Ainsi les Latins, dans cette supposition, auraient dit COSMUS. Quant à nous, pauvre race de barbares, nous avons tout emprunté sans rien comprendre.

(Note VI.)

Il y a malheureusement de très grands doutes sur cette belle action de Gélon; il paraît prouvé au contraire que les Carthaginois conservèrent leur abominable coutume jusqu'au temps d'Agathocle. (CXV. Olymp.) Voyez la note de M. Wittenbach, *Anim. pag.* 37. Plutarque, cité par le savant éditeur, décrit de la manière la plus pathétique ces affreux sacrifices. « Les Carthaginois, dit-il, im-
« molaient leurs propres enfants à Saturne, et les riches
« qui n'en avaient point achetaient ceux des pauvres
« pour les égorger comme des agneaux ou des poulets.
« La mère était là, l'œil sec et suffoquant ses sanglots,
« sous peine de perdre à la fois et l'honneur et son
« fils (*); les flûtes et les tambours, assemblés devant la
« statue du Dieu, faisaient retentir le temple et couvraient
« le cri lamentable des victimes. » (*De superst.*) Plaçons ici une observation importante. L'immolation des victimes humaines, dont l'idée seule nous fait pâlir, est cependant naturelle à l'homme *naturel*. Nous la trouvons dans l'Egypte et dans l'Indostan; à Rome, à Carthage, en Grèce, au Pérou, au Mexique, dans les déserts

(*) Les Lecteurs qui consulteront le texte sentiront assez pourquoi je m'écarte ici d'Amyot et des traducteurs latins. Je ne puis faire céder l'évidence, ou ce qui me paraît tel, à la haute opinion que j'ai de leur habileté. Mais je ne dois point me jeter ici dans une dissertation. J'observerai seulement que dans la collection des apophthegmes lacédémoniens on lit (ch. LIII, *Lycurgue*), Τοὺς δε ἀγάμους... Τιμῆς ἐστέρησε, comme on lit ici, Τῆς τιμῆς στέρεσθαι. C'est précisément la même expression employée dans le sens que je lui attribue. Le raisonnement se trouve donc, ce me semble, parfaitement d'accord avec l'exactitude grammaticale.

de l'Amérique septentrionale; nos féroces aïeux offraient le sang humain à leur Dieu *Teutatès;* et le VIII[e] siècle de notre ère le voyait encore fumer, dans la Germanie, sur les autels d'*Irminsul,* lorsqu'ils furent enfin renversés par la main divinement dirigée de l'immortel Charlemagne, dont la gloire ne saurait plus s'accroître depuis qu'il a obtenu les folles censures du dix-huitième siècle. Si l'on excepte un point du globe divinement préservé, et même avec de malheureuses exceptions produites par les prévarications du peuple, *toujours et partout* l'homme a immolé l'homme; mais *toujours* aussi *et partout,* du moment où la plante humaine reçoit la greffe divine, le sauvageon laisse échapper l'aigreur originelle.

Miraturque novas frondes et non sua poma.

(Note VII.)

Les anciens opposent toujours les lois à la royauté, et ils avaient raison. Tacite a dit dans ce sens : *Quelques peuples, ennuyés de leurs rois, préférèrent des lois* (*). (Ann. III. 26.) En effet, partout où l'homme est réduit à lui-même, l'alternative est inévitable. La monarchie qui résulte du règne des lois et de celui d'un homme, réunis d'une manière plus ou moins parfaite, est une production du christianisme, et ne se trouvera jamais hors de son sein. Il faut remarquer cette expression de Plutarque : *Il rendait les lois,* sans ajouter *et la liberté,* comme a fait Amyot.

(Note VIII.)

Cornélius-Nepos absout Cimon de ce crime. Il observe qu'en épousant sa sœur Epinice, ce fameux Athénien put obéir à l'amour sans désobéir aux lois de son

(*) *Quidam..... postquàm regum pertæsum, leges maluerunt.* (Tac. l. v.)

pays. (*In Cim. V.*) Personne en effet n'ignore qu'à Athènes il était permis d'épouser la demi-sœur par le père, ou sœur consanguine, quoiqu'il ne le fût pas d'épouser la demi-sœur par la mère, que nous nommons *utérine* : or, cette Epinice était seulement sœur de Cimon par le père.

Les Grecs, pour le dire en passant, considéraient principalement la fraternité dans la mère commune; c'est pourquoi dans leur langue le mot de *frère* (ἀδελφὸς) n'exprime dans ses racines que la communauté de mère; et ceci n'est point du tout une observation stérile. Homère voulant citer (Iliad. XXIV, 47.) la parenté la plus proche et la plus chère au cœur humain, nomme *le frère par la mère* (l'homogastrien) *et le fils*. Les traducteurs latins qui ont traduit κασίγνητον ὁμογάστριον (Ibid.) par *fratrem uterinum*, peuvent aisément tromper un lecteur qui ne serait pas sur ses gardes. Homère, comme il est visible, veut exprimer dans cet endroit le *véritable frère*, ou le frère *tout-à-fait frère*, c'est-à-dire celui *qui a* la même mère, mais non celui qui n'a que la même mère (notion qui est exprimée dans notre langue par le mot d'*utérin*). Bitaubé a donc eu raison de traduire simplement par *frère*. Si l'on voulait absolument conserver une épithète, il vaudrait mieux dire *frère germain*.

(Note IX.)

Dans un temps où les mœurs des Athéniens conservaient encore l'ancienne sévérité, Thémistocle s'avisa un jour d'atteler quatre courtisanes, comme les chevaux d'un quadrige, et de les conduire ainsi à travers la place publique couverte de peuple. Athénée nous a conservé les noms de ces quatre effrontées. Elles se nommaient *Lamis*, *Scyone*, *Satyre* et *Nannion*. (Ath. lib. XII, pag. 531; et lib. XIII. pag. 576, cité par M. Wittenbach. *Animadv.* pag. 38.)

(Note X.)

L'antiquité est d'accord sur les malheurs arrivés aux violateurs du temple de Delphes. (Voyez la note de Wittenbach, qui cite les autorités. *Anim.* pag. 47.) On peut voir les réflexions du bon Rollin sur les phénomènes physiques qui empêchèrent depuis une spoliation du même genre, lorsque les Gaulois s'avancèrent sur le temple de Delphes. Il est certain, en thèse générale, *que les sacriléges ont toujours été punis*, et rien n'est plus juste, car le pillage ou la profanation d'un temple, même païen, suppose le mépris de ce Dieu (*quel qu'il soit*) qu'on y adore; et ce mépris est un crime, a moins qu'il n'ait pour motif l'établissement du culte légitime, qui même exclut sévèrement toute espèce de crimes et de violences. *La punition des sacriléges dans tous les temps et dans tous les lieux* a fourni à l'anglais Spelman le sujet d'un livre intéressant, abrégé en français par l'abbé de Feller. Bruxelles, 1787; Liége, 1789; in-8°.

(Note XI.)

M. Wittenbach, *Anim.* p. 49, fait observer que ce vers n'est point d'Hésiode. On rencontre en lisant les anciennes éditions une foule d'erreurs de ce genre que nous n'avons pas le droit de leur reprocher. Notre imprimerie, nos grandes et nombreuses bibliothèques, nos dictionnaires, nos tables de matières, etc., manquaient aux anciens. Le plus souvent ils étaient obligés de citer de mémoire, et nous devons admirer l'usage prodigieux qu'ils ont fait de cette faculté, au lieu de blâmer les erreurs dont elle n'a pu les préserver.

(Note XII.)

Cette comparaison suppose que, du temps de Plutarque, des malfaiteurs étaient souvent condamnés à

donner sur la scène des spectacles réels de supplices et d'exécutions légales. Au fond il n'y a rien qui doive nous surprendre, d'autant plus que l'auteur ne dit rien qui ne puisse se rapporter exclusivement à Rome, où les mœurs étaient bien plus féroces que dans la Grèce. Le gladiateur n'apprenait-il pas chez le *Peuple-Roi* à mourir décemment? N'y avait-il pas des règles pour égorger et pour présenter la gorge avec grâce? La vierge patricienne en fermant quatre doigts, et tournant vers la terre le pouce allongé, ne criait-elle pas en silence : *Egorgez ce maladroit?* N'en était-on pas venu à tuer pour tuer, à supprimer tout hasard, toute défense et tout retard? Le peuple n'était-il pas invité, au pied de la lettre, *à venir voir tuer les hommes pour tuer le temps :* NE NIHIL AGERETUR (Seneq. ep. VI.); à les tuer même pour s'exercer? Ces malheureux, en défilant dans l'arène, devant les spectateurs impatients, ne leur disaient-ils pas avec une admirable politesse : *Les gens qui vont mourir vous saluent* (*)? Pour égayer certains repas de cérémonie, n'arrivait-il pas aux *gens du bon ton* d'appeler, au lieu de musiciens et de danseuses, quelques couples des gladiateurs qui venaient parfois tomber sur la table et l'arroser de leur sang? (Voyez Juste-Lipse, *de Magnit. Rom.*) Pourquoi donc quelques-uns de ces hommes destinés *aux plaisirs* du public ne seraient pas venus de temps à autre *animer* le dernier acte d'une *orchèse* ou d'une tragédie (**)?

Voulez-vous savoir en passant à quelle autorité cédèrent enfin *ces délicieux* spectacles qui avaient résisté,

(*) *Morituri vos salutant.*

(**) Les lecteurs feront bien de lire sur ce même endroit de Plutarque la note de Vauvilliers, dont je ne me suis aperçu qu'après avoir terminé cet ouvrage. (Edit. de Cussac, tom. XVI, IVe des Œuvres morales, pag. 486.) J'ai eu le plaisir de me trouver assez d'accord avec lui.

jusqu'au 1er janvier 404, à tous les édits de Constantin, de Constance, de Julien et de Théodose? Lisez la vie de saint Almaque. (Vies des Saints, etc., trad. de l'anglais d'*Alban Buttler*, tom. I., pag. 30.)

(Note XIII.)

Si l'on suit bien le raisonnement de Plutarque, si l'on fait attention à la manière dont il rattache dans ce chapitre la première partie de son discours à la seconde, par une particule ayant la valeur de *car*, on ne pourra douter qu'il ne s'agisse ici d'exécutions réelles.

Si l'on adopte l'opinion contraire, on sera peut-être surpris de l'épithète que Plutarque donne ici aux comédiens en général (Κακούργους), qu'Amyot traduit faiblement par *des gens qui ne valent rien*, ce qui pourra paraître dur à certaines personnes; mais les anciens sont faits ainsi : les Athéniens seuls exceptés (et même pas tout-à-fait exceptés), ils font peu de grâce à l'état de comédien. *C'est une misérable profession*, dit Cicéron. (de Orat.) La jurisprudence romaine en avait placé l'exercice parmi les causes légitimes d'exhérédation : SI MIMOS SEQUITUR. Je ne finirais pas si je voulais accumuler les autorités de tout genre qui ont flétri dans tous les siècles et le théâtre et les hommes qui s'y dévouaient. Je me borne à observer que l'importance accordée à cette classe d'hommes, au théâtre en général, mais surtout au théâtre lyrique, est une mesure infaillible de la dégradation morale des nations. Ce thermomètre n'a jamais trompé. Que si quelque comédien s'élève au-dessus de sa profession par des vertus faites pour étonner la scène, il faut bien se garder de le décourager : adressons-lui au contraire ce compliment si flatteur que Roscius obtint de Cicéron, il y a deux mille ans, et qui n'est pas du tout usé : *Vos talents vous rendent aussi digne d'être comédien que votre caractère vous rendrait digne de ne pas l'être.* Mais sans nous occuper davantage des

phénomènes, observons que tout gouvernement fera bien, en accordant ce qui convient à l'amusement public, de méditer les maximes suivantes d'un lettré chinois : « Les spectacles sont des espèces de feu d'artifice « d'esprit, qu'on ne peut voir que dans la nuit du dés- « œuvrement. *Ils avilissent et exposent* ceux qui les « tirent ; fatiguent les yeux délicats du sage ; occupent « dangereusement les âmes oisives ; mettent en danger « les femmes et les enfants qui les voient de trop près ; « donnent plus de fumée et de mauvaise odeur que de « lumière ; ne laissent qu'un dangereux éblouissement, « et causent souvent d'horribles incendies. »

(Mém. concernant les Chinois, par les missionn. de Pékin; in-4°, tom. VIII, pag. 227.)

(Note XIV.)

Chemine droit au chemin de justice,
Très grand mal est aux hommes l'injustice. (Amyot.)

Le mot grec *Hybris*, qui n'a point d'analogue dans notre langue, renfermant les trois idées d'*injure*, de *violence* et d'*immoralité*, n'est rendu que bien faiblement par celui d'*injustice*. Dailleurs malgré la double signification du mot *diké*, qui peut signifier également *justice* et *supplice* (car le supplice est une justice), j'ose croire qu'il n'y a point de doutes sur la préférence due à la version de Xylandre, adoptée par M. Wittenbach : *Perge ad supplicium! valdè est damnosa libido*. Amyot est tout-à-fait malheureux dans la première traduction qu'il a faite de ce passage (Vie de Cimon, ch. XI), où la même histoire est racontée.

(Note XV.)

Plat. de leg. X. Opp. tom. IX. pag. 108. ed. Bip. *Si ascendero in cœlum, tu illic es; si descendero in infer-*

num, ades. (Ps. CXXXVIII, 8.) Ailleurs il lui est arrivé de dire que *si Dieu n'a pas présidé à la fondation d'une cité elle ne peut échapper aux plus grands maux ;* ce qui rappelle encore un autre passage des psaumes : *Nisi Dominus ædificaverit domum, etc. Nisi Dominus custodierit civitatem, etc.* (Ps. CXXVI. 1, 2. Plat. ibid. de leg. IV. Opp. tom. VIII, pag. 181.) On a conclu de là que Platon avait lu nos livres saints. On pourrait porter le même jugement de Plutarque, en réfléchissant sur ce passage : *Où fuira-t-il? Où trouvera-t-il une terre ou une mer sans Dieu? O malheureux! dans quel abîme te cacheras-tu? etc.* (*Plut. de superst.* Edit. Steph. Paris, 1624; in-fol., p. 166. D.) Ce sont des présomptions qui ont leur poids parmi les autres.

(Note XVI.)

On voit que par le mot *Enfer* (ἍΔΗΣ), Platon n'entend qu'un lieu de tourments expiatoires, *lugentes campos ;* désignant ensuite, par ce *lieu encore plus terrible* (ἀγριώτερον) notre *Enfer* proprement dit, il établit cette distinction des supplices temporaires et éternels, en d'autres endroits de ses OEuvres et notamment dans sa République (lib. X, tom. VII, pag. 325.); et dans le Gorgias (tom. IV, pages 168, 169.) Il est bien vrai que quoique la plus haute antiquité ait cru à l'*Enfer* et au *Purgatoire*, ces deux idées n'étaient néanmoins ni générales, ni dogmatiques ; elles ne pouvaient être distinguées clairement que par deux mots opposés et exclusifs l'un de l'autre. Quelquefois cependant l'opposition entre *le Hadès* et le Tartare paraît incontestable. (*Plat. ibid.* p. 326.) Mais ailleurs Platon les confond, et place dans le Tartare des peines à temps et des peines éternelles. (*Ibid. in Gorg.* p. 170.) Ces variations, comme on voit, ne touchent point le fond de la doctrine. Au reste, si Platon menace le crime en si beaux termes, il n'est pas moins admirable lorsqu'il console le juste. *Jamais,* dit-il,

les Dieux ne perdent de vue celui qui se livre de toutes ses forces au désir de devenir juste et de se rendre, par la pratique de la vertu, semblable à Dieu, autant que la chose est possible à l'homme. Il est naturel que Dieu s'occupe sans cesse de celui qui lui ressemble. Si donc vous voyez le juste sujet à la pauvreté, à la maladie, ou à quelque autre de ces choses qui nous semblent des maux, tenez pour sûr qu'elles finiront par lui être avantageuses ou pendant sa vie ou après sa mort. (Plat. de Leg. X, tom. VII, p. 302.) On croit lire saint Augustin ou Bourdaloue. Observons bien cette expression : *Jamais les Dieux ne perdent de vue celui qui s'efforce de se rendre semblable* A DIEU (*). Platon s'est-il exprimé ainsi à dessein? ou bien n'a-t-il fait qu'obéir au mouvement d'une âme *naturellement chrétienne?* — Comme on voudra.

(Note XVII.)

ΜΕΛΛΕΙΤΟ ΘΕΙΟΝ Δ'ΕΣΤΙ ΤΟΙΟΥΤΟΝ ΦΥΣΕΙ. (*Eurip.* Orest, V. 420.) J'avoue l'impuissance où je me trouve de traduire ces vers d'une manière tolérable. Il faudrait que la décence permît de dire : *Dieu est fait ainsi*. Le bon Amyot a dit en deux vers (ou deux lignes) : *De jour en jour s'il dilaye et diffère, telle est de Dieu la manière ordinaire.* (*Ibid. de serâ num. vind. c.* 2.) Saint Chrysostôme a dit dans le même sens : *Dieu, qui fait tout, ne fait rien brusquement.* (Serm. IV, in Epist. ad Colos. ad v. 25.) Et Fénélon a remarqué la leçon que nous donne l'Ecriture-Sainte, lorsqu'elle nous apprend que Dieu accomplit l'ouvrage de la création en six jours (OEuvr. spirit. tom. I. Lettre sur l'infini, quest. II[e]) : *Mais pourquoi donc ces lenteurs? pourquoi ne*

(*) Οὐ γὰρ δὲ ὑπό γε ΘΕΩΝ ποτὲ ἀμελεῖται ὅς ἂν προθυμεῖσθαι ἐθέλη.... εἰς ὅσον δυνατὸν ἀνθρώπῳ, ὁμοιοῦσθαι ΘΕΩ. Plat. ibid.

créa-t-il pas l'univers comme la lumière? — Pourquoi? — Parce qu'il est Dieu.

Il est lent dans son œuvre, et telle est sa nature.

(Note XVIII.)

M. Wittenbach a cru devoir observer ici que tout le raisonnement de Plutarque, dans ce chapitre, suppose plus d'esprit que de justesse (*multa hic acutiùs quam verè dicta sunt.*) « Car, dit-il, ce raisonnement n'est « concluant que suivant l'opinion des hommes, mais il « ne saurait s'appliquer à Dieu, auquel les actions de « chaque individu sont connues. » (*Ibid. in anim.* pag. 75.) J'ose croire que cet habile homme se trompe évidemment, et que lui-même a prononcé le mot qui le condamne en avouant que le raisonnement de Plutarque est juste *dans l'opinion des hommes*, car c'est précisément de l'opinion des hommes qu'il s'agit ici. Sans doute Dieu, qui connaît les actions de tous les hommes, ne sera pas embarrassé de rendre à chacun *selon ses œuvres;* mais sans doute aussi Dieu, qui est l'auteur de la société, est de même l'auteur de cette morale qui résulte des associations politiques. Si donc une ville est coupable *comme ville*, il faut qu'elle soit punie *comme ville;* autrement les hommes diraient: *Cette ville qui a commis tant de crimes prospère cependant, etc.* L'Ecriture-Sainte est remplie de menaces faites et même de châtiments exécutés sur les nations, *comme nations.* N'y avait-il pas quelques honnêtes gens à Tyr, et tous ses habitants étaient-ils également coupables lorsque Dieu disait à cette ville : *Je te renverserai de fond en comble; tes murs, tes monuments, ne seront plus que des débris lavés par la vague; le pêcheur y viendra sécher ses filets,* etc. (Ezech. XXVI, v. 14 et seqq.) Et lorsqu'après vingt-trois siècles un missionnaire assis *sur les bords où fut Tyr,* rêvait profondément et se rappe-

lait le passage du Prophète, en voyant un pêcheur étendre son filet sur des débris sculptés, à demi plongés dans les eaux, aurait-il éprouvé le même sentiment s'il avait songé par hasard dans son cabinet aux châtiments temporels qui purent jadis tomber individuellement sur quelques souverains ou administrateurs de Tyr? Ne subtilisons jamais contre le sens commun ni contre la Bible. (*Huet a décrit avec une rare élégance cette scène du missionnaire, quelque part dans sa démonstration évangélique.*)

(Note XIX.)

Οἴη περ φύλλων γενεὴ, τοιήδε καὶ ἀνδρῶν·
Φύλλα τὰ μεν τ'ἄνεμος χαμάδις χέει, ἄλλα δε θ'ὔλη
Τηλεθόωσα φύει, ἔαρος δ'επιγίγνεται ὥρη (ὥρη pour ὥρα)·
Ὣς ἀνδρῶν γενεὴ· ἣ μεν φύει, ἣ δ'ἀπολήγει.

Les hommes se succèdent comme les feuilles des bois. Le souffle de l'hiver répand sur la terre ces feuilles desséchées; mais bientôt la forêt reverdissante en pousse de nouvelles, car l'heure du printemps arrive de nouveau. Tel est aussi le sort des humains. Une génération est produite et l'autre disparaît. Iliad. VI. 146, 149.

Nous lisons dans l'Ecclésiastique : *Toute chair se fane comme l'herbe et comme les feuilles qui croissent sur les arbres verts. Les unes naissent et les autres tombent : ainsi dans cette génération de chair et de sang, les uns meurent et les autres naissent.* Eccli. XIX. 18, 19.

L'auteur de l'Ecclésiastique fut un Juif helléniste, ainsi que son petit-fils, qui traduisit l'ouvrage en grec. Il est donc assez probable qu'en écrivant ce passage, il avait en vue celui d'Homère. Saint Paul a cité mot à mot un hémistiche d'Aratus, écrivain bien inférieur à Homère, et bien moins connu. (Act. XVII. 28.) Il a cité aussi Ménandre et Epiménide. (I. Cor. XV, 53. Tim. I, 12.)

(Note XX.)

C'est une bien faible raison, dit ici M. Wittenbach, à mon très grand regret, *uniquement fondée sur la superstition humaine;* ou, ce qui serait le plus triste, *uniquement propre à nourrir la superstition humaine,* car l'expression latine se laisse traduire ainsi (*); et il cite Cicéron, qui a donné comme les autres dans cette rêverie. (*de Amic.* IV.) On peut remarquer ici un nouvel exemple de ce petit artifice dont j'ai parlé dans la préface de cet écrit. Pour se donner plus beau jeu (en supprimant une idée intermédiaire qui forme néanmoins le nerf de l'argument) on a l'air de supposer que le dogme de l'immortalité se déduit immédiatement des honneurs rendus aux morts. Ce n'est point du tout cela : ces honneurs sont donnés seulement comme une preuve de la croyance universelle, et cette croyance universelle est donnée à son tour comme l'une des nombreuses preuves du dogme. *Majores nostri mortuis tàm religiosa jura non tribuissent, si nihil ad illos pertinere arbitrarentur.* (Cic. ibid.) Or, l'on attaquera tant qu'on voudra l'argument qui s'appuie sur l'élan éternel de l'homme vers l'éternité, jamais on ne l'affaiblira. La bouche menteuse peut bien le repousser, *mais le cœur révolté s'obstine à l'écouter.* Dieu, qui nous a créés, n'a pu mentir à l'intelligence, en plaçant dans elle un instinct tout à la fois invincible et trompeur.

J'éprouve un chagrin profond, une douleur légitime bien étrangère à toute passion, lorsque je vois des hommes, d'ailleurs si estimables et que j'honore dans un sens comme mes maîtres, déplorablement en garde contre les traditions les plus vénérables, contre toute idée spirituelle, contre l'instinct de l'homme. Je m'écrie tristement : TANTUS AMOR NIHILI (**)! — Mais

(*) *Levis sanè est ratio, et quæ ad hominum tantùm valeat superstitionem.* (Animadv. p. 79).

(**) *Quel amour du néant!* (Polignac.)

nous la reverrons la superbe alliance de la Religion et de la science ; ils reviendront ces beaux jours du monde où toute la science remontait à sa source. Nous pouvons tous hâter cette époque, moins cependant par des syllogismes que par des vœux.

(Note XXI.)

Le traducteur français et anonyme du livre des Lois (Amsterdam, 1769 ; 2 vol. in-8°, tom. I, p. 373.) rend ainsi ce morceau : *En effet la Divinité, qui préside au commencement de nos actions, les fait réussir lorsqu'à chacune de nos entreprises nous lui rendons les honneurs qu'elle mérite.* Voilà comme on traduit, mais surtout voilà comme on traduit Platon. Ce grand philosophe a deux ennemis terribles, l'ignorance et la mauvaise foi : l'une ne l'entend pas, et l'autre craint qu'il ne soit entendu. Je crois au reste que l'expression *dans notre essence la plus intime*, est un équivalent juste de ἐν ἀνθρώποις ἱδρυμένη, qui signifie que ce principe et ce Dieu *réside, repose, est établi* dans l'homme comme une statue sur son piédestal.

(Note XXII.)

M. Wittenbach accumule ici beaucoup d'érudition pour établir que l'histoire de Thespésius est un conte comme celle de *Her* dans la république de Platon. Je penche vers la même supposition ; cependant il eût été bien, pour plus d'exactitude, de citer le passage de Plutarque, qu'on vient de lire : *Je réciterai donc ce conte (si c'est un conte)*. En général toute l'antiquité *invente*. Pour elle le plus brillant attribut du génie est celui de FAIRE, et rien par elle n'est mis au dessus du FAISEUR (poète). Les *trouveurs* du moyen-âge présentent la même idée ; car chaque nation, en passant de la barbarie à la civilisation, répète les mêmes phénomènes,

quoique d'une manière qui va en s'affaiblissant. De là vient encore, pour le dire en passant, la multitude des ouvrages pseudonymes chez les anciens : c'était pour eux de la *poésie* et rien de plus. Se mettre à la place d'un personnage connu, et dire ce qu'il aurait dit suivant les apparences, n'avait pour eux rien d'immoral. Ils ne pensaient seulement pas à cacher cette supposition : mais parce qu'on lisait peu, qu'on écrivait encore moins, et que les monuments intermédiaires ont péri, nous prenons bonnement ces hommes pour des faussaires, parce que nous ignorons ce que tout le monde savait autour d'eux, ou ce que personne ne s'embarrassait de savoir. Mais pour revenir à l'objet principal de cette note, chez toutes les nations du monde, avant que *le raisonner tristement s'accréditât*, on a aimé donner à l'instruction une forme dramatique, parce qu'en effet il n'y a pas de moyen plus puissant pour la rendre plus pénétrante et ineffaçable : on a donc fait partout des *légendes*, c'est-à-dire des histoires *à lire* pour l'instruction commune. L'aventure de Thespésius est une *légende* grecque dont il faut surtout méditer le but et la partie dogmatique. On a beaucoup écrit contre quelques-unes de nos *légendes* latines : c'est fort bien fait sans doute, mais ce n'est point assez : il faudrait encore écrire contre la vérité du Télémaque et même contre celle de *l'Enfant prodigue.*

Hume a déclaré que dans ce traité des *Délais de la Justice divine*, Plutarque s'était tout-à-fait oublié. Cet ouvrage, dit le philosophe anglais, *présente des idées superstitieuses et des visions extravagantes.* (Essays, etc., London, 1758, in-4°, p. 251.) Hume, comme on voit, n'aimait pas l'Enfer. — Il ne faut pas disputer des goûts; mais c'est toujours un grand honneur pour le bon Plutarque d'avoir su, avec sa pénétrante histoire de Thespésius, émouvoir la bile paresseuse de Hume au point de le rendre tout-à-fait injuste.

(Note XXIII.)

Il semble d'adord que pour l'honneur de Plutarque il faut entendre la seconde partie de ce passage, des *ennemis de l'Etat;* car dans notre manière actuelle de voir, c'est une singulière preuve de conversion que d'être devenu ennemi implacable : cependant rien n'est plus douteux; et si l'on veut douter davantage, ou, pour mieux dire, si l'on veut ne plus douter, on peut lire Platon dans le *Ménon*. (Opp. edit. Bipont. tom. IV, pages 330, 331.)

En s'élevant plus haut dans l'antiquité grecque, on trouve que le plus fameux des poètes lyriques, remarquable surtout par ses sentiments religieux et par les sentences morales dont il a semé ses écrits, demande comme la perfection du caractère humain, *d'aimer tendrement et de haïr sans miséricorde*. (Pind. Pyth. II, 153, 155.)

Trompés par la plus heureuse habitude, nous regardons souvent la morale évangélique comme *naturelle*, parce qu'elle est *naturalisée;* c'est une grande erreur : la *charité* est un mystère pour le cœur de l'homme, comme la *Trinité* en est un pour son esprit : ni l'une ni l'autre ne pouvaient être connues, ni par conséquent avoir de nom avant l'époque de la révélation. Alors seulement on put savoir « *que la charité est incompatible* « *avec la haine d'un seul homme, fût-il de tous les* « *hommes le plus odieux et le plus méchant;* vérité « jusqu'alors ouvertement combattue par le cœur hu- « main, qui, après l'offense, ne trouvait rien de si rai- « sonnable que la haine, ni de si juste que la vengeance. « De nouvelles lumières ont produit de nouveaux sen- « timents. »

(Ligny. Hist. de la Vie de Jésus-Christ; Paris, Crapelet, 1804. in-4°, tom. I, p. 226.)

(Note XXIV.)

Il y a ici une obscurité qui appartient à l'auteur et qu'il est, je pense, impossible de faire disparaître entièrement. Si l'on entend le mot Γραμμὴν au pied de la lettre, on ne sait plus ce qu'a voulu dire Plutarque; mais il paraît que ce mot de *ligne* doit être pris pour la ligne du pourtour, *terminatrice* de l'ombre. Amyot, à qui le vague était permis, a dit : *Il se levait quand en lui ne sais quelle ombrageuse et obscure linéature.* Xylandre dit dans l'édition de M. Wittenbach, comme dans les anciennes : *Animadvertit sibi comitari appendicis loco obscuram quamdam et umbrosam lineam.* Ce sont des mots français ou latins mis à la place des grecs ; et il s'agit toujours de traduire (*).

(Note XXV.)

Observez les traditions antiques et universelles sur cet abîme épouvantable *d'où l'espoir est banni, lui qu'on trouve en tout lieu* (Milton I, 66, 67.); *où l'on ne peut ni vivre ni mourir* (Alcoran, ch. 87.), Plutarque appelle ces malheureux, pour qui il n'y a plus d'espérance, *absolument incurables* (πάμπαν ἀνιάτους). C'est une expression de Platon. (*In Gorg.* v. la note 31.) *Ceux-là, dit-il, étant incurables, souffriront éternellement des supplices épouvantables.* Ἅτε ἀνίατοι ὄντες... τὰ μέγιστα καὶ ὀδυνηρότατα καὶ φοβερότατα πάθη πάσχοντας τὸν ἀεὶ χρονον. κ. τ. λ. Quant à ceux dont les crimes ne sont pas incurables, ils ne souffrent que pour le bien dans ce monde et dans l'autre, n'y ayant pas d'autre moyen d'expiation que la douleur. (Ibid. p. 168.)

(*) Le texte dit : Εἶδεν ἑαυτῷ μέν τινα συναιρουμένην, ἀμυδράν (τινα) και σκιώδη γραμμὴν. J'ai exprimé le sens qui m'a paru le plus naturel.

(Note XXVI.)

Ce vice étant le plus cher à la nature humaine, il en coûte infiniment aux écrivains modernes, surtout à ceux d'une certaine classe en Europe, de citer et de traduire rondement ces passages pénétrants, où l'on voit le bon sens et les traditions antiques parfaitement d'accord avec cet impitoyable christianisme. Je pourrais en citer des exemples remarquables; mais, pour me borner au passage de Plutarque que j'examine dans ce moment, j'observe que le nouvel éditeur se contente de dire, dans la traduction latine qu'il a adoptée, *que le bleu annonce l'intempérance dans les plaisirs* (*); mais l'on ne trouve plus ces expressions fatigantes : Κακὸν καὶ δεινὸν οὖσα, *c'est un vice terrible;* ni le Μολις ἐκτέτριπται, *et qui est effacé bien difficilement.* Xylandre avait déjà supprimé ces deux passages dans sa traduction (*edit. Stephan.* in-fol. Paris., 1624, tom. II, p. 265.); et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il les remplace par un astérisque, comme s'il y avait là une lacune dans le texte. (M. Wittenbach a justement fait disparaître ce signe menteur.) Amyot, au contraire, traduit avec complaisance, comme un évêque : *Là où il y a du bleu, c'est signe que de là a été escurée l'intempérance et dissolution ez voluptez, à bien long-temps et à grand'peine, d'autant que c'est un mauvais vice.* Le dernier éditeur d'Amyot supprime de même ces derniers mots, *c'est un mauvais vice;* et il affirme *qu'il faut* lire ainsi. (Paris, Cussac, 1802, tom. IV, pages 490, 491.) Pour moi, je persiste à croire *qu'il faut* traduire Plutarque.

(Note XXVII.)

Γένεσις, c'est-à-dire Νεῦσις ἔπι γῆν. Cette étymologie, sur laquelle on peut disputer, est répétée dans un fragment

(*) *Cæruleus color intemperantiæ circa voluptates.*

conservé par Stobée (Serm. CIX.) et attribué à Thémistius, mais que M. Wittenbach revendique, par de bonnes raisons, en faveur de Plutarque. (*Anim.* p. 134.) Peu importe, au reste, à la morale, que la conscience des hommes ait construit le mot pour la pensée, ou qu'elle ait cherché dans la pensée l'origine du mot : la conscience a toujours parlé.

(Note XXVIII.)

Amyot s'est évidemment trompé en faisant disparaître le cratère même. Le texte dit mot à mot que *le cratère laissa échapper le brillant de toutes les couleurs, excepté celui du blanc;* mais cet excellent traducteur a eu raison de passer sous silence ἀφανισθέντος μᾶλλον τοῦ περιέχοντος; car ce passage ne présente aucun sens satisfaisant. La traduction latine me semble encore plus répréhensible : *Ut propiùs accessit, crater obscuritatis coloribus floridissimum retinuit absquè albedine colorem.* C'est, ce me semble, un contre-sens manifeste. Le sens que j'ai exprimé est *commode*, et il présente de plus une vérité physique, puisqu'il est certain que le mélange de toutes les couleurs, dans le cratère, devait produire le blanc.

(Note XXIX.)

Allégorie visible, et allusion à quelque doctrine des mystères de Bacchus. Le triangle divin est fameux dans l'antiquité. Il fut consacré à Delphes, et jamais il n'y a eu de religion où le nombre *trois* n'ait joué un rôle mystérieux. Après le déluge universel, connu de même et célébré par tous les hommes, l'Arche qui portait Deucalion et Pyrra s'arrêta, suivant les traditions grecques (qui n'avaient qu'un jour), sur le mont *Parnasse*, mot purement indien. (Voyez les recherches asiatiques, in-4°, tom. VII, p. 494 et suiv.). Tous les temples avaient péri dans cette catastrophe, excepté celui de Thémis, *quæ*

tunc oracla tenebat. « La déesse, inondée de la lu-
« mière qui partait du triangle sacré, la versa à son tour « sur ce mont privilégié, et l'y fixa, etc., etc. » (J'entends ici l'Hiérophante.) Mais comme il y a dans tout l'univers un principe qui corrompt tout, cet oracle, qui aurait dû demeurer sur le Parnasse, descendit à *Delphes*, dont le nom est la traduction du sanscrit *ioni.* (M. Wilfort, dans les recherches asiat. loc. cit. tom. VII, p. 502.) Ce que la Pythie annonçait elle-même toutes les fois qu'elle entrait en inspiration; en sorte que Plutarque nous avertit de *fuir ces coupables orgies*, etc.

(Note XXX.)

Cette idée n'appartient point en particulier à Pindare : tous les anciens ont cru que les serpents naissaient à la manière de Typhon (*Plut. de Is. et Osir.* XII.) L'erreur était fondée sur une expérience vulgaire; car si l'on souffle dans la peau d'un serpent, elle se gonfle et retient l'air comme un ballon, tant qu'elle demeure fermée par le haut. Les naturalistes ont expliqué depuis longtemps cette merveille apparente. Au reste, en supposant la vérité du fait, la métamorphose qui se préparait est une allusion assez juste au plus grand crime de Néron.

(Note XXXI.)

On regrette qu'à la fin de cet incomparable traité Plutarque déroge, à ce point, au goût et au bon sens qui le distinguent. Parce que Néron avait protégé les Grecs, qui lui fournissaient les meilleurs musiciens et les meilleurs comédiens, ce n'était pas une raison pour adresser un compliment à ce monstre. L'imagination refuse de voir Néron changé en cygne : c'est un solécisme contre le sens commun, et même contre la morale. A l'égard du compliment fait à la nation grecque, quel peuple marquant n'a pas dit : *Je suis le premier?* Il n'y a point

d'instrument pour mesurer cette supériorité. S'il n'y avait dans le monde ni graphomètres, ni baromètres, qui empêcherait différents peuples de soutenir que leurs montagnes sont les plus hautes de l'univers? — J'observe seulement qu'il faut posséder le *Ténériffe*, le *Cimboraço*, etc., pour avoir cette prétention : les autres nations seraient ridicules, même à l'œil nu.

POURQUOY

LA JUSTICE DIVINE

DIFFÈRE QUELQUEFOIS

LA PUNITION DES MALÉFICES;

TRAITÉ DE PLUTARQUE,

TRADUIT PAR AMYOT.

Après qu'Epicurus eust ainsy parlé, devant que pas un de nous luy eust peu respondre, nous nous trouvasmes tout au bout de la guarlerie, et lui s'en allant, nous planta-là. Et nous, esmerveillez de son estrange façon de faire, demourasmes un peu de temps sans parler ny bouger de la place, à nous entreguarder l'un l'austre, jusques à ce que nous nous meismes de rechef à nous promeiner comme devant.

Et lors Patrocles le premier se prist à dire: *Et bien*, seigneurs, *que vous en semble? laisserons-nous-là ceste dispute, ou si nous respondrons en son absence aux raisons qu'il*

a alleguées, comme s'il estoit present? Timon adoncques prenant la parole : *Voire-mais*, dict-il, *si quelqu'un après nous avoir tiré et assené s'en alloit, encores ne seroit-il pas bon de laisser son traict dedans nostre corps : car on dict bien que Brasidas ayant esté bleçé d'un coup de javeline à travers le corps, arracha luy-mesme la javeline de sa playe, et en donna un si grand coup à celuy qui la luy avoit lancée, qu'il l'en tua sur le champ : mais quant à nous il n'est pas question de nous venger de ceulx qui auroyent osé mettre en avant parmy nous auscuns propos estrangers et faulx, ains nous suffit de les rejecter arrière de nous, avant que nostre opinion s'y attache.*

Et qu'est-ce, dis-je alors, qui vous a plus esmeu de ce qu'il a dict? car il a dict beaucoup de choses pesle-mesle, et rien par ordre, ains a ramassé un propos deçà, un propos de là, contre la Providence divine, la deschirant comme en courroux, et l'injuriant par le marché. Adoncques Patrocles : Ce qu'il a allegué, dict-il, de la longueur et tardité de la justice divine à punir les meschants, m'a semblé une objection fort vehemente : et, à dire la vérité, ces raisons-là m'ont quasi imprimé

une opinion toute austre que je ne l'avoye, et toute nouvelle : vray est que de longue main je sçavois maulvais gré à Euripides de ce qu'il avoit dict :

> De jour à jour il dilaye et differe ;
> Tel est de Dieu la manière de faire.

Les puni tions promp tes parent sou vent à bie des délits.

Car il n'est point bien-seant de dire que Dieu soit paresseux à chose quelconque, mais encores moins à punir les meschants, attendu qu'eulx-mesmes ne sont pas paresseux ny dilayants à mal faire, ains soubdainement et de grande impétuosité sont poulsez par leurs passions à mal faire. Et toutesfois quand la punition suit de près le tort et l'injure receuë, comme dict Thucidides, il n'y a rien qui si tost bousche le chemin à ceulx qui trop facilement se laissent aller à mal faire.

Car il n'y a delay de payement qui tant affoiblisse d'espérance, ne rende si failly de cœur celuy qui est offensé, ne si insolent et si audacieux celuy qui est prompt à oultraiger, que le delay de la justice : comme au contraire les punitions qui suyvent et joignent de près les malefices aussy-tost qu'ils sont commeis, empeschent qu'à l'advenir on n'en commette d'austres, et reconfortent davantage ceulx qui

ont esté oultraigez : car, quant à moy, le dire de Bias, après que je l'ay repensé plusieurs fois, me fasche, quand il dict à un certain meschant homme: *Je n'ay pas paour que tu ne sois puny de ta meschanceté*, *mais j'ay paour que je ne le voye pas*. Car de quoy servit aux Messeniens la punition d'Aristocrates, qui les ayant trahis en la bataille de Cypre, ne feut descouvert de sa trahison de plus de vingt ans après, durant lesquels il feut tousiours roy d'Arcadie, et depuis en ayant esté convaincu, il feut puny? mais cependant ceulx qu'il avoit faict tuer, n'estoyent plus en ce monde. Et quel reconfort apporta aux Orchomeniens qui avoyent perdu leurs enfants, leurs parents et amys, par la trahison de Lyciscus, la maladie qui longtemps depuis luy advint et luy mangea tout le corps, encores que luy-mesme trempant et baignant ses pieds dedans la riviere, jurast et maugreast qu'il pourrissoit pour la trahison qu'il avoit meschamment et malheureusement commeise? Et à Athenes les enfants des enfants des pauvres malheureux Cyloniens qui avoyent esté tuez en franchise des lieux saincts, ne purent pas veoir la vengeance qui depuis par ordonnance des dieux en feut faicte, quand

les excommuniez qui avoyent commeis tel sacrilége feurent bannys, et les os mesmes des trespassez jectez hors des confins du païs. Et pourtant me semble Euripides estre impertinent, quand pour divertir les hommes de mal faire il allegue de telles raisons,

Pas ne viendra la justice elle-mesme,
N'en ayes ja de paour la face blesme,
D'un coup d'estoc le foye te percer,
Ny austre avec pire que toy bleçer :
Muette elle est, et à punir tardive
Les malfaisants, encores s'il arrive.

Car au contraire, il est vray-semblable que les meschants n'usent point d'austres persuasions ains de celles-là mesmes, quand ils se veulen poulser et encourager eulx-mesmes à entreprendre hardiment quelques meschancetez, se promettant que l'injustice represente incontinent son fruict tout meur et tout prest, et la punition bien tard et longtemps après le plaisir du malefice.

Les méchants s'encouragent par l'éloignement de la punition.

Patrocles ayant dict ces paroles, Olympicque prenant le propos : Mais davantage, dict-il, Patrocles, voyez quel inconvenient il arrive de ceste longueur et tardité de la justice à punir les meffaicts, car elle faict

que l'on ne croit pas que ce soit par providence divine qu'ils sont punis. Et le mal qui advient aux meschants, non pas incontinent qu'ils ont commeis les malefices, mais longtemps après, est par eulx reputé malheur, et l'appellent une fortune, et non pas une punition, dont il advient qu'ils n'en reçoipvent auscun prouffit, et n'en deviennent de rien meilleurs : pource qu'ils sont bien marrys du malheur qui leur est presentement arrivé, mais ils ne se repentent point du malefice qu'ils ont auparavant commeis.

Les punitions tardives sont réputées malheur.

Car tout ainsy comme en chantant un petit coup ou un poulsement qui suit incontinent l'erreur et la fauste aussy-tost qu'elle est faicte, la corrige et la r'habille ainsy qu'il faust, là où les tirements, reprinses et remises en ton, qui se font après quelque temps entre-deux, semblent se faire plus-tost pour quelque austre occasion, que pour enseigner celuy qui a failly, et à ceste cause ils attristent et n'instruisent point : aussy la malice qui est reprimée et releivée par soubdaine punition à chasque pas qu'elle choppe ou qu'elle bronche, encores que ce soit à peine, si est-ce qu'à la fin elle pense à soy, et apprend à s'humilier et à craindre Dieu comme un se-

La punition prompte engage le coupable à rentrer en lui-même.

vere justicier qui a l'œil sur les œuvres et sur les passions des hommes, pour les chastier incontinent et sans delay, là où ceste justice-là, qui si lentement et d'un pied tardif, comme dict Euripides, arrive aux meschants, par la longueur de ses remises et de son incertitude vague et inconstante, ressemble plus-tost au cas d'adventure qu'au desseing de providence, tellement que je ne puis entendre quelle utilité il y ayt en ces moulins des dieux que l'on dict mouldre tardifvement, attendu qu'ils rendent la justice obscurcie, et la crainte des malfaicteurs effacée.

Ces paroles ayant estez dictes je demouray pensif en moy-mesme. Et Timon : Voulez-vous, dict-il, que je mette aussy le comble de la doupte à ce propos, ou si je laisseray premierement combattre à l'encontre de ces oppositions-là ? — Et quel besoing est-il, dis-je adoncques, d'adjouster une troisiesme vague pour noyer et abysmer du tout ce propos davantage, s'il ne peust refuter les premieres objections, et s'en despestrer ? Premierement doncques, pour commencer, par maniere de dire, à la deesse Vesta, par la reverence et crainte retenue des philosophes academicques envers la Divinité, nous desclarons que nous

ne pretendons en parler, comme si nous en sçavions certainement ce qui en est.

L'homme est bien embarrassé lorsqu'il à parler à les dieux.

Car c'est plus grande presomption à ceulx qui ne sont qu'hommes, d'entreprendre de parler et discourir des dieux et des demy-dieux, que ce n'est pas à un homme ignorant de chanter et de vouloir disputer de la musicque, ou à un homme qui ne feut jamais en camp, vouloir disputer des armes et de la guerre, en presumant de pouvoir bien comprendre, nous qui sommes ignorants de l'art, la fantasie du savant ouvrier, par quelque legere conjecture seulement : car ce n'est pas à faire à celuy qui n'a point estudié en l'art de medecine, de deviner et conjecturer la raison du medecin, pour laquelle il a coupé plus-tost, et non plus tard, le membre de son patient, ou pourquoy il ne le baigna pas hier, mais aujourd'huy.

Aussy n'est-il pas facile ny bien asseuré à un homme mortel de dire austre chose des dieux, sinon qu'ils sçavent bien le temps et l'opportunité de donner la medecine telle qu'il faust au vice et à la malice, et qu'ils baillent la punition à chasque malefice, tout ainsy qu'une drogue appropriée à guarir chasque maladie : car la mesure à les mesurer

toutes n'est pas commune, ne n'y a pas un seul ny un mesme temps propre à la donner : car que la medecine de l'ame, qui s'appelle *droict* et *justice*, soit l'une des plus grandes sciences du monde, Pindare mesme après infinis austres le tesmoigne, quand il appelle seigneur et maistre de tout le monde *Dieu*, le très bon et parfaict ouvrier, comme estant l'autheur de la justice, à laquelle il appartient de definir et determiner quand et comment, et jusques où il est raisonnable de chastier et punir un chascun des meschants : et dict Platon que Minos, qui estoit fils de Jupiter, estoit en ceste science disciple de son père : voulant par cela nous donner à entendre qu'il n'est pas possible de bien se desporter en l'exercice de la justice, ne bien juger de celuy qui s'y desporte ainsy qu'il appartient, qui n'a apprins et acquis ceste science.

Droit et justice sont la médecine de l'âme.

Car les loyx que les hommes establissent ne contiennent pas tousiours ce qui est simplement le plus raisonnable, ne qui semble tousiours et à tous estre tel, ains y a auscuns de leurs mandements qui semblent estre fort dignes de mocquerie, comme en Lacedæmone les ephores, aussy-tost qu'ils sont installez en leur magistrat, font publier à son

Les lois établies par les hommes ne contiennent pas toujours ce qui est raisonnable.

de trompe, que personne ne porte moustaches, et que l'on obeysse volontairement aux loyx, afin qu'elles ne leur soyent point dures. Et les Romains, quand ils affranchissent quelques serfs, et les vendicquent en liberté, ils leur jectent sur le corps quelque scion de verge; et quand ils font leur testament, ils instituent auscuns leurs heritiers, et vendent leurs biens à d'austres, ce qui semble estre contre toute raison. Mais encores plus estrange et plus hors de toute raison semble estre celuy de Solon, qui veult que celuy des citoyens qui en une sedition civile ne se sera attaché et rangé à l'une des parts, soit infame. Bref, on pourrait ainsy alleguer plusieurs absurditez qui sont contenues ès loyx civiles : qui ne sçauroit et n'entendroit bien la raison du législateur qui les a escriptes, et l'occasion pourquoy.

Latinis festuca dicitur, un fétu, un rejeton et scion d'arbre.

Si doncques il est si mal-aysé d'entendre les raisons qui ont meu les hommes à ce faire, est-ce de merveille si l'on ne sait pas dire des dieux, pourquoy ils punissent l'un plus-tost, et l'autre plus-tard? Toutesfois ce que j'en dis, n'est pas pour un pretexte de fuyr la lice, ains plus-tost en demander pardon, affin que la raison reguardant à son

port et refuge, plus hardiment se soubleive et se dresse par vray-semblables arguments à l'encontre de ceste difficulté. Mais considerez premierement, que, selon le dire de Platon, Dieu s'estant meis devant les yeulx de tout le monde, comme un patron et parfaict exemplaire de tout bien, influe à ceulx qui peuvent suyvre sa divinité, l'humaine vertu, qui est comme une conformation à luy : car la nature de l'univers estant premierement toute confuse et desordonnée, eut ce principe-là, pour se changer en mieulx, et devenir *monde* par quelque conformité et participation de l'idée de la vertu divine : et dict encores ce mesme personnage, que la nature a allumé la veue en nous, affin que par la contemplation et admiration des corps celestes qui se meuvent au ciel, nostre ame apprist à le cherir, et, s'accoutumant à aymer ce qui est beau et bien ordonné, elle devinst ennemie des passions desreiglées et desordonnées, et qu'elle fuyst de faire les choses temerairement et à l'adventure, comme estant cela la source de tout vice et de tout péché : car il n'y a fruiction plus grande que l'homme peust recepvoir de Dieu, que par l'exemple et l'imitation des belles et

L'âme habituée à aimer ce qui est beau, devient ennemie des passions déréglées.

bonnes proprietez qui sont en luy, se rendre vertueux.

La lenteur de la punition divine, exemple pour l'homme de ne pas châtier en colère.

Voylà pourquoy lentement et avecques traict de temps il procède à imposer chastiement aux meschants, non qu'il ayt auscun doubte ne crainte de faillir ou de s'en repentir s'il les chastioit sur le champ, mais affin de nous oster toute bestiale precipitation et toute hastifve vehemence en nos punitions, et nous enseigner de ne courir pas suz incontinent à ceulx qui nous auront offensez lors que la cholere sera plus allumée, et que le cœur en boudra et battra le plus fort en courroux, oultre et par dessuz le jugement de la raison, comme si c'estoit pour assouvir et rassasier une grande soif ou faim : ains en ensuyvant sa clemence et sa coustume de dilayer, mettre la main à faire justice en tout ordre, à loisir, et en toute sollicitude, ayant pour conseiller le temps, qui bien peu souvent se trouvera accompaigné de repentance : car, comme disoit Socrates, il y a moins de dangier et de mal à boire par intemperance de l'eau toute trouble, que non pas à assouvir son appetit de vengeance sur un corps de mesme espece et mesme nature que le nostre, quand on est tant

troublé de cholere et que l'on a le discours de la raison saisy de courroux et occupé de fureur, avant qu'il soit bien rassys et du tout purifié.

Car il n'est pas ainsy, comme escript Thucydides, que la vengeance plus près elle est de l'offense, plus elle est dans sa bienséance : mais au contraire, plus elle en est esloignée, plus près elle est du debvoir. Car, comme disoit Melanthius :

La ve[n]geance él[oi]gnée de l'o[f]fense est pl[us] près du d[e]voir.

> Quand le courroux a deslogé raison,
> Il faict maint cas estrange en la maison.

Aussy la raison faict toutes choses justes et moderées, quand elle a chassé arriere de soy l'ire et la cholere : et pourtant y en a-t-il qui s'appaisent et s'addoulcissent par exemples humains, quand ils entendent raconter que Platon demoura longuement le baston leivé sur son valet : ce qu'il faisoit, disoit-il, pour chastier sa cholere. Et Architas en une sienne maison des champs, ayant trouvé quelque fauste par non-chalance, et quelque desordre de ses serviteurs, et s'en ressentant esmeu un peu trop, et courroucé asprement contre eulx, il ne leur feit austre chose, sinon qu'il leur dict en s'en allant :

Platon ch[â]tiait sa colère.

Il ne fa[ut] jamais châti[er] étant en co[lère].

Il vous prend bien de ce que je suis courroucé.

S'il est doncques ainsy, que les propos notables des anciens, et leurs faicts racontez, repriment beaucoup de l'aspreté et vehemence de la cholere, beaucoup plus est-il vray-semblable que nous voyants comme Dieu mesme, qui n'a crainte de rien, ny repentance auscune de chose qu'il face, néanmoins tire en longueur ses punitions, et en dilaye le temps, en serons plus reservez et plus retenus en telles choses, et estimerons que la clemence, longanimité et patience est une divine partie de la vertu, laquelle par punition en chastie et corrige peu, et punissant tard en instruict et admoneste plusieurs. En second lieu, considerons que les punitions de justice, qui se font par les hommes, n'ont rien davantage que le contr'eschange de douleur, et s'arrestent à ce poinct, que celui qui faict du mal en souffre, et ne passent point oultre, ains abboyants, par manière de dire, après les crimes et forfaicts, comme font les chiens, les poursuyvent à la trace.

La patience [e]st une divine [p]artie de la [v]ertu.

Mais il est vray-semblable que Dieu, quand il prend à corriger une ame malade de vice,

reguarde premierement ses passions, pour veoir si, en les pliant un peu, elles ne pourroyent point retourner et fleschir à penitence, et qu'il demoure longuement avant que d'inferer la punition de ceulx qui ne sont pa de tout poinct incorrigibles, et sans auscune participation de bien; mesmement quand il considere quelle portion de la vertu l'ame a tirée de luy lorsqu'elle a esté produicte en estre, et combien la generosité est en elle forte et puissante, non pas foible ne languissante; et que c'est contre sa propre nature quand elle produict des vices, par estre trop à son ayse, ou par contagion de hanter maulvaise compaignie: mais puis quand elle est bien et soigneusement pansée et medecinée, elle reprend ayséement sa bonne habitude; à raison de quoy Dieu ne haste point esgualement la punition à tous; ains ce qu'il cognoist estre incurable, il l'oste incontinent de ceste vie, et le retranche comme estant bien dommageable aux autres, mais encores plus à soy-mesme, d'estre tousiours attaché à vice et à meschanceté. Mais ceulx en qui il est vray-semblable que la meschanceté s'est empreincte, plus par ignorance du bien que par volonte propensée de choisir le mal, il

leur donne temps et respit pour se changer: toutesfois, s'ils y perseverent, il leur rend aussy à la fin leur punition; car il n'a point de paour qu'ils luy eschappent. Et qu'il soit vray, considerez combien il se faict de grandes mutations ès mœurs et vie des hommes; c'est pourquoy les Grecs les ont appelées partie *Tropos*, et partie *Ethos*: l'un pour ce qu'elles sont subjectes à changement et à mutation; l'austre pour austant qu'elles s'engendrent par accoustumance, et demourent fermes quand elles sont une fois imprimées.

Le roi Cécrops appelé *double*, et pourquoi.

Voilà pourquoy j'estime que les anciens appellerent jadis le roy Cecrops *double;* non pas comme auscuns disent, pource que d'un bon, doulx et clement roy, il devint aspre et cruel tyran, comme un dragon; mais, au contraire, pource que du commencement ayant esté pervers et terrible, il devinst depuis fort gracieux et humain seigneur. Et s'il y a de la doubte en celuy-là, bien sommes-nous asseurez, pour le moins, que Gelon et Hieron, en la Sicile, et Pisistratus, fils de Hippocrates, ayants acquis leurs tyrannies violentement et meschamment, en userent depuis vertueusement; et estant arrivez à la domination par voyes illegitimes et injustes,

Tyrans qui, après avoir usurpé la couronne, se sont conduits d'une manière utile à leur pays.

ont esté depuis bons et utiles princes et seigneurs ; les uns ayants introduict de bonnes loyx en leur païs , et faict bien cultiver et labourer les terres , et rendu leurs citoyens et subjects bien conditionnez , honnestes et aimants à travailler ; au lieu qu'auparavant ils ne demandoyent qu'à jouër et à rire , sans rien faire que grande chere. Qui plus est , Gelon ayant très-vertueusement combattu contre les Carthaginois , et les ayant deffaicts en une grosse bataille , comme ils le requissent de paix , il ne la leur voulut oncques octroyer , qu'ils ne meissent entre les articles et capitulations de la paix , que jamais plus ils n'immoleroyent leurs enfants à Saturne.

Tyran qui remet sa couronne.

Et en la ville de Megalopolis , Lydiadas ayant usurpé la tyrannie, au milieu de sa domination s'en repentit , et se feit conscience du tort qu'il tenoit à son païs : tellement qu'il rendit les loys et la liberté à ses citoyens , et depuis mourut en combattant vaillamment à l'encontre des ennemys , pour la deffense de sa patrie.

Punitions différées qui ont apporté de grands avantages.

Or, si quelqu'un d'adventure eust faict mourir Miltiades cependant qu'il estoit tyran en la Chersonese, ou qu'un austre eust ap-

pelé en justice Cimon, de ce qu'il entretenoit sa propre sœur, et l'en eust faict condemner d'inceste; ou Themistocles, pour les insolences et desbauches extresmes qu'il faisoit en sa jeunesse publicquement en la place, et l'en eust faict bannir de la ville, comme depuis ont fait Alcibiades pour semblable excez de jeunesse, n'eust-on pas perdu les glorieuses victoires de la plaine de Marathon, de la riviere d'Eurymedon, de la coste d'Artemise, là où, comme dit le poëte Pindare :

Ceulx d'Athenes ont planté
Le glorieux fondement
De la grecque liberté ?

Les grandes natures ne peuvent rien produire de petit.

Les grandes natures ne peuvent rien prodoire de petit, ny la vehemence et force actifve qui est en icelles ne peust jamais demourer oyseuse, tant elle est vifve et subtile, ains branslent tousiours en mouvement continuel, comme si elles flottoyent en tourmente, jusques à ce qu'elles soyent parvenues à une habitude de mœurs constante, ferme et perdurable.

Tout ansy doncques comme celuy qui ne se cognoistra pas gueres en l'agriculture et au faict du labourage, ne prisera pas une

erre laquelle il verra pleine de brossailles, de meschants arbres et plantes sauvages, où il y aura beaucoup de bestes, beaucoup de ruisseaux, et consequemment force fange; et au contraire toutes ces marques-là et aultres semblables donneront occasion de juger à qui s'y cognoistra bien la bonté et force de la terre : aussy les grandes natures des hommes mettent hors dès leur commencement plusieurs estranges et maulvaises choses, lesquelles nous ne pouvants supporter, pensons qu'il faille incontinent coupper et retrancher ce qu'il y a d'aspre et de poignant. Mais celui qui en juge mieulx, voyant de là ce qu'il y a de bon et de genereux, attend l'aage et la saison qui sera propre à favoriser la vertu et la raison, auquel temps ceste forte nature sera pour exhiber et produire son fruict. Mais à tant est-ce assez de cela.

La nature violente d'abord, mûrit ensuite et produit les plus grands effets.

Au reste, ne vous semble-t-il pas qu'il y a quelques-uns d'entre les Grecs qui ont à bon droict transcrit et receu la loy d'Egypte, laquelle commande, s'il y a auscune femme enceinte qui soit atteincte de crime pour lequel elle doibve justement mourir, qu'on la guarde jusques à ce qu'elle soit deslibvrée. *Oui, certes*, respondirent-ils tous. Et bien

Loi qui défend de faire mourir une femme enceinte atteinte de crime.

doncques, dis-je, s'il y a auscun qui n'ayt pas des enfants dans le ventre, mais bien quelque bon conseil en son cerveau, ou quelque grande entreprise en son entendement, laquelle il soit pour produire en esvidence, et la conduire à effect avecques le temps, en descouvrant quelque mal caché et latent, ou bien en mettant quelque bon advis et conseil utile et salutaire en avant, ou en inventant quelque necessaire expedient, ne vous semble-t-il pas que celuy faict mieulx, qui differe l'execution de la punition jusques à ce que l'utilité en soit venüe, que celuy qui l'anticipe et va au-devant? Car quant à moi, certainement il me semble ainsy. *Et à nous aussy*, respondict Patrocles.

Il est ainsy : car voyez, si Dionysius eust esté puny de son usurpation dès le commencement de sa tyrannie, il ne feust demouré pas un grec habitant en toute la Sicile, parce que les Carthaginois l'eussent occupée, qui les en eussent tous chassez : comme austant en feust-il adveneu à la ville d'Apollonie, d'Anactorium, et à toute la peninsule des Leucadiens, si Periander eust esté puny que ce n'eust esté bien longtemps après : et quant à moy je pense que la punition de Cassander

feust differée jusqu'à ce que par son moyen la ville de Thebes feust entierement rebastie et repeuplée. Et plusieurs des estrangiers qui saisirent ce temple où nous sommes, du temps de la guerre sacrée passerent avecques Timoleon en la Sicile, là où, après qu'ils eussent deffaict en bataille les Carthaginois, et aboly plusieurs tyrannies, ils perirent tous meschamment, comme meschants qu'ils estoyent: car Dieu quelquefois se sert d'auscuns meschants comme de bourreaux, pour en punir d'austres encores pires, et puis après il les destruict eulx-mesmes, comme il faict, à mon advis, de la pluspart des tyrans.

Souvent le dieux em ploient les mé chants comm des bourreau pour en puni de plus mé chants.

Et tout ainsy que le fiel de la beste sauvage, qui s'appelle hyaine, et la presure du veau marin, et austres parties des bestes venimeuses, ont quelque propriété utile aux maladies; aussy Dieu, voyant des citoyens qui ont besoing de morsure et de chastiment, leur envoye un tyran inhumain, ou un seigneur aspre et rigoureux, pour les chastier, et ne leur oste jamais ce travail-là, qui les tourmente et qui les fasche, qu'il n'ayt bien purgé et guary ce qui estoit malade.

Ainsi feut baillé pour telle medecine Phalaris aux Agrigentins, et Marius aux Romains,

Les rois m chants so des fléaux q

Les dieux envoient sur la terre.

et Apollo mesme respondict aux Sicyoniens, que leur cité avait besoing de maistres fouëttants qui les fouëtassent à bon escient, quand ils voulurent oster par force aux Cleoneïens un jeune garson nommé Teletias, qui avoit esté couronné en la feste des jeux pythicques, voulant dire qu'il estoit de leur ville et leur citoyen; et le tirerent si fort à eux, qu'ils le demembrerent. Et depuis ils eurent Orthagoras pour tyran, et après luy Myron, et Cleisthenes, qui les tindrent de si court qu'ils les guarderent bien de faire des insolents et des fols : mais les Cleoneïens, qui n'eurent pas une pareille medecine, par leur folie sont veneus à néant. Et vous voyez qu'Homère mesme dict en un passage :

Iliad. *liv.* 15.

Le Fils en toute espèce de valeur,
Plus que le père, est de beaucoup meilleur.

Combien que le fils de ce Copreus ne feit jamais acte quelconque memorable ne digne d'un homme d'honneur; là où la postérité d'un Sisyphus, d'un Autolycus et d'un Phlegias, a flory en gloire et honneur parmy les roys et plus grands seigneurs. Et à Athenes, Pericles estoit yssu d'une maison excommuniée et mauldicte; et à Rome, Pompeius,

surnommé *le Grand*, estoit fils d'un Strabon, que le peuple romain avoit en si grande haisne, que quand il feust mort il en jecta le corps à terre de dessuz le lict où l'on le portoit, et le foula aux pieds.

Quel inconvenient doncques y a-t-il, si en plus en moins que le laboureur ne couppe jamais le ramage espineux que premierement il n'ayt cueilly l'asperge, ny ceulx de la Libye ne bruslent jamais la tige et le branchage du ladalon, qu'ils n'en ayent devant recueilly et amassé la gomme aromaticque; aussy Dieu ne couppe pas par le pied la souche de quelque illustre et royale famille qui soit meschante et malheureuse, devant qu'il en soit né quelque bon et prouffitable fruict qui doibt sortir : car il eust mieulx valu pour ceulx de la Phocide, que dix mille bœufs et austant de chevaulx d'Iphitus fussent morts, et que ceulx de Delphes eussent encore perdu plus d'or et d'argent, que ny Ulysses ny Æsculapius n'eussent point esté nez, et les austres au cas pareil qui estants nez de parents vicieux et meschants, ont esté gents de bien, et grandement prouffitables au public. Et ne debvons-nous pas estimer qu'il vault beaucoup mieulx que les punitions se facent

en temps et en la manière qu'il appartient, que non pas à la haste et tout sur-le-champ, comme feut celle de Callippus, Athenien, qui faisant semblant d'estre amy de Dion, le tua d'un coup de dague, de laquelle lui-mesme depuis feut tué par ses propres amys; et celle de Mitius, Argien, lequel ayant esté tué en une esmotion et sedition populaire, depuis en pleine assemblée de peuple, qui estoit assemblé sur la place pour veoir jouer des jeux, une statue de bronze tomba sur le meurtrier qui l'avoit tué, et le massacra : et semblablement aussy celle de Bessus, Pæonien, et d'Ariston, Oëteyen, deux colonnels de gents de pied, comme vous le debvez bien sçavoir, Patrocles. *Non-fais certes*, dict-il, *mais je le vouldrois bien apprendre.*

Tyran massacré par la chute d'une statue de bronze.

Cestuy Ariston avoit emporté de ce temple les bagues et joyaux de la reyne Eriphyle, qui de longtemps estoyent guardez en ce temple par octroy et congé dès tyrans qui tenoyent ceste ville, et les porta à sa femme, et luy en feit un present; mais son fils estant entré en querelle pour quelque occasion avecques sa mere, meit le feu dedans sa maison, et brusla tout ce qui estoit dedans. Et

Bessus ayant tué son pere, feut un bien long-temps sans que personne en sceust rien, jusques à ce qu'un jour, estant allé soupper chez quelques siens hostes, il percea du fer de sa picque et abattit le nid d'une arondelle, et tua les petits qui estoyent dedans; et comme les assistants luy dissent : Dea, capitaine, comment vous amusez-vous à faire un tel acte, où il y a si peu de propos? *Si peu de propos*, dict-il? *et comment*, *ne crie-t-elle pas ordinairement à l'encontre de moy, et tesmoigne faulsement que j'ay tué mon pere?* Ceste parole ne tomba pas en terre, ains feut bien recueillie des assistants, qui en estant fort esbahys, l'allerent incontinent deceler au roy, lequel en feit si bonne inquisition que le faict feut avéré, et Bessus puny de son parricide. Mais quant à cela, dis-je, nous le discourons, supposant, comme il a esté proposé et tenu pour confessé, que les meschants ayent quelque delay de punition; mais au demourant, il faut bien prester l'aureille au poëte Hesiode, qui dict, non pas comme Platon, que la peine suit le péché et la meschanceté, ains qu'elle luy est esguale d'aage et de temps, comme celle qui naist ensemble en une mesme terre et d'une mesme racine :

Assassin découvert par lui-même.

Au poëme intitulé les Œuvres.

Maulvais conseil est pire à qui le donne.

Et Ailleurs :

Celui qui machine la perte des autres, travaille à la sienne propre.

Qui à austruy mal ou perte machine,
A son cœur propre il procure ruine.

L'on dict que la mouche cantharide a en soy-mesme quelque partie qui sert contre sa poison de contre-poison, par une contrariété de nature : mais la meschanceté engendrant elle-mesme ne sçay quelle desplaisance et punition, non point après que le delict est commeis, mais dès l'instant mesme qu'elle le commet, commence à souffrir la peine de son malefice ; et chasque criminel que l'on punit, porte dehors, sur ses épaules, sa propre croix : mais la meschanceté d'elle-mesme fabricque ses tourments contre elle-mesme, estant merveilleuse ouvriere d'une vie miserable, qui, avecque honte et vergogne, a de grandes frayeurs, des perturbations d'esprit terribles, et des regrets et inquietudes continuelles.

On croit souvent voir les rois sous le masque des comédiens.

Mais il y a des hommes qui ressemblent proprement aux petits enfants, lesquels voyants bien souvent baller et jouër de gents qui ne valent rien, sur les eschaffaulx où l'on jouë quelques jeux, vestus de sayes de drap d'or

et de grands manteaux de pourpre, couronnez de couronnes, les ont en estime et admiration, comme les reputants bien-heureux, jusques à ce qu'ils voyent à la fin qu'on les vient percer, les uns à coup de javeline, les austres fouëtter, ou bien qu'ils voyent sortir le feu ardent de ces belles robbes d'orlà, si précieuses et si riches. Car, à dire vray, plusieurs meschants qui tiennent les grands lieũx d'aucthorité et les grandes dignitez, ou qui sont extraicts des grandes maisons et lignées illustres, on ne cognoist pas qu'ils soyent chastiez et punis, jusques à ce que l'on les voye massacrer ou précipiter; ce que l'on ne debvroit pas appeler *punition* simplement, mais *achevement et accomplissement de punition*.

Car ainsy comme Herodicus de Selibrée, estant tombé en la maladie incurable de phthisie, qui est quand on crache le poulmon, feut le premier qui conjoignit à l'art de la medecine celle des exercices; et comme dict Platon, en ce faisant il allongea sa mort, et à luy et à tous les austres malades atteincts de pareille maladie : aussy pouvons-nous dire que les meschants qui eschappent le coup de la punition presente, sur-le-champ payent la

Hérodicus fut le premier qui allongea la vie des pulmoniques.

peine deuë à leurs malefices ; non enfin après longtemps, mais par plus longtemps, et non pas plus lente, mais plus longue : et ne sont pas finalement punis après qu'ils sont enveillis ; ains, au contraire, ils enveillissent en estant toute leur vie punis ; encores quand j'appelle longtemps, je l'entends au reguard de nous ; car au reguard des dieux, toute durée de la vie humaine, quelque longue qu'elle soit, est un rien, et austant que l'instant de maintenant.

La briéveté de la vie rend toujours la punition prompte, quoique éloignée du crime.

Et qu'un meschant soit puny de son forfaict trente ans après qu'il l'a commeis, est austant comme s'il estoit gehenné ou pendu sur les vespres, et non pas dès le matin : mesmement quand il est detenu et enfermé en vie, comme en une prison, dont il n'y a moyen de sortir n'y de s'enfuyr ; et si cependant ils font des festins, qu'ils entreprenent plusieurs choses, qu'ils facent des presents et des largesses ; voire et qu'ils s'esbattent à plusieurs jeux, c'est ne plus ne moins que quand les criminels qui sont en prison jouënt aux osselets ou aux dez, ayants tousiours le cordeau dont ils doibvent estre estranglez, pendu au-dessuz de leur teste : austrement on pourroit dire que les criminels condemnez

à mort, ne sont point punis pendant qu'ils sont detenus aux fers en la prison, jusques à ce qu'on leur ayt couppé la teste; ny celuy qui a, par sentence des juges, avallé le breuvage de ciguë, pource qu'il demoure encores vif quelque espace de temps après, attendant qu'une poisanteur de jambes luy vienne, et qu'un gelement et extinction de tous les sentiments le surprenne, s'il est ainsy que nous ne voulions estimer ny appeller punition sinon le dernier poinct et article d'icelle, et que nous laissions en arriere les passions, les frayeurs, les atteintes de la peine, les regrets et repentances, dont chascun meschant est travaillé en sa conscience, qui seroit tout austant que si nous disions que le poisson, encores qu'il ayt avallé l'hameçon, n'est point prins, jusques à ce que nous le voyons couppé par pièces, et rousty par les cuisiniers.

Le méchant devient prisonnier de la justice, du moment de son crime.

Car tout meschant qui commet un malefice, est aussy-tost prisonnier de la justice comme il l'a commeis, et qu'il a avallé l'hameçon de la doulceur et du plaisir qu'il a prins à le faire; mais le remords de la conscience luy en demoure imprimé, qui le tire et le gehenne,

Comme le thun de course vehemente,
De la grand'mer traverse la tourmente.

Car ceste audace, temerité et insolence-là, qui est propre au vice, est bien puissante et prompte jusques à l'effet et execution des malefices; mais puis après, quand la passion, comme le vent, vient à luy deffaillir, elle demoure foible et basse, subjecte à infinies frayeurs et superstitions; de sorte que je trouve que Stesichorus a feinct un songe de Clitæmnestra, conforme à la vérité et à ce qui se faict coustumierement, en telles paroles :

Arriver j'ai veu en mon somme
Un dragon à la teste d'homme :
Dont le roy, comme il m'a paru,
Plisthenidas est apparu.

Les méchants sont continuellement troublés par les songes et les frayeurs.

Car, et les visions des songes, et les apparitions de fantosmes en plein jour, les responses des oracles, les signes et prodiges celestes, et bref tout ce que l'on estime qui se faict par la volonté de Dieu, ammeine de grands troubles et de grandes frayeurs à ceulx qui sont ainsy disposez; comme l'on dict qu'Apollodorus, en dormant, songea quelquesfois qu'il se voyoit escorcher par les

Scythes, et puis bouillir dedans une marmite, et luy estoit advis que son cœur, du dedans de la marmite, murmuroit en disant: *Je te suis cause de tous ces maulx;* et d'un austre costé luy feut advis qu'il voyoit ses filles toutes ardentes de feu, qui couroyent à l'entour de luy.

Et Hipparchus, le fils de Pisistratus, un peu devant sa mort, songea que Venus luy jectoit du sang au visage de dedans une fiole. Et les familiers de Ptolomæus, celuy qui feut surnommé *la Fouldre*, en songeant penserent veoir que Seleucus l'appelloit en justice devant les loups et les vautours, qui estoyent les juges, et que luy distribuoit grande quantité de chair aux ennemys.

Et Pausanias, estant en la ville de Bysance, envoya querir par force Cleonice, jeune fille de honneste maison et de libre condition, pour l'avoir à coucher la nuict avecques luy; mais estant à demy endormy quand elle vint, il s'esveilla en sursault, et luy feut advis que c'estoyent quelques ennemys qui le venoyent assaillir pour le faire mourir; tellement qu'en cest effroy il la tua toute roide: depuis luy estoit ordinairement advis qu'il la voyoit, et entendoit qu'elle luy disoit:

Chemine droict au chemin de justice,
Très grand mal est aux hommes l'injustice.

Et comme ceste apparition ne cessa point de s'apparoir toutes les nuicts à luy, il feut à la fin contraint d'aller jusques en Heraclée, où il y avoit un temple auquel on evocquoit les ames des trepassez ; et là, ayant faict quelques sacrifices de propitiation, et luy ayant offert les effusions funebres que l'on respand sur les sepultures des morts, il feit tant qu'il la feit venir en sa presence, là où elle luy dict que quand il seroit arrivé à Lacedæmone, il auroit repos de ses maulx : et de faict, il n'y feut pas plus-tost arrivé qu'il y mourut. Tellement que si l'ame n'a sentiment auscun après le trépas, et que la mort soit le but et la fin de toute retribution et de toute punition, l'on pourroit dire à bon droict des meschants qui sont promptement punis, et qui meurent incontinent après leurs meffaicts commeis, que les dieux les traictent trop mollement et trop doulcement.

La mort serait une punition trop douce pour les méchants, si c'était la fin de leurs maux.

Car si le long temps et la longue durée de vie n'apporte austre mal aux meschants, au moins peust-on dire qu'ils ont celuy-là, que ayants cogneu et adveré par espreuve et par

experience, que l'injustice est chose infructueuse, sterile et ingrate, qui n'apporte fruict auscun, ne rien qui merite que l'on en face estime, après plusieurs grands labeurs et travaulx qu'elle donne, le remords de cela leur met l'ame sens-dessuz-dessoubs : comme on list que Lysimachus, estant forcé par la soif, livra sa propre personne et son armée aux Getes ; et après qu'il eust beu, estant prisonnier, il dict : *O dieux! que je suis lasche, qui pour une volupté si courte me suis privé d'un si grand royaume!* combien qu'il soit bien difficile de resister à la passion d'une necessité naturelle.

Roi qui sacrifie son royaume pour apaiser sa soif.

Mais quand l'homme, pour la convoitise de quelque argent, ou par envie de la gloire ou de l'auctorité et credit de ses concitoyens, ou pour le plaisir de la chair, vient à commettre quelque cas meschant et execrable, et puis avecques le temps que l'ardente soif et fureur de sa passion est passée, qu'il veoit qu'il ne luy en est rien demouré que les villaines et perilleuses perturbations de l'injustice, et rien d'utile ny de necessaire ou delectable, n'est-il pas vray-semblable que bien souvent luy revient ce remords en l'entendement, que par vaine gloire ou par volupté

deshonneste il a remply toute sa vie de honte, de deffiance et de dangier ? Car ainsy comme Simonides souloit dire, en se joüant, qu'il trouvoit tousiours le coffre de l'argent plein, et celuy des graces et benefices vuide; aussy les meschants, quand ils viennent à considerer le vice et la meschanceté en eulx-mêmes, à travers une volupté qui a peu de vain plaisir present, ils la trouvent destituée d'esperance et pleine de frayeurs, de regrets, d'une soubvenance fascheuse, et de souspeçon de l'advenir, et de deffiance pour le present : ne plus ne moins que nous oyons dire à Ino par les theatres, se repentant de ce qu'elle a commeis :

Le méchant et le coupable n'ont jamais de tranquillité.

Làs que fussé-je, amies, demourante
En la maison d'Athamas florissante,
Comme devant, sans y avoir commeis
Ce qu'à effect malheureux je y meis!

Aussy il est vray-semblable que l'ame de chasque criminel et meschant rumine en elle-mesme, et discourt en ce poinct : Comment pourrois-je, en chassant arriere de moy le soubvenir de tant de meffaicts que j'ai commeis, et le remords d'iceulx, recommencer à meiner toute une austre vie? Pour ce que la meschanceté n'est point asseurée, ferme, ny

onstante, ny simple en ce qu'elle veut; si d'adventure nous ne voulions maintenir que les meschants feussent quelques sages philosophes, ains faust estimer que là où il y a une avarice ou une concupiscence de volupté extresme, ou une envie excessive logée avecques une aspreté et malignité, là, si vous y prenez de près guarde, vous trouverez aussy une superstition cachée, une paresse au labeur, une crainte de la mort, une soubdaineté legere à changer d'affections, une vaine gloire procedant d'arroguance.

L'avarice et la concupiscence annoncent une superstition cachée et une paresse au travail.

Ils redoubtent ceulx qui les blasment; ils craignent ceulx qui les loüent, sçachants bien qu'ils leur tiennent tort en ce qu'ils les trompent, et comme estants grands ennemys des meschants, d'autant qu'ils loüent si affectueusement ceulx qu'ils cuident estre gents de bien : car au vice, ce qu'il y a d'aspre, comme au maulvais fer, est pourry, et ce qui y est dur est facile à rompre. Et pourtant, apprenants en un long temps à se mieulx cognoistre tel qu'ils sont, quand ils se sont bien cogneus, ils se desplaisent à eux-mesmes, et s'en hayssent, et ont en abomination leur vie. Car il n'est pas vray-semblable que si le meschant, ayant rendu un depost

qui auroit esté deposé entre ses mains, ou pleigé un sien familier ou faict quelque largesse avecques honneur et gloire au public de son pays, s'en repent incontinent, et est marry de l'avoir faict, tant sa volonté est muable et facile à se changer; de manière qu'il y en a qui, ayant l'honneur d'estre receus de tout le peuple en plein theatre, avecques applaudissements de mains, incontinent gemissent en eulx-mesmes, parce que l'avarice se tourne incontinent au lieu de l'ambition: que ceulx qui sacrifient les hommes pour usurper quelques tyrannies, ou pour venir au-dessuz de quelques conspirations, comme feit Apollodorus, ou qui font perdre les biens à leurs amis, comme Glaucus, fils de Epicydes, ne s'en repentent point et ne s'en hayssent point eulx-mesmes, et ne soyent desplaisants de ce qu'ils ont faict.

On applaudit souvent à des gens qui sont bien malheureux dans l'intérieur.

Car, quant à moy, je pense, s'il est licite de ainsy le dire, que tous ceulx qui commettent telles impietez, n'ont besoing d'auscun dieu ny d'auscun homme qui les punisse, parce que leur vie seule suffit assez, estant corrompue et travaillée de tout vice et toute meschanceté. Mais advisez si desormais ce discours ne s'estend point plus avant en du-

La vie du méchant, fatiguée de remords, suffit à sa punition.

rée que le temps ne permet. Adoncques Timon respondict : Il pourroit bien estre, dict-il, eu esguard à la longueur de ce qui suit après et qui reste encores à dire ; car, quant à moy, j'ameine sur les renes, comme un nouveau champion, la derniere question, d'austant qu'il me semble avoir esté suffisamment desbattu sur les precedentes. Et pensez que nous austres, qui ne disons mot, faisons la mesme plaincte que faict Euripides, reprochant librement aux dieux que

Sur les enfants les fautes ils rejectent,
Et les pechez que leurs peres commettent.

Car soit que ceulx mesmes qui ont commeis la fauste en ayant esté punis, il n'est plus besoing d'en punir d'austres qui n'ont point offensé, attendu qu'il ne seroit pas raisonnable de chastier deux fois ceulx mesmes qui auroyent failly ; soit que, ayants obmeis par negligence à faire la punition des meschants qui ont faict les offenses, ils la veulent, longtemps après, faire payer à ceulx qui n'en peuvent mais, ce n'est pas bien faict de vouloir par injustice r'habiller leur negligence.

Il ne faut jamais punir dans les enfants la faute des pères.

Comme l'on raconte d'Æsope que jadis il

Æsope précipité d'une

roche et pourquoi. vint en ceste ville avecques bonne somme d'or, envoyé de la part du roy Crœsus, pour y faire de magnificques sacrifices au dieu Apollo, et distribuer à chasque citoyen quatre escus. Il advint qu'il entra en quelque differend à l'encontre de ceulx de la ville, et se courroucea à eulx de maniere qu'ayant faict les sacrifices, il envoya le reste de l'argent en la ville de Sardis, comme n'estants pas les habitants de Delphes dignes de jouyr de la liberalité du roy : dequoy eulx estants indignez lui meirent suz qu'il estoit sacrilege de retenir ainsy cest argent sacré ; et de faict, l'ayant condemné comme tel, le precipiterent du hault en bas de la roche que l'on appelle Hyampie.

Dequoy le dieu feut si fort courroucé, qu'il leur envoya sterilité de la terre et diverses sortes de maladies estranges, tellement qu'ils feurent à la fin contraincts d'envoyer par toutes les festes publicques et assemblées generales des Grecs, faire proclamer à son de trompe s'il y avoit auscun de la parenté d'Æsope qui voulust avoir satisfaction de sa mort, qu'il veinst, et qu'il l'exigeast d'eulx telle comme il vouldroit, jusques à ce qu'à la troisieme generation il se presenta un

Samien, nommé Idmon, qui n'estoit auscunement parent d'Æsope, ains seulement de ceulx qui premierement l'avoyent achepté en l'isle de Samos, et les Delphiens luy ayant faict quelque satisfaction, furent deslibvrez de leurs calamitez; et dict-on que depuis ce temps-là le supplice des sacrileges feut transferé de la roche d'Hyampie à celle de Nauplie. Et ceulx mesmes qui aiment le plus la memoire d'Alexandre-*le-Grand*, entre lesquels nous sommes, ne peuvent approuver ce qu'il feit en la ville des Branchides, laquelle il ruina toute, et en passa tous les habitants au fil de l'espée, sans discretion d'aage ny de sexe, pour austant que leurs ancetres avoyent anciennement livré par trahison le peuple de Milet.

Et Agathocles, le tyran de Syracuse, lequel en riant se mocqua de ceulx de Corfou, qui luy demanderent pour quelle occasion il fourrageoit leur isle : *Pour austant*, dict-il, *que vos ancestres jadis reçurent Ulysse.* Et semblablement comme ceulx de l'isle d'Isthace se plaignissent à luy de ce que ses souldards prenoyent leurs moutons : *Et votre roy*, leur dict-il, *estant jadis venu en la nostre, ne print pas seulement nos moutons*,

mais davantage creva l'œil à notre berger. Ne vous semble-il pas doncques qu'Apollo a encores plus grand tort que tous ceulx-là de perdre et ruiner les Pheneates, ayant bouché l'abysme où se souloyent perdre les eaux qui maintenant noyent tout leur païs, pour austant qu'il y a mille ans, comme l'on dict que Hercules, ayant enleivé aux Delphiens le trepié à rendre les oracles, l'emporta en leur ville à Phenée, et d'avoir respondu aux Sybarites que leurs miseres cesseroyent quand ils auroyent appaisé l'ire de Juno Leucadienne par trois mortalitez ? Il n'y a pas encores longtemps que les Locriens ont desisté et cessé d'envoyer tous les ans de leurs filles à Troye,

Filles envoyées tous les ans à Troye, en expiation de la luxure d'Ajax.

Où les pieds nuds, sans auscune vesture,
Sans voile auscun ny honneste coeffure,
Ne plus ne moins qu'esclaves, tout le jour,
Dès le matin elles sont sans sejour,
A ballier de Pallas la déesse
Le temple sainct, jusques en leur vieillesse,

en punition de la luxure d'Ajax. Comment est-ce que cela sçauroit estre ne raisonnable ne juste, veu que nous blasmons mesme les Thraces de ce que l'on dict, que jusques aujourd'huy ils frisent leurs femmes au visage, en vengeance de la mort d'Orpheus ;

et ne loüons pas non plus les barbares qui habitent au long du Pô, lesquels, à ce que l'on dict, portent encores le deuil, et vont vestus de noir, à cause de la ruine de Phaëthon? car c'est à mon advis chose encores plus sotte et digne de mocquerie, si ceulx qui feurent du temps de Phaëton ne se soucioyent point austrement de sa cheute que ceulx qui sont venus depuis cinq ou six aages après son accident, ayent commencé à changer de robbes et en porter le deuil; mais toutesfois en cela il n'y auroit que la sottise seule, et rien de mal ny de dangier ou inconvenient davantage: mais quelle raison y a-il, que le courroux des dieux s'estant caché sur le poinct du meffaict, comme font auscunes rivieres, se monstrant puis après contre d'austres se termine en extresmes calamitez? — Si-tost qu'il eut un peu entrerompu son propos, craignant qu'il n'alleguast encores plus d'inconvenients et de plus grands, je luy demandai sur-le-champ: *Et bien*, dis-je, *estimez-vous que tout cela soit vray?* Et luy me respondict, encores que le tout ne feust pas vray, ains partie seulement, tousiours pourtant demoure la mesme difficulté,

A l'adventure donc que ceulx qui ont une bien grosse et bien forte fiebvre, endurent et sentent tousiours au-dedans une mesme ardeur, soit qu'ils soyent peu ou prou couverts et vestus, toutesfois pour les consoler un peu, et leur donner quelque allegement, encores leur faust-il diminuer la couverture; mais si tu ne veulx, à ton commandement; toutesfois je te dis bien, que la pluspart de ces exemples-là ressemblent proprement aux fables et contes faicts á plaisir. Mais au demourant ramène un peu en ta mémoire la feste que l'on a celebrée n'a gueres à l'honneur de ceulx qui ont austrefois reçeu les dieux en leurs maisons, et de ceste honnorable portion que l'on met à part, et que par la voix du herault on publie, que c'est pour les descendants du poëte Pindare : et te souvienne comment cela te sembla fort honnorable et agreable. — Et qui est celuy, dict-il, qui ne prendrait plaisir à veoir la preference d'honneur ainsy naïvement, rondement, et à la vieille mode des Grecs, attribuée? s'il n'avoit, comme dict le mesme Pindare,

Le cœur de métail noir et roide
Forgé avecques flamme froide.

— Je laisse aussy, dis-je, le cri public semblable à celuy-là qui se faict en la ville de Sparte, après le canticque Lesbien, en l'honneur et soubvenance de l'ancien Terpander; car il y a mesme raison.

Mais vous qui estes de la race de Philtiades, dignes d'estre preferez à tous austres, non-seulement entre les Bœotiens, mais aussy entre les Phoceïens, à cause de vostre ancestre Daïphantus, vous me secondastes et favorisastes quand je mainteins aux Lycomiens et Satilayens, qui prochassoyent d'avoir l'honneur et la prerogatifve de porter couronnes deuëes par nos statuts aux Heraclides, que tels honneurs et tels prerogatifves debvoyent estre inviolablement conservées et guardées aux descendants de Hercules, en recognoissance des biens qu'il avoit par le passé faicts aux Grecs, sans en avoir eu de son vivant digne loyer ny recompense. — Tu nous as, dict-il, meis sur une dispute fort belle et merveilleusement bien seante à la philosophie.

On doit honorer dans les descendants ceux qu'on n'a pas récompensés pendant leur vie.

— Or laisses doncques, luy dis-je, amy, je te prie, ceste vehemence d'accuser, et ne te courrouce pas, si tu veois que quelques-uns pour estre nez de maulvais et meschants parents

sont punis : ou bien ne t'esjouys doncques pas, et ne louë pas, si tu veois aussy que la noblesse soit honorée. Car si nous advoüons que la recompense de vertu se doibve raisonnablement continuer en la posterité, il faust aussy consequemment que nous estimions que la punition ne doibt pas faillir ne cesser quand et les meffaicts, ains reciprocquement selon le debvoir, courir suz les descendants des malfaicteurs. Et celui qui veoit volontiers les descendants de Cimon honnorez à Athenes, et au contraire se fasche et a desplaisir de veoir ceulx de la race de Lachares ou d'Ariston bannis et deschassez, celuy-là est par trop lasche et trop mol, ou pour mieulx dire, trop hargneux et querelleux envers les dieux, se plaignant d'un costé, s'il veoit que les enfants d'un meschant et malheureux homme prosperent, et se plaignant de l'austre costé au contraire, s'il veoit que la postérité des meschants soit abbaissée, ou bien du tout effacé; et accusant les dieux, si les enfants d'un meschant homme sont affligez, tout austant comme si c'estoyent ceulx d'un homme de bien : mais quant à ces raisons-là, fais compte que ce soyent comme des barrieres ou remparts à l'encontre de ces

trop aspres repreneurs et accusateurs-là.

Mais au demourant reprenons de rechef le bout de notre peloton de filet, comme en un lieu tenebreux, et où il y a plusieurs tours et destours, qui est la matiere des jugements des dieux, et nous conduisons avecques crainte et retenuetout doulcement à ce qui est plus probable et plus vray-semblable, attendu que des choses que nous faisons et que nous manions nous-mesmes, nous n'en sçaurions pas assurement dire la certaine verité : comme, pourquoy est-ce que nous faisons tenir assis, les pieds trempants dedans l'eau, les enfants qui sont nez de peres qui meurent eticques ou hydropicques, jusques à ce que les corps de leurs peres soyent entierement consommez du feu, d'austant que l'on a opinion que par ce moyen ces maladies-là ne passent point aux enfants, et ne parviennent point jusques à eulx.

Moyens dont les anciens se servaient pour empêcher les enfants des pères étiques ou hydropiques de gagner ces maladies.

Et pourquoy c'est, que si une chevre prend en sa bouche de l'herbe qui se nomme *Eryngium*, le chardon à cent testes, tout le troupeau s'arreste, jusques à ce que le chevrier vienne oster ceste herbe à la chèvre qui l'a en la gueule. et d'austres proprietez occultes, qui, par attouchements secrets et passages de

l'un à l'austre, font des effects incroyables, tant en soubdaineté qu'en longueur de distance : mais nous nous esbahissons de la distance et intervalle des temps, et non pas des lieux, et neantmoins il y a plus d'occasion de s'esbahir et esmerveiller, comment d'un mal ayant commencé en Æthiopie, la ville d'Athenes a esté remplie, de manière que Pericles en est mort, et Thucydides en a esté malade, que non pas si les Phociens et et les Sybarites, ayants commeis quelques meschancetez, la punition en soit tumbée sur leurs enfants et leurs descendants; car ces proprietez occultes-là ont des correspondances des derniers aux premiers, et des secrettes liaisons, desquelles la cause, encores qu'elle nous soit incogneuë, ne laisse pas de produire ses propres effects.

Mais à tout le moins y a-il raison de justice toute apparente et prompte à la main, quant aux publicques vengeances surannées des villes et citez, parce que la ville est une mesme chose et continuée ne plus ne moins qu'un animal, lequel ne sort point de soy-mesme pour les mutations d'aages, ny ne devient point austre et puis austre, pour quelque succession de temps qu'il y ayt, ains est

tousiours conforme et propre à soy-mesme, recepvant tousiours ou la grace du bien ou la coulpe du mal, de tout ce qu'elle faict ou qu'elle a faict en commun, tant que la société qui la lie maintient son unité; car de faire d'une ville plusieurs, ou bien encores innumerables en la divisant par intervalles de temps, c'est austant comme qui vouldroit faire d'un homme plusieurs pour austant que maintenant il seroit vieil, ayant esté paravant jeune, et encores plus avant, garçon; ou, pour mieux dire, cela ressembleroit proprement aux ruses d'Epicharmus, dont a esté inventé et meis en avant la manière d'arguer des sophistes, qu'ils appellent *l'argument croissant*.

Argument croissant des sophistes.

Car celuy qui a desia emprunté de l'argent, ne le doibt pas maintenant, attendu que ce n'est plus luy, et qu'il est devenu un austre; et celuy qui feut hier convié à soupper, y vient aujourd'huy sans mander, attendu qu'il est devenu un austre, combien que les aages facent encores de plus grandes différences en un chascun de nous, qu'elles ne font ès villes et citez; car qui auroit veu la ville d'Athenes il y a trente ans, la recognoistroit encores toute telle aujourd'huy qu'elle estoit

L'âge influ[e] plus sur le[s] hommes qu[e] sur les villes.

alors, et les mœurs, les mouvements, les jeux, les façons de faire, les plaisirs, les courroux et deplaisirs du peuple qui est à présent, ressemblent totalement à ceulx des anciens. Là où d'un homme, si l'on est quelque temps sans le veoir, quelque familier ou amy qu'on luy soit, à peine peust-on recognoistre le visage : mais quant aux mœurs qui se müent et changent facilement par toute raison, toute sorte de travail ou d'accident, ou mesme de loy, il y a de si grandes diversitez que ceulx qui s'entrevoyent et se hantent ordinairement en sont tout esmerveillez : ce neantmoins l'homme est tousiours tenu et reputé pour un mesme, depuis sa naissance jusques à sa fin, et au cas pareil la ville demoure tousiours une mesme : à raison de quoy nous jugeons estre raisonnable qu'elle soit participante du blasme de ses ancestres, ne plus ne moins qu'elle se sent aussy de la gloire et de la puissance d'iceulx, ou bien nous ne nous donnerons guarde que nous jecterons toutes choses dedans la rivière de Heraclitus, en laquelle on dicte que l'on ne peust jamais entrer deux fois, d'austant quelle müe et change la nature de toutes choses.

Rivière d'Heraclitus qui passait pour changer la nature de tous ceux qui y entraient deux fois.

Or, s'il est ainsy, que la ville soit tousiours

une chose mesme continuée, austant en doibt-on estimer d'une race et lignée, laquelle despend d'une mesme souche, produisant ne sçay quelle force et communication de qualitez, qui s'estend sur tous les descendants. Car ce qui est engendré n'est pas comme ce qui est produict en estre par artifice, et est incontinent separé de son ouvrier, d'austant qu'il est faict par luy et non pas de luy: là où au contraire ce qui est engendré est faict de la substance de celuy qui engendre, tellement qu'il importe avecques soy quelque chose de luy, qui à bon droict est ou puny ou honnoré mesme en luy.

Et si ce n'estoit que l'on penseroit que je me joüasse, et que je ne le disse pas à bon escient, j'asseurerois volontiers que les Atheniens feirent plus grand tort à la statue de Cassander quand ils la fondirent, et semblablement les Syracusains au corps de Dionysius, quand après sa mort ils le feirent porter hors de leurs confins, que s'ils eussent bien chastié leurs descendants; car la statue de Cassander ne tenoit rien de sa nature, et l'ame de Dionysius avoit de long-temps abandonné son corps: là où un Nysæus, un Apollocrates, un Antipater et un Philippus, et

pareillement tous autres enfants d'hommes vicieux et meschants, retiennent la principale partie de leurs peres, et celle qui ne demoure point oisifve sans rien faire, ains celle dequoy ils vivent et se nourrissent, dequoy ils negocient et discourent par raison, et ne doibt point sembler estrange ny mal-aisé à croire, si estants yssus d'eulx ils retiennent les qualitez et inclinations d'eulx.

En somme, dis-je, tout ainsy comme en la medecine, tout ce qui est utile est aussi juste et honneste, et se mocqueroit-on de celuy qui diroit que ce feust injustice, quand une personne a mal en la hanche, de lui cauteriser le poulce; et là où le foye est aposthumé, de scarifier le petit ventre; et là où les bœufs ont les ongles des pieds trop molles, oindre les extremitez de leurs cornes : austant meriteroit d'estre mocqué et reprins celuy qui estimeroit qu'il y eust ès punitions austres choses de juste que ce qui peust guarir et curer le vice : et qui se courrouceroit si on applicquoit la medecine aux uns pour servir de guarison aux austres, comme font ceulx qui ouvrent la veines pour alleger le mal des yeulx, celuy-là sembleroit ne veoir rien plus oultre que son sens, et se soubviendroit mal

Une puni- on particu- re est sou- nt excel- nte pour aintenir la cipline gé- rale.

qu'un maistre d'eschole bien souvent, en foüettant un de ses escholiers, tient en office tous les austres; et un grand capitaine, en faisant mourir un souldard de chasque dizaine, rameine tous les aultres à la raison: ainsy non-seulement à une partie par une austre partie, mais à toute l'ame par une austre ame s'impriment certaines dispositions d'empirements ou d'amendements, plus-tost que à un corps par un austre corps, pource que là ès corps il est force qu'il se fasse une mesme impression et mesme alteration; mais icy l'ame estant bien souvent meinée par imagination à craindre ou à s'asseurer, s'en trouve ou pis ou mieulx.

Comme je parlois encores, Olympicque m'interrompant mon propos: *Par ces tiens propos*, dict-il, *tu supposes un grand subject à discourir, c'est à sçavoir que l'ame demoure après la separation du corps.* Ouy bien, dis-je, par cela mesme que vous nous concedez maintenant, ou plus-tost que vous nous avez cy-devant concedé: car nostre discours a esté poursuivy dès le commencement jusques à ce poinct, sur ceste presupposition, que Dieu nous distribue à chascun selon que nous avons merité. *Et comment*, dict-il, *es-*

times-tu qu'il s'ensuive necessairement, si les dieux contemplent les choses humaines, et disposent de toutes choses icy-bas, que les ames en soyent du tout immortelles, ou qu'elles demourent longuement en estre après la mort? Non vrayement, dis-je, beau sire; mais Dieu est de si basse entremeise, et a si peu à faire, que combien que nous n'ayons rien de divin en nous, ne rien qui luy ressemble auscunement, ne qui soit ferme ne durable, ains que nous allions dessechants, fenants et perissants, ne plus ne moins que les feuilles des arbres, comme dict Homère, en peu de mots : neantmoins il faict ainsy grand cas de nous, ne plus ne moins que les femmes qui nourrissent et entretiennent des jardins d'Adonis, comme l'on dict, dedans des fragiles pots de terre, aussy faict-il lui nos ames de durée d'un jour, par manière de dire, verdoyantes dedans une chair mollastre, et non capable d'une forte racine de vie, et qui puis après s'esteignent pour la moindre occasion du monde. Mais en laissant les austres dieux, si bon te semble, considere un peu le nostre, j'entends celuy qui est reclamé en ce lieu.

Iliad. *liv.* 6.

L'âme dans le corps de l'homme, comparée à une fleur dans un pot de terre.

Si aussy-tost qu'il sçait que les ames sont

desliées, ne plus ne moins que quelque fumée ou quelques brouillas qui exhale hors du corps, il ne faict pas incontinent offrir force oblations et sacrifices propitiatoires pour les trespassez; et si ne demande pas de grands honneurs et de grandes venerations à la memoire des morts, et si le faict pour nous abuser et deçevoir, nous qui y adjoustons foy. Car quant à moi, je ne concederay jamais que l'ame perisse et ne demoure après la mort, si l'on ne vient emporter premièrement le trepié propheticque de la Pythie, comme l'on dict que le feit jadis Hercules, et du tout destruire l'oracle pour ne plus rendre de telles responses qu'il en a renduës jusques à nos temps, semblables à celles que jadis il donna à Corax le Naxien, à ce que l'on dict,

> C'est une grande impieté de croire
> Que l'âme soit mortelle ou transitoire.

Alors Patrocles : Et qui estoit, dict-il, ce Corax qui eust ceste response ? Car je n'ay rien entendu, ni de l'un ni de l'austre. — Si avez bien, dis-je, mais j'en suis cause, ayant prins le surnom au lieu du propre nom. Car celui qui tua Archilochus en bataille, s'appelloit Callondes, et estoit surnommé *Corax;* lequel

ayant esté la premiere fois rejecté par la prophetisse Pythie, comme meurtrier qui avait occis un personnage sacré aux Muses : et depuis, ayant usé de quelques requestes et prieres envers elle, avecques quelques raisons dont il pretendoit justifier son faict, à la fin il luy feut ordonné par l'oracle qu'il allast en la maison de Tettix, et que là il appaisast par oblations et sacrifices l'ame d'Archilochus. Or ceste maison de Tettix estoit la ville de Tenarus : car on dict que Tettix, Candiot, estant jadis arrivé à ce promontoire de Tenarus avecques une flotte de vaisseaux, y bastit une ville auprès du lieu où l'on avait accoustumé de conjurer et evocquer les ames des trespassez.

Sacrificateurs et exorcisateurs italiens.

Semblablement aussy ayant esté respondu à ceulx de Sparte qu'ils trouvassent moyen d'appaiser l'ame de Pausanias, ils envoyerent querir jusques en Italie des sacrificateurs et des exorcisateurs qui sçavoyent conjurer les ames, lesquels, avecques leurs sacrifices, chasserent son esprit hors du temple. C'est doncques une mesme raison, dis-je, qui confirme et prouve que le monde est regy par la providence de Dieu ensemble, et que les ames des hommes demourent encores

après la mort, et n'est pas possible que l'un subsiste si l'on oste l'austre. Et s'il est ainsy que l'ame demoure après la mort, il est plus vraysemblable et plus equitable que lors les retributions de peine ou d'honneur luy soyent renduës : car durant tout le temps qu'elle est en vie, elle combat; et puis après, quand elle a achevé tous ses combats, alors elle reçoipt ce qu'elle a en sa vie merité. Mais quant aux honneurs ou punitions qu'elle reçoipt en l'austre monde, estant seule et separée du corps, cela ne nous touche de rien, à nous austres qui sommes vivants; car ou l'on n'en sçait rien, ou on ne les croit pas : mais celles qui se font sur les enfants et sur les descendants, d'austant qu'elles sont apparentes et cogneuës de ceulx qui sont en ce monde, elles retiennent et repriment plusieurs meschants hommes d'executer leurs maulvaises volontez

Les punitions connues répriment les méchants.

Au reste, qu'il soit vray qu'il n'y ayt point de plus ignominieuse punition, ne qui touche plus les cœurs au vif, que de veoir ses descendants et dependants affligez pour soy, et que l'ame d'un meschant homme, ennemy des dieux et des loyx, apres sa mort, voyant non ses images et statuës, ou austres hon-

neurs abbattus, ains ses propres enfants, ses amys et parents ruinez et affligez de grandes miseres et tribulations, et estants griefvement punis pour elle, ne voulust pas plus-tost perdre tous les honneurs que l'on sçauroit faire à Jupiter que de tourner à estre de rechef injuste ou abandonné à luxure; je vous en pourrois reciter un conte qui me feust faict il n'y a pas fort long-temps, si ce n'estoit que je craindrois qu'il ne vous semblast que ce feust une fable controuvée à plaisir: au moyen de quoy il vault mieulx que je ne vous allegue que des raisons et arguments fondez en verisimilitude. — *Non pas cela*, dict adoncques Olympicque; *mais recites-nous le conte que tu dis*. — Et comme les austres aussy me requissent tous de mesme : Laissez-moy, dis-je, desduire premièrement les raisons vraysemblables à ce propos, et puis après, si bon vous semble, je vous reciteray aussi le conte; au moins si c'est un conte. Car Bion dict que si Dieu punissoit les enfants des meschants, il seroit austant digne de mocquerie comme le medecin qui, pour la maladie du pere ou grand-pere, appliqueroit sa medecine au fils ou à l'arriere-fils; mais ceste comparaison fault, en ce que les choses sont en partie

semblables, et en partie aussy diverses et dissemblables; car l'un estant medecinal ne guarit pas la maladie et indisposition de l'austre, ny jamais homme qui eust la fiebvre ou le mal des yeulx, n'en feut guary pour veoir user d'un unguent, ou appliquer emplastre à un austre : mais au contraire les punitions des meschants pour ceste occasion, se font publicquement devant tous, pource que l'effet de justice administrée avecques raison est de retenir les uns par le chastiment et punition des autres. Mais ce en quoy la comparaison de Bion se rapporte et conforme à la dispute proposée, n'a pas esté entendu par luy; car souvent est-il advenu qu'un homme tumbé en une dangereuse maladie, et non pas pourtant incurable, par son intempérance puis après et dissolution, a tellement laissé aller son corps en abandon, que finalement il en est mort : et que puis après son fils, qui n'estait pas actuellement surprins de la mesme maladie, ains seulement y avoit quelque disposition, un bon medecin, ou quelque sien amy, ou quelques maistres des exercices, s'en estant apperçeu, ou bien un bon maistre qui a eu soin de luy, l'a rengé à une manière de diette austere, en

Les précautions font éviter bien des maladies auxquelles on avait des dispositions.

luy ostant toute superfluité de viandes, toutes pastisseries, toutes yvrogneries, et toute accointance de femme; et luy faisant user souvent de medecines, et fortifier son corps par continuation de labeur et d'exercices, a dissipé et faict esvanouïr un petit commencement d'une grande maladie, en ne luy permettant pas de prendre plus grand accroissement.

N'est-il pas ainsy que nous admonestons ordinairement ceulx qui sont nez de pere ou mere maladifs, de prendre bien guarde à eulx, et de ne negliger pas leur disposition, ains de bonne heure et dès le commencement tascher à chasser la racine de celles maladies nées avecques eulx, qui est facile à jecter dehors et à surmonter quand on y pourvoyt de bonne heure? — Il n'est rien plus vray, respondirent-ils tous. — Nous ne faisons doncques pas chose impertinente, mais necessaire, ne sotte, mais utile, quand nous ordonnons aux enfants de ceulx qui sont subjects au hault mal, ou à la manie et alienation d'esprit, ou à la goutte, des exercices du corps, des diettes et regimes de vie, et des medecines, non pource qu'ils soyent malades, mais de paour qu'ils ne le soyent : car un corps ne

d'un austre maleficié, est digne, non de punition auscune, mais de medecine et d'estre soigneusement bien pansé; laquelle diligence et sollicitude, s'il se trouve auscun qui, par lascheté ou delicatesse, appelle *punition*, d'austant qu'elle prive la personne de voluptez, ou qu'elle lui donne quelque poincture de douleur ou de peine, il le faut laisser-là pour tel qu'il est; et s'il est expedient de prendre guarde et de medeciner soigneusement un corps qui sera yssu et descendu d'un autre maleficié et guasté, sera-il moins raisonnable d'aller au-devant d'une similitude de vice hereditaire, qui commence à germer ès mœurs d'un jeune homme, et à poulser dehors, ains attendre et le laisser croistre jusques à ce que, se respandant par ses passions, il vienne à estre en veuë de tout le monde, comme dict le poëte Pindare :

Le fruict de son cœur insensé
A par-soy aurait propensé ?

Ne vous semble-il point qu'en cela Dieu, pour le moins, soit aussy sage comme le poëte Hesiode, qui nous admoneste et conseille :

Semer enfants guarde bien que tu n'ailles
En retournant des tristes funérailles,

Au poème intitulé les OEuvres.

Mais au retour des festins gracieux
Faicts en l'honneur des habitants des cieux.

voulant conduire les hommes à engendrer des enfants lorsqu'ils sont guays, joyeux et desliberez : comme si la generation ne receppvoit pas l'impression de vice et de vertu seulement, ains aussy de joye et de tristesse, et de toutes austres qualitez.

Toutesfois, cela n'est pas œuvre de sapience humaine, comme pense Hesiode, de sentir et cognoistre les conformitez ou diversitez des natures des hommes descendants avecques leurs devanciers, jusques à ce qu'estant tumbez en quelques grandes forfaictures, leurs passions les descouvrent pour tels qu'ils sont. Car les petits des ours, des loups, des singes et de semblables animaulx, monstrent incontinent leur inclination naturelle dès leur jeunesse, d'austant qu'il n'y a rien qui les desguise ne qui les masque.

Les animaux naissent avec leurs inclinations à découvert.

Mais la nature de l'homme venant à se jecter en des accoustumances, en des opinions et en des loyx, couvre bien souvent ce qu'elle a de maulvais, imite et contrefaict ce qui est bon et honneste, tellement que ou elle efface et eschappe du tout la tare et ma-

L'homme cache ses inclinations naturelles.

cule de vice, qui estoit née avecques elle, ou bien elle la cache pour bien long-temps, se couvrant du voile de ruse et de finesse : de manière que nous n'appercevons pas leur malice, jusques à ce que nous soyons atteincts comme d'un coup ou d'une morsure de chasque crime, encores à grande peine : ou pour mieulx dire, nous nous abusons, en ce que nous cuydons qu'ils soyent devenus injustes lors seulement qu'ils commettent injustice, ou dissolus quand ils font quelque insolence, et lasches de cœur quand ils s'enfuyent de la bataille, comme si quelqu'un avoit opinion que l'aiguillon du scorpion s'engendrast lors premier en luy quand il en picque, et le venin ès viperes quand elles mordent : qui seroit grande simplesse de le penser ainsy. Car chasque meschant ne devient point tel alors qu'il apparoist, mais il a en soy dès le commencement le vice et la malice imprimez : mais il en use lorsqu'il en a le moyen, l'occasion et la puissance, comme le larron de desrobber, et le tyrannicque de forcer les loyx.

Le mé a en lui le comm ment, le et la n imprimé.

Mais Dieu, qui n'ignore point l'inclination et nature d'un chascun, comme celuy qui veoit et cognoist plus l'ame que le corps, ny

n'attend point, ou que la violence vienne à main-mise, ny l'impudence à la parole, ny l'intemperance à abuser des parties naturelles, pour la punir, à cause qu'il ne prend pas vengeance du meschant pource qu'il en ayt reçeu auscun mal, ny ne se courrouce point contre le briguand ravisseur pource qu'il ayt esté forcé, ny ne hayt l'adultere pource qu'il luy ayt faict auscune injure : ains punit par maniere de medecine celuy qui est subject à commettre adultere, celuy qui est avaricieux, celuy qui ne faict compte de transgresser les loyx, ostant bien souvent le vice ne plus ne moins que le mal caduc, avant que l'accez en prenne.

Nous nous courroucions n'a gueres de ce que les meschants estoyent trop tard et trop lentement punis, et maintenant nous trouvons maulvais de ce que Dieu reprime et chastie la maulvaise disposition et vicieuse inclination d'auscuns, avant qu'ils ayent commencé à forfaire, ne considerant pas que l'advenir bien souvent est pire et plus à redoubter que le present; et ce qui est caché et couvert, que ce qui est apparent et descouvert : et ne pouvants pas discourir et juger pourquoy il est meilleur d'en laisser auscuns

L'avenir est ...jours plus ...edouter que ...présent.

en repos encores après qu'ils ont peché, et prevenir les austres avant qu'ils puissent executer le mal qu'ils ont propensé, ne plus ne moins que les medecines et drogues medecinales ne conviennent pas à auscuns estants malades, et sont utiles à d'austres qui ne sont pas actuellement malades, ains sont en plus grand dangier que les austres.

On ne doit punir dans les enfants les défauts de leurs pères, que lorsqu'ils en ont eux-mêmes le germe.

Voylà pourquoy les dieux ne tournent pas sur les enfants toutes les faustes des parents; car s'il advient qu'il naisse un bon enfant d'un maulvais pere, comme, par maniere de dire, un fils fort et robuste d'un pere maladif, celuy-là est exempt de la peine de la race, comme estant hors de la famille de vice; mais aussy le jeune homme qui se conformera à la malice hereditaire de ses parents, sera tenu à la punition de leur meschanceté, comme au payement des debtes de la succession. Car Antigonus ne feut point puny pour les pechez de son pere Demetrius, ny, entre les meschants, Phyleus pour Augeas, ny Nestor pour Neleus; car ils estoyent bien yssus de meschants peres, mais quant à eulx ils estoyent gents de bien. Mais tous ceulx de qui la nature a aimé, receu et praticqué ce qui venoit de la parenté, la justice divine

a aussy puny en eulx ce qu'il y avoit de similitude, de vice et de peché.

Car tout ainsy comme les verruës, porreaux, seings et taches noires qui sont ès corps des peres, ne comparaissants point ès corps des enfants, recommencent à sortir et apparoir puis après en leurs fils et arriere-fils : et y eust une femme grecque qui, ayant enfanté un enfant noir, et en estant appellée en justice, comme ayant conceu cest enfant de l'adultere d'un Maure, il se trouva que elle estoit en la quatriesme ligne descenduë d'un Æthiopien. Et comme ainsy feust que l'on tenoit pour certain que Python le Nisibien estoit extraict de la race et lignée des Semez, qui ont esté les premiers seigneurs et fondateurs de Thebes, le dernier de ses enfants, qui mourut il n'y a pas long-temps, avoit rapporté la figure de la lance en son corps, qui estoit la marque naturelle de celle lignée-là anciennement, estant après si long intervalle de temps ressourse et revenuë, comme du fond au-dessuz, celle similitude de race : aussy bien souvent les premieres generations, c'est-à-dire les premiers descendants, cachent, et, par maniere de dire, enfondrent quelques passions ou conditions

Enfant noir mis au monde par une femme blanche.

Les vices ou les défauts d'une génération sont souvent effacés par la suivante, et repa-

de l'ame qui sont affectées à une lignée; mais puis après la nature les boute hors en quelques austres suivants, et represente ce qui est propre à chasque race, austant en la vertu comme au vice.

raissent ensuite dans la troisiéme.

Après que j'eus achevé ce propos, je me teu ; et Olympicque se print à rire, en disant : Nous ne loüons pas ton discours, affin que tu l'entendes, comme estant suffisamment prouvé par demonstration, de paour qu'il ne semble que nous ayons meis en oubly le conte que tu nous a promis de faire; mais alors donnerons-nous notre sentence, quand nous l'aurons aussy entendu. — Parquoy je recommençay à suyvre mon propos en ceste sorte : Thespesius, natif de la ville de Soli en Cilicie, familier et grand amy de Protogenes, qui a icy longuement esté avecques nous, ayant vescu les premiers ans de son aage en grande dissolution, en peu de temps perdit et despendit tout son bien, au moyen de quoy estant reduict ja par quelque temps à extresme necessité, il deveint meschant, et se repentant de sa folle despense commencea à chercher tous moyens de recouvrer des biens : ne plus ne moins que font les luxurieux, qui bien souvent ne font compte de

Thespesius fut de la plus grande dissolution dans sa jeunesse : sa vie et ses différents changements.

leurs femmes espousées, et ne les guardent pas cependant qu'ils les ont ; puis quand ils les ont laissées, ou qu'elles sont remariées à d'austres, ils les vont solliciter pour tascher à les corrompre meschamment.

Femme dissolu qui change de conduite apres être revenu d'une léthargie.

Ainsy n'espargnant voye du monde prouveu qu'elle tournast à plaisir ou à prouffit pour luy, en peu de temps il assembla non pas beaucoup de biens, mais beaucoup de honte et d'infamie : mais ce qui plus encores le diffama, feut une response que l'on luy apporta de l'oracle d'Amphilochus, là où il avoit envoyé demander s'il vivroit mieulx au reste de sa vie qu'il n'avoit faict par le passé, et l'oracle luy respondict, *qu'il seroit plus heureux quand il seroit mort.* Ce qui luy adveint en certaine maniere bien-tost après ; car estant tumbé d'un certain lieu hault la teste devant, sans qu'il y eust rien d'entamé, du coup de la cheutte seulement il s'esvanouit, ne plus ne moins que s'il eust esté mort ; et trois jours après, comme l'on estoit à preparer ses funerailles, il se revint, et en peu de jours s'estant remeis suz et retourné en son bon sens, il feit un estrange et incroyable changement de sa vie ; car tous ceulx de la Cilicie luy portent tesmoignage

qu'ils ne cogneurent oncques homme de meilleure conscience en tous affaires et negoces qu'ils eurent à desmesler ensemble, ne plus devot et religieux envers les dieux, ne plus certain à ses amys, ne plus fascheux à ses ennemys, de maniere que ceulx qui l'avoyent de long-temps cogneu familierement, desiroyent fort sçavoir de luy quelle avoit esté la cause de si grande et si soubdaine mutation, estimants qu'un si grand amendement de vie si dissoluë ne pouvoit pas estre advenu fortuitement, comme il estoit veritable, ainsy que luy-mesme le raconta au susdict Protogenes, et aux austres siens familiers amys, gents de bien et d'honneur comme luy.

Car quand l'esprit feut hors de son corps, il se trouva du commencement, ne plus ne moins que feroit un pilote qui seroit jecté hors de son navire au fond de la mer, tant il se trouva estonné de ce changement; mais puis après s'estant releivé petit à petit, il luy feut advis qu'il commencea à respirer entierement, et à reguarder tout à l'entour de luy, l'ame s'estant ouverte comme un œil, et ne voyoit rien de ce qu'il souloit veoir auparavant, sinon des astres et estoilles de

Effet que produit le retour d'une léthargie.

magnitude très-grande, distantes l'une de l'austre infiniment, jectant une lueur de couleur admirable et de force et roideur grande; tellement que l'ame estant portée sur ceste lueur comme sur un chariot, doulcement et uniement, ainsi que sur une mer calme, alloit soubdainement par-tout où elle vouloit, et laissant à part grand nombre de choses qu'il avoit veuës, il disoit qu'il avoit veu que les ames de ceulx qui mouroyent devenoyent en petites bouteilles de feu, qui montoyent de bas en hault à travers l'air, lequel s'ouvroit devant elles, et que petit à petit lesdictes bouteilles venoyent à se rompre, et les ames en sortoyent ayants forme et figure humaine; au demourant fort agiles et legeres, et se mouvoyent, non pas toutes d'une mesme sorte, ains les unes saultelloyent d'une legereté merveilleuse, et jallissoyent à droicte ligne contre-mont; les austres tournoyent en rond comme des bobines ou fuseaux ensemble, tantost contre-mont, tantost contre-bas, de sorte que le mouvement estoit meslé et confus, qui ne s'arrestoit qu'à grande peine et après un bien long temps.

Vision d'un homme en léthargie.

Ames des morts vues en petites bouteilles de feu errantes çà et là dans l'air.

Or n'en cognoissoit-il point la plus-part, mais en ayant apperceu deux ou trois de sa

cognoissance, il s'efforcea de s'en approcher et parler à elles ; mais elles ne l'entendoyent point, et si n'estoyent point en leur bon sens, ains, comme estourdies et transportées, refuyoyent toute veuë et tout attouchement, errantes çà et là à par elles, du commencement, et puis en rencontrant d'austres disposées tout de mesme, elles s'embrassoyent et se conjoignoyent avécques elles, en se mouvant çà et là sans auscun jugement, et jectants ne sçay quelles voix non articulées ne distinctes, comme des cris meslez de plainctes et d'espouvantement : les austres parvenuës en la plus haulte extremité de l'air estoyent plaisantes et guayes à veoir, et tant gracieuses et courtoises, que souvent elles s'approchoyent les unes des austres et se destournoyent au contraire de ces austres tumultuantes, donnants à entendre qu'elles estoyent faschées quand elles se serroyent en elles-mesmes, et qu'elles estoyent joyeuses et contentes quand elles s'estendoyent et s'eslargissoyent.

Entre lesquelles il dict qu'il en veit une d'un sien parent, combien qu'il ne la cognoissoit pas bien certainement, d'austant qu'il estoit mort, luy estant encores en son en- Conversation entre deux âmes.

fance; mais elle, s'approchant de luy, le salua en lui disant : *Dieu te guarde, Thespésien;* de quoy luy s'esbahissant luy respondict qu'il n'estoit pas Thespesien, et qu'il s'appelloit Arideus : *Ouy bien*, dict-elle, *par cy devant, mais cy après tu seras appellé Thespesien, car tu n'es pas encores mort, mais par cette permission de la destinée tu es venu icy avecques la partie intelligente de ton ame, et quant au reste de ton ame, tu l'as laissé attaché comme une anchre à ton corps; et affin que tu le sçaches dès maintenant pour cy après, prends guarde à ce que les ames des trespassez ne font point d'umbre, et ne cloënt et n'ouvrent point les yeulx.*

Thespesien ayant ouy ces paroles se recueillit encores davantages à discourir en soy-mesme, et reguardant çà et là autour de luy, apperceut qu'il se leivoit quand et luy ne sçay quelle ombrageuse et obscure lineature; mais que ces austres ames-là reluysoyent tout à l'entour d'elles, et estoyent par le dedans transparentes, non pas toutesfois toutes esgualement; car les unes rendoyent une couleur unie et esguale partout comme faict la pleine lune quand elle est plus claire, et les austres avoyent comme

des escailles ou cicatrices esparses çà et là par intervalles, et des austres qui estoyent merveilleusement hydeuses et estranges à veoir, mouchetées de taches noires, comme sont les peaux des serpents : les austres qui avoyent des legeres frisures et esgratigneures au visage.

Si disoit ce parent-là de Thespesien (car il n'y a point de dangier d'appeller les ames du nom qu'avoyent les hommes en leur vivant) qu'Adrastia, fille de Jupiter et de Necessité, estoit constituée au plus hault, par dessuz tous, vengeresse de toutes sortes de crimes et peschez, et que des malheureux et meschants il n'y en eust jamais un, ny grand ny petit, qui par ruse ou par force se peust oncques saulver d'estre puny. Mais une sorte de supplice et de peine convient à une geoliere et executrice (car il y en a trois), et une austre à une austre, d'austant qu'il y en a une legere et soubdaine, qui se nomme Pœne, laquelle execute le chastiement de ceulx qui dès ceste vie sont punis en leur corps et par leur corps d'un certain doulx moyen, qui laisse aller impunies plusieurs faustes legeres, lesquelles meriteroyent bien quelque petite purgation. Mais ceulx où il y

Adrastia, vengeresse de toutes sortes de crimes et péchés.

Deux préposés pour la punition des crimes, l'un pendant la vie, et l'autre après la mort.

a plus à faire, comme de guarir et curer un vice, Dieu les commet à punir après la mort à l'austre executrice, qui se nomme Dice.

Troisième préposé pour persécuter les scélérats.

Et ceulx qui sont de tout poinct incurables, Dice les ayant repoulsez, la troisième, et la plus cruelle des ministres et satellites de Adrastia, qui s'appelle Erinnys, court après et les persécute, fuyants et errants çà et là en grande misere et grande douleur, jusques à tant qu'elle les attrappe et precipite en un abysme de tenebres indicible. Et quant à ces trois sortes de punitions, la premiere ressemble à celle dont on use entre quelques nations barbares; car en Perse ceulx qui sont punis par justice, on prend leurs haults chappeaux pointus et leurs robbes, que l'on pelle poil après poil, et les fouëtte-t'on devant eulx, et eulx ayants les larmes aux yeulx crient et prient que l'on cesse : aussy les punitions qui se font en ceste vie par le moyen des corps ou des biens, n'atteignent point aigrement au vif, ny ne touchent ny ne penetrent point jusques au vice mesme, ains sont la plus-part d'icelles imposées par opinion, et selon le jugement du sens naturel exterieur.

Peines de ce monde comparées à la punition des Perses.

Mais s'il y en a quelqu'un qui arrive par

deçà sans avoir esté puny et bien purgé par delà, Dice le prenant tout nud en son ame toute descouverte; n'ayant dequoy couvrir, ny cacher ou pallier et desguiser sa meschanceté, ains estant veu par-tout, de tous costez, et de tous, elle le monstre premierement à ses parents, gents de bien, s'ils ont d'adventure esté tels, comme il est abominable et indigne d'estre descendu d'eulx : et s'ils ont esté meschants, eulx et luy en sont de tant plus griefvement tourmentez en les voyant, et estant veu par eulx en son tourment, où il est puny et justicié bien long-temps, tant qu'un chascun de ses crimes et pechez soit effacé par douleurs et tourments, qui en aspreté et vehemence surpassent d'austant plus les corporels, que ce qui est au vrai est plus à certes que ce qui apparoist en songe, et les marques et cicatrices des pechez et des vices demourent aux uns plus, aux austres moins.

Et prends bien guarde, dict-il, aux diversitez de couleurs de ces ames de toutes sortes; car ceste couleur noirastre et sale c'est proprement la teincture d'avarice et de chicheté; et celle rouge et enflambée est celle de cruauté et de malignité : là où il y a du

Le noir et le sale, couleur d'avarice et de chicheté.

Le rouge et enflambé, couleur de cruauté et malignité.

Le bleu, signe d'amendement. bleu, c'est signe que de là a esté escurée l'intemperance et dissolution ès voluptez à bien long-temps et avecques grande peine, d'austant que c'est un maulvais vice; le violet tirant sur le livide procede d'envie.

Le violet procède d'envie.

Ne plus ne moins doncques que les seiches rendent leur encre, aussy le vice par delà changeant l'ame et le corps ensemble, produict diverses couleurs; mais au contraire par deçà, cette diversité de couleurs est le signe de l'achevement de purification : puis quand toutes ces teinctures-là sont bien effacées et nettoyées du tout, alors l'ame devient de sa naïfve couleur, qui est celle de la lumière; mais tant que auscune de ces couleurs y demoure, il y a tousiours quelque retour de passions, d'affections, qui leur apporte un eschauffement et un battement de poulx, aux unes plus debile, et qui s'esteinct et passe plus-tost et plus facilement, aux austres qui s'y prend à bon escient; et d'icelles ames les unes, après avoir esté chastiées par plusieurs et plusieurs fois, recouvrent à la fin leur habitude et disposition telle qu'il appartient : les austres sont telles que la vehemence de leur ignorance et l'appetit de volupté les transporte ès corps des animaux;

Vices comparés aux différentes couleurs.

car la foiblesse de leur entendement, et la paresse de speculer et discourir par raison les faict incliner à la partie actifve d'engendrer, laquelle se sentant destituée de l'instrument luxurieux, desire coudre ses concupiscences avecques la jouyssance, et se sousleiver par le moyen du corps; car par deçà il n'y a rien du tout, si ce n'est une umbre, et par maniere de dire un songe de volupté, laquelle ne vient point à perfection.

de raison re
dent l'hom
actif à enge
drer.

Luy ayant tenu ces propos, il le meina bien viste, mais par un espace infini, toutesfois à son ayse et doulcement, sur les rais de la lumière, ne plus ne moins que si c'eussent esté des aisles, jusques à ce qu'estant arrivé en une grande fondriere, tendant tousiours contre-bas, il se trouva lors destitué et delaissé de celle force qui l'avoit là conduict et ameiné, et voyoit que les austres ames se trouvoyent aussy tout de mesme; car se resserrants comme font les oyseaux quand ils volent en bas, elles tournoyent tout à l'entour de ceste fondriere, mais elles n'osoyent entrer dedans; et estoit la fondriere semblable aux speloncques de Bacchus; ainsy tapissée de feuillages de ramées et de toutes sortes de fleurs, et en sortoit une doulce et souëfve

naleine, qui apportoit une fort plaisante odeur et temperature de l'air, telle comme le vin sent à ceulx qui ayment à le boire : de sorte que les ames, se repaissants et festoyants de ces bonnes odeurs, en estoyent toutes esjouyes et s'entre-caressoyent, tellement qu'à l'entour de ce creux-là, tout en rond, il n'y avoit que passe-temps, jeux et risées, et chansons, comme de gents qui joüoyent les uns avecques les austres, et se donnoyent du plaisir tant qu'ils pouvoyent : si disoit, que par là Bacchus estoit monté en la compagnie des dieux, et que depuis il y avoit conduict Semelé, et que le lieu s'appelloit *le lieu de Lethé*, c'est-à-dire d'oubliance : et pourtant ne voulut-il pas que Thespesien, qui en avoit bien bonne envie, s'y arrestast; ains l'en retira par force, luy donnant à entendre et luy enseignant que la raison et l'entendement se dissoult et se fond par ceste volupté, et que la partie irraisonnable se ressentant du corps, en estant arrousée et acharnée, luy rameinoit la memoire du corps, et de ceste soubvenance naissoit le desir et la cupidité qui la tiroit à generation, que l'on appelloit ainsy, c'est-à-dire un consentement de l'ame aggravée et appesantie par trop d'humidité.

Parquoy ayant traversé une austre pareille carriere de chemin, il luy feut advis qu'il apperceut une grande couppe, dedans laquelle venoyent à se verser des fleuves, l'un plus blanc que l'escume de la mer ou que neige, et l'austre rouge comme l'escarlate que l'on apperçoit en l'arc en ciel, et d'austres qui de loing avoyent chascun leurs lustres et teinctures differentes : mais quand ils en approcherent de prés, ceste couppe s'esvanouït et ces differentes couleurs des ruisseaux disparurent, exceptée la couleur blanche; et là veit trois dmons assis ensemble, en figure triangulaire, qui mesloyent ces ruisseaux ensemble à certaines mesures. Or disait ceste guide des ames, que Orpheus avait penetré jusques-là quand il estait venu après sa femme, et qu'ayant mal retenu ce qu'il y avoit veu, il avoit semé un propos faulx entre les hommes, c'est à sçavoir, que l'oracle qui estoit en la ville de Delphes, estoit commun à Apollo et à la nuict : car Apollo n'a rien qui soit de commun avecques la nuict, mais cest oracle-cy, dict-il, est bien commun à la lune et à la nuict, toutesfois il ne perce nulle part jusques à la terre, ny n'a auscun siege fiché ny certain, ains est partout vague et errant

Voyage d'une âme dans les airs, dans les enfers, etc.

Vision d'un léthargique.

parmy les hommes par songes et apparitions : c'est pourquoy les songes meslez, comme tu vois, de tromperie et de vérité, de diversité et de simplicité, sont semés par tout le monde : mais quant à l'oracle d'Apollo tu ne l'as point veu, ny ne le pourrois veoir, pource que la terre sterile de l'ame ne peust saillir, ny s'esleiver plus hault, ains penche contre-bas, estant attachée au corps, et quant et quant il tascha, en m'approchant, de me monstrer la lumiere et clarté du trepié à travers le sein de la déesse Themis, laquelle, comme il disoit, alloit percer au mont de Parnasse, et ayant grande envie et faisant tout son effort pour la veoir, il ne peust pour sa trop grande splendeur; mais bien ouyt-il en passant la voix haultaine d'une femme qui en vers disoit entre austres choses le temps de la mort de luy, et disoit ce dæmon que c'estoit la voix de la Sibylle, laquelle tournoyant dedans la face de la lune chantoit les choses à advenir, et desirant en ouyr davantage, il feut repoulsé par l'impetuosité du corps de la lune, et ainsy en ouyt bien peu, comme l'accident du mont Vesuvien et de la ville de Pozzol, qui debvoyent estre bruslez du feu, et si y avoit une petite clause de l'empereur

Songes mêlés de tromperies et de vérités, comment et pourquoi semés parmi le monde.

qui lors regnoit, qu'estant homme de bien, il laisseroit son empire par maladie.

Après cela ils passerent oultre jusques à veoir les peines et tourments de ceulx qui estoyent punis : là où du commencement ils ne veirent que toutes choses horribles et pitoyables à veoir : car Thespesien, qui ne se doubtoit de rien moins, y rencontra plusieurs de ses amys, parents et familiers, qui y estoyent tourmentez, lesquels souffrants des peines et supplices douloureux et infames, se lamentoyent à luy et l'appelloyent en criant ; finalement il y veit son propre pere sourdant d'un puits profond, tout plein de playes et de picqueures, luy tendant les mains, et qui maulgré luy estoit contrainct de rompre le silence, et forcé par ceulx qui avoient la superintendance desdites punitions, de confesser hault et clair qu'il avait esté meschant meurtrier à l'endroict de certains estrangiers qu'il avoit eu logez chez luy, et sentant qu'ils avoyent de l'or et de l'argent, les avoit faict mourir par poison, dequoy il n'auroit jamais esté rien sçeu par de-là, mais par deçà en ayant esté convaincu, il auroit desia payé partie de la peine et le meinoit-on pour en souffrir le demourant.

Ame d'un fils qui rencontre celle de son père dans les enfers.

Or n'osoit-il pas supplier ny interceder pour son pere, tant il estoit estonné et effroyé, mais voulant s'enfuyr et s'en retourner, il ne veit plus auprès de luy ce gracieux sien et familier guide, qui l'avoit conduict du commencement, ains en apperceut d'austres hydeux et horribles à veoir, qui le contraignoyent de passer oultre, comme estant necessaires qu'il traversast : si veit ceulx qui notoirement à la veuë d'un chascun avoyent esté méchants, ou qui en ce monde en avoyent esté chastiez, estre par de-là moins douloureusement tourmentez, et non tant comme les autres, comme ayants esté debiles et imparfaicts en la partie irraisonnable de l'ame, et subjects aux passions et concupiscences : mais ceulx qui s'estants desguisez et revestus de l'apparence et reputation de vertu au dehors, avoyent vescu en meschanceté couverte et latente au dedans, d'austres qui leur estoyent à l'entour les contraignoyent de retourner au dehors ce qui estoit au dedans, et se reboursant et se renversant contre la nature, ne plus ne moins que les scolopendres marines, quand elles ont avallé un hameçon, se retournent elles-mesmes, et en escorchant les austres et les desployant, ils

La scolopendre se retourne elle-même, lorsqu'elle a avalé un hameçon

faisoyent veoir à descouvert comme ils avoyent esté viciez au dedans et pervers, ayant le vice en la partie raisonnable et principale de l'homme.

Et dict avoir veu d'austres ames attachées et entrelassées les unes avecques les autres deux à deux ou trois à trois, ou plus, comme les serpents et viperes, qui s'entre-mangeoyent les unes les austres, pour la rancune qu'elles avoyent les unes contre les austres, et la soubvenance des pertes et injures qu'elles avoyent receuës ou souffertes, et qu'il y avoit des lacs suivants de rang les unes des austres, l'un d'or tout bouillant, l'austre de plomb, qui estoit fort froid, et l'austre fort aspre, de fer, et qu'il y a des dæmons qui en ont la superintendance, lesquels, ne plus ne moins que les fondeurs, y plongeoyent ou en retiroyent les ames de ceulx qui par avarice et cupiditez d'avoir, avoyent esté meschants. Car quand elles estoyent bien enflambées et renduës transparentes à force d'estre bruslées par le feu, dedans le lac d'or fondu, ils les plongeoyent dedans celuy de plomb, là où après qu'elles estoyent gelées et renduës dures comme la gresle, de rechef ils les transportoyent dedans celuy de fer, là

Punitions différentes des âmes après la mort.

où elles devenoyent hydeusement noires, et estant rompuës et brisées à cause de leur roideur et dureté, elles changeoyent de formes, puis de rechef ils les remettoyent dedans celuy de l'or, souffrants des douleurs intolerables en ces diverses mutations.

Mais celles, dict-il, qui luy faisoyent plus de pitié et qui plus miserablement que toutes les austres estoyent tourmentées, c'estoyent celles qui pensoyent desia estre eschappées, et que l'on venoit reprendre et remettre aux tourments, et estoyent celles pour les pechez desquelles la punition estoit tumbée sur leurs enfants ou austres descendants : car quand quelqu'une des ames de ces descendants-là les rencontroit ou leur estoit ameinée, elle s'attachoit à elles en courroux, et crioit à l'encontre, en monstrant les marques des tourments et douleurs qu'elle enduroit, en les leur reprochant, et les austres taschoyent à s'enfuir et à se cacher, mais elles ne pouvoyent, car incontinent les bourreaux couroyent après qui les rameinoyent au supplice, criants et se lamentants, d'austant qu'elles prevoyoyent bien le tourment qu'il leur convenoit endurer.

Oultre, disoit qu'il en veit quelques-unes,

et en bon nombre, attachées à leurs enfants, et ne se laissant jamais, comme les abeilles, ou les chauves-souris, murmurantes de courroux, pour la soubvenance des maulx qu'elles avoyent endurez pour l'amour d'eulx. La derniere chose qu'il y veit, feut les ames qui s'en retournoyent en une seconde vie, et qui estoyent tournées et transformées à force en d'austres animaulx de toutes sortes, par ouvriers à ce deputez, qui avecques certains outils et coups forgeoyent auscunes des parties, et en tordoyent d'austres, en effaçoyent et ostoyent du tout, affin qu'ils feussent sortables à austres vies et austres mœurs : entre lesquelles il veit l'ame de Neron affligée desia bien griefvement d'ailleurs, de plusieurs austres maulx, et percée de part en part avecques clous tous rouges de feu, et comme les ouvriers la prinssent en main pour la transformer en forme de vipere, là où comme dict Pindare, le petit devore sa mere, il dict que soubdainement il s'alluma une grande lumiere, et que d'icelle lumiere il sortit une voix, laquelle commanda qu'ils la transfigurassent en une austre espèce de beste plus doulce, en forgeant un animal palustre, chantant à l'entour des lacs et des marais,

Métempsycose, vision de l'âme d'un léthargique.

car il a esté puni des maulx qu'il a commeis : mais quelque bien luy est aussy deu par les dieux, pour austant que de ses subjects il a affranchy de tailles et tributs le meilleur peuple et le plus aimé des dieux, qui est celuy de la Grèce.

Jusques ici doncques il disoit avoir esté seulement spectateur, mais quand ce veint à s'en retourner, il feut en toutes les peines du monde pour la paour qu'il eust : car il y eust une femme de face et de grandeur admirable, qui luy dict : *Viens-çà affin que tu ayes plus ferme memoire de tout ce que tu as veu ;* et lui approcha une petite verge toute rouge du feu, comme celle dont usent les peinctres ; mais un austre l'en enguarda, et lors il se sentit soubdainement tiré, comme s'il eust esté soufflé par un vent fort et violent dedans une sarbacane, tant qu'il se retrouva dedans son corps, et estant revenu et ressuscité de dedans le sepulchre mesme.

FIN.

EXTRAIT

DES OBSERVATIONS INSÉRÉES DANS LES ÉDITIONS D'AMYOT, DE 1785 ET DE 1802,

ET AUXQUELLES M. DE MAISTRE RENVOIE.

(C'est par erreur que les renvois n'ont été indiqués que pour l'édition de 1785.)

Renvoi de la page 4 *à la Note.*

Il y a dans le texte, que les Messéniens furent défaits à la bataille de Cypre. M. Vauvilliers remarque avec raison qu'il ne pouvait être question de Cypre dans une guerre des Messéniens et des Lacédémoniens, c'est-à-dire de deux peuples habitant l'intérieur du Péloponèse. Il est inconcevable que cela n'ait pas arrêté Amyot. M. de Maistre a adopté la correction de Xilander, qui consiste à lire ταφρῳ, au lieu de κυπρῳ.

Renvoi de la page 74 *à la Note.*

Ce qui est dit, dans cette note, nous paraît bien suffisant. M. Clavier, dans l'édition de 1802, émet l'opinion adoptée ici par M. de Maistre, sans plus la justifier.

Renvoi de la page 87 *à la Note.*

La remarque à laquelle M. de Maistre renvoie n'appartient point à M. Vauvilliers, mais à M. Clavier, dernier éditeur. En voici un extrait.

Comme les commentateurs n'ont rien dit sur ce pas-

sage, dont l'explication tient à un usage des Romains assez peu connu, je crois devoir entrer dans quelques détails. On sait qu'ils faisaient servir à leurs amusements les supplices mêmes des criminels, et que, les voir déchirer par des bêtes féroces, était un des plaisirs ordinaires des jeux du Cirque. Mais ceci fait allusion à un raffinement de barbarie dont on trouve quelques traces dans les anciens, et que je ne puis qu'indiquer ici. Ils faisaient remplir, dans des pantomimes tragiques, par des criminels destinés à la mort, des rôles tels que celui d'Hercule sur le mont Œta; de Creüse, lorsque Médée la fit périr; de Prométhée sur le mont Caucase; et ils se donnaient le plaisir de voir ces événements représentés avec une horrible vérité. Nous voyons dans Martial, *Spectaculorum libro*, ep. 7, un certain Lauréolus jouer le rôle de Prométhée, excepté qu'il était déchiré par un ours, au lieu de l'être par un vautour; ep. 11, un autre représenter Orphée déchiré par les Bacchantes, le rôle de ces dernières était joué par des ours. Tertullien dit à ce sujet, dans son Apologétique, ch. 15 : « Vos dieux « mêmes sont souvent représentés par des criminels. » *Et ipsos deos vestros noxii sæpè induunt.* Il cite à ce sujet Athys, dieu de Pessinunte, mutilé sur le théâtre; Hercule, qui brûle tout vivant, etc. M. Clavier croit, comme M. de Maistre, que c'est de quelque représentation pareille que parle Plutarque; et que ce sont ces robes que Juvénal entend désigner par les mots, *tunica molesta*, sat. VIII, v. 235.

—

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE

LYON. — J. B. PÉLAGAUD,
Imprimeur de N. S.-P. le Pape et de Mgr l'Archevêque.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE

PAR M. LE Cte Jph DE MAISTRE

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE PRÈS S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE, MINISTRE D'ÉTAT, RÉGENT DE LA GRANDE CHANCELLERIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN, CHEVALIER GRAND'CROIX DE L'ORDRE RELIGIEUX ET MILITAIRE DE SAINT-MAURICE ET DE SAINT-LAZARE

NOUVELLE ÉDITION

Dasne igitur hoc nobis, Deorum immortalium natura, ratione, potestate, mente, numine, sive quod est aliud verbum quo planius significem quod volo, naturam omnem divinitus regi? Nam si hoc non probas, à Deo nobis causa ordienda est potissimum.

CIC. De Leg. I, 18.

LYON

J. B. PÉLAGAUD

IMPRIMEUR DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,

Rue Sala, 58.

PARIS

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES

Rue Bonaparte, 82.

1874.

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE.

Monsieur le comte de Maistre, pendant un assez court séjour qu'il fit à Paris en 1817, remit à l'Administrateur des bibliothèques particulières du Roi un exemplaire des *Considérations sur la France*, corrigé de sa main, et tel qu'il désirait que cet ouvrage fût imprimé à l'avenir. C'est d'après cet exemplaire que nous donnons la présente édition : cela seul suffirait, sans doute, pour lui assurer la supériorité sur toutes celles qui l'ont précédée. Mais madame veuve comtesse de Maistre connaissant les intentions de son mari, et voulant les seconder autant qu'il est en elle, nous a, en outre, envoyé une Lettre écrite après la lecture des *Considérations sur la France*, et adressée à l'auteur par un gentilhomme russe que l'on se contente de désigner par son titre et les lettres initiales de son nom. Cette pièce est du plus haut intérêt; nous l'avons placée

*

immédiatement avant l'ouvrage qui en a été l'occasion.

L'*Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*, quoique publié longtemps après les *Considérations sur la France*, en est comme l'appendice; car plus d'une idée que l'auteur se contente d'indiquer dans les *Considérations*, se trouve développée dans le *Principe générateur*. En satisfaisant au désir qu'ont témoigné plusieurs personnes d'avoir ces deux ouvrages réunis dans un même volume, nous avons mis tous nos soins, non-seulement à faire disparaître les fautes qui les défiguraient dans les éditions précédentes, mais nous avons encore voulu que l'impression répondît au mérite du livre.

AVIS DE L'ÉDITEUR

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Les Français ayant paru lire avec une certaine attention le livre des *Considérations sur la France*, on croit faire une chose qui ne leur sera pas désagréable, en publiant une nouvelle édition de cet Ouvrage, expressément avouée par l'auteur, et faite même sur un exemplaire apostillé de sa main. Aucune des nombreuses éditions qui ont précédé n'ayant été faite sous ses yeux, il n'est pas étonnant qu'elles soient toutes plus ou moins incorrectes; mais il a droit surtout de se plaindre de celle de Paris, publiée en 1814, in-8°, où l'on s'est permis des retranchements et des additions également contraires aux lois de la délicatesse; personne assurément n'ayant le droit de toucher à l'ouvrage d'un auteur vivant, sans sa participation. L'édition que nous présentons au-

jourd'hui au public est faite sur celle de Bâle(1), qui commence à devenir rare, et contient d'ailleurs, comme nous venons de le dire, des corrections qui la mettent fort au-dessus de toutes les autres. Le temps, au reste, a prononcé sur ce livre et sur les principes qu'on y expose. Aujourd'hui il ne s'agit plus de disserter; il suffit de regarder autour de soi.

(1) Sous Londres, 1797, in-8° de 256 pages.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous renvoyer votre ouvrage sur la France. Cette lecture a produit sur moi une sensation si vive, que je ne puis m'empêcher de vous communiquer les idées qu'elle a fait naître.

Votre ouvrage, Monsieur le Comte, est un axiome de la classe de ceux qui ne se prouvent pas, parce qu'ils n'ont pas besoin de preuve; mais qui se sentent, parce qu'ils sont des rayons de la science naturelle. Je m'explique; quand on me dit : « Le carré de l'hypothénuse est « égal à la somme des carrés construits sur les deux « côtés du triangle rectangle, » j'en demande la démonstration, je la suis, et je me laisse convaincre. Mais quand on s'écrie : « Il est un Dieu! » ma raison le voit ou se perd dans une foule d'idées; mais mon âme le sent invinciblement. Il en est de même des grandes vérités dont votre ouvrage est rempli. Ces vérités sont d'un ordre élevé. Ce livre n'est point, comme on me l'a défini avant que je l'aie lu, *un bon ouvrage de circonstance,* mais ce sont les circonstances qui ont dicté le seul bon ouvrage que j'aie trouvé sur la révolution française.

Le *Moniteur* est le développement le plus volumineux de votre livre. C'est là où sont consignés les efforts des hommes en actions et en paroles, et la nullité de ces efforts. S'il y avait un titre philosophique à donner au *Moniteur*, je le nommerais volontiers : *Recueil de la sagesse humaine, et preuve de son insuffisance.* Votre

livre, le *Moniteur*, l'histoire, sont le développement de ce proverbe devenu commun, mais qui renferme en lui la loi la plus féconde en applications et en conséquences : « L'homme propose, et Dieu dispose. »

Oui, l'homme ne peut que proposer; c'est une immense vérité. La faculté de combiner a été laissée à l'homme avec la puissance du libre arbitre; mais les événements ont été soustraits à son pouvoir, et leur marche n'obéit qu'à la main créatrice. C'est donc en vain que les hommes s'agitent et *délibèrent*, pour gouverner ou être gouvernés de telle ou telle manière. Les nations sont comme les particuliers; elles peuvent s'agiter, mais non se constituer. Quand aucun principe divin ne préside à leurs efforts, les convulsions politiques sont le résultat de leur libre volonté; mais le pouvoir de s'organiser n'est point une puissance humaine : l'ordre dérive de la source de tout ordre.

L'époque de la révolution française est une grande époque : c'est l'âge de l'homme et de la raison. La fin est aussi digne de remarque : c'est la main de Dieu et le siècle de la foi. Du fond de cette immense catastrophe, je vois sortir une leçon sublime aux peuples et aux rois. C'est un exemple donné pour ne pas être imité. Il rentre dans la classe des grandes plaies dont a été frappé le genre humain, et forme la suite de votre éloquent chapitre qui traite de la destruction violente de l'espèce humaine. Ce chapitre, à lui seul, est un ouvrage; il est digne de la plume de Bossuet.

La partie prophétique de l'ouvrage m'a également frappé. Voilà ce que c'est que d'étudier d'une manière spéculative en Dieu; ce qui n'est pour la raison qu'une conséquence obscure, devient révélation. Tout se comprend, tout s'explique quand on remonte à la grande cause. Tout se devine, quand on se base sur elle.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire que dans le moment où je vous écris, on s'occupe à réimprimer cet ouvrage à Paris. Certainement il sera très-utile tel qu'il est; mais si vous me permettez de vous dire mon opi-

nion, je vous ferai une seule observation. Je pars de ce principe, votre ouvrage est un ouvrage classique qu'on ne saurait trop étudier; il est classique pour la foule d'idées profondes et grandes qu'il contient. Il est de circonstance par un ou deux chapitres, nommément celui qui traite de la *Déclaration du roi de France*, *en* 1795. Ces chapitres ont été faits pour l'année 1797 où l'on croyait à la contre-révolution. Maintenant quelle foule d'idées nouvelles se présentent! quelles grandes conséquences l'histoire ne fournit-elle pas à vos principes? Cette révolution concentrée en une seule tête est tombée avec elle; la main de Dieu qui a sanctifié jusqu'aux fautes des alliés; cette stupeur répandue sur une nation jadis si active et si terrible; ce Roi inconnu dans Paris jusqu'à la veille de notre entrée; ce grand général vaincu dans son art même; cette génération nouvelle élevée dans les principes de la nouvelle dynastie; cette noblesse factice, qui devait être son premier appui, et qui a été la première à l'abandonner; l'Eglise fatiguée et haletante des coups qui lui ont été portés; son chef abaissé jusqu'à sanctifier l'usurpation, et élevé depuis à la puissance du martyre; le génie le plus vigoureux, armé de la force la plus terrible, employé vainement à consolider l'édifice des hommes: voilà le tableau que je voudrais voir tracé par votre plume, et qui serait la démonstration évidente des principes que vous avez posés. Je voudrais le voir à la place de ces chapitres que je vous ai indiqués, et alors l'ouvrage présenterait au lecteur attentif les causes et les effets, les actions des hommes et la réaction divine. Mais il n'appartient qu'à vous, Monsieur le Comte, d'entreprendre cette péroraison frappante sur vos propres principes. Ce que j'ai pris la liberté d'esquisser ici, peut devenir sous votre main un recueil de vérités sublimes; et si j'ai réussi par cette lettre à vous encourager à ce grand travail, je croirais par cela seul avoir mérité de ceux qui lisent pour s'instruire.

Quant à moi, je me borne à faire des vœux pour que vous voulussiez bien, par un nouvel *Essai*, me procurer de nouveau la puissance de m'éclairer, persuadé qu'il ne sortira rien de votre plume qui ne soit plein de grandes et de fortes leçons.

Je vous prie d'agréer les assurances de la haute considération, et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

De votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur.

M. O.....

Général au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Saint-Pétersbourg, ce 24 décembre 1814.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

Des révolutions.

Nous sommes tous attachés au trône de l'Etre suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité, dont le diamètre varie au gré de l'*éternel géomètre*, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur : les vues sont restreintes,

les moyens raides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément; sa puissance opère en se jouant; dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste; pour elle tout est moyen, même l'obstacle; et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du Créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver, un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement

de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle, et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment, est tout aussi merveilleux dans son genre que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *désordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou il croit le savoir; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du

jour. Ce mot est très-sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes : c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés)?
« les hommes les plus coupables de l'univers
« triomphent de l'univers ! Un régicide affreux
« a tout le succès que pouvaient en attendre
« ceux qui l'ont commis ! La monarchie est en-
« gourdie dans toute l'Europe ! Ses ennemis
« trouvent des alliés jusque sur les trônes ! Tout
« réussit aux méchants ! Les projets les plus
« gigantesques s'exécutent de leur part sans
« difficulté, tandis que le bon parti est malheu-
« reux et ridicule dans tout ce qu'il entreprend !
« L'opinion poursuit la fidélité dans toute l'Eu-
« rope ! Les premiers hommes d'Etat se trom-
« pent invariablement ! les plus grands géné-
« raux sont humiliés ! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule : c'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats même qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances,

et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes, excessivement médiocres, exercèrent sur une nation coupable le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaires à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque qui faisait trembler la France et l'Europe ne tint pas contre la première attaque; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme (1).

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des poli-

(1) Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journaliste (le Républicain) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : *Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat; mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon.* On s'est plaint de voir le corps de Turenne oublié dans le coin d'un *muséum*, à côté du squelette d'un animal : quelle imprudence! il y en avait assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

ques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la *foi* à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient *le char révolutionnaire*; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier, ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était *le roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettait à la suite d'une

masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, *que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie ;* et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule.* Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II.

Conjectures sur les voies de la Providence dans la révolution française.

Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très-chrétien :* Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans doute, parmi les malheureux; mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété; tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions;* tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'Etat; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le roi, etc.; tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue en ont été très-justement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savants illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne saurait humainement les regretter trop; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiciens. Trop de savants français furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savants français l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disaient comme tant d'autres : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs.* Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats; lorsqu'il dit dans son cœur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres;* si la Providence lui répond : *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre*, où est

l'injustice? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux?

Les détails seraient odieux; mais qu'il est peu de Français, parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la révolution*, à qui leur conscience n'ait pu dire :

Alors, de vos erreurs voyant les tristes fruits,
Reconnaissez les coups que vous avez conduits.

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces; mais si le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un centime dans la poche de son ami; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillants, qui supposent un développement de qualités grandes ou aimables; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ces devoirs est relative à sa po-

sition civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvait être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin, il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple : *J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de liberté et de ma patrie; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public;* nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil, pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la *souveraineté*, nul n'ayant des suites plus terribles.

Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime; si ses vertus même ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits on reconnaît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices.* La mort de Charles I[er] en eut bien moins, et cependant il était possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux; le bourreau même, qui ne faisait qu'obéir, n'osa pas se faire connaître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre:* pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale. *On se serait exposé,* disait-on. Français! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avait servi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécon-

tentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante : c'est que tout attentat commis contre la souveraineté, *au nom de la nation*, est toujours plus ou moins un crime national; car c'est toujours plus ou moins la faute de la nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les Français, sans doute, n'ont pas *voulu* la mort de Louis XVI; mais l'immense majorité du peuple a *voulu*, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivait dans le Mercure universel : *Peut-être il n'eût pas fallu en venir là; mais puisque nos législateurs ont pris l'événement sur leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux : éteignons toutes les haines, et qu'il n'en soit plus question.* Fort bien : il eût fallu peut-être ne pas assassiner le roi; mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons tous bons amis. O démence! Shakes-

peare en savait un peu plus lorsqu'il disait : *La vie de tout individu est précieuse pour lui ; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale ? à la place qu'elle occupait, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite* (1). Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux, qui prêtèrent serment à la nation ? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle? Où est Mirabeau ? où est Bailly, avec son *beau jour ?* où est Thouret qui inventa le mot *exproprier ?* où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés ? On nommerait par milliers les instruments actifs de la révolution, qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici où nous pouvons admirer

(1) Hamlet, acte 3, scène 8.

l'ordre dans le désordre ; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la *contre-révolution*, et replacé le roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui serait arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait ; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée, et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre : si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices ; et, dans ce genre, il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crime de lèse-majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation française

l'épouvantable supplice de Damiens (1). Qu'auraient donc fait les magistrats français de trois ou quatre cents *Damiens*, et de tous les monstres qui couvraient la France? Le glaive sacré de la justice serait-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre? Aurait-on convoqué à Paris tous les bourreaux du royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Aurait-on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la poix, pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différents crimes? comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? *On aurait choisi*, dira-t-on, *quelques grands coupables, et tout le reste aurait obtenu grâce.* C'est précisément ce que la Providence ne voulait pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il fallait que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas besoin de

(1) *Avertere omnes à tantâ fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit.* Tit. Liv. I. 28. de suppl. Mettii.

punir dans le temps pour justifier ses voies; mais, à cette époque, elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, et nous savons pourquoi (1). S'il entrait dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtiment des Français comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurions-nous de plus? Ce châtiment n'est-il pas visible? N'avons-nous pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres? le sol entier de ce beau royaume couvert d'échafauds? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfants par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguaient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice; tout ce qui

(1) *Levit. XVIII.* 21 *et seq. XX.* 23. — *Deuter. XVIII.* 9 *et seq.* — *I. Reg. XV.* 24. — *IV. Reg. XVII.* 7 *et seq. et XXI.* 2. — *Herodot. lib. II.* § 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.

est dévoué doit accomplir son sort : on ne verra point de désobéissance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressants! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution; supposons que, sous le gouvernement de l'infernal comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup royaliste; supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile; supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève, et dise :

« Braves et fidèles guerriers, il est des cir-
« constances où toute la sagesse humaine se
« réduit à choisir entre différents maux. Il est
« dur, sans doute, de combattre pour le comité
« de salut public; mais il y aurait quelque chose
« de plus fatal encore, ce serait de tourner nos
« armes contre lui. A l'instant où l'armée se
« mêlera de la politique, l'état sera dissous; et
« les ennemis de la France, profitant de ce mo-
« ment de dissolution, la pénétreront et la di-
« viseront. Ce n'est point pour ce moment que
« nous devons agir, mais pour la suite des

« temps : il s'agit surtout de maintenir l'inté-
« grité de la France, et nous ne le pouvons
« qu'en combattant pour le gouvernement, quel
« qu'il soit ; car de cette manière la France,
« malgré ses déchirements intérieurs, conser-
« vera sa force militaire et son influence exté-
« rieure. A le bien prendre, ce n'est point pour
« le gouvernement que nous combattons, mais
« pour la France et pour le roi futur, qui nous
« devra un empire plus grand peut-être que ne
« le trouva la révolution. C'est donc un devoir
« pour nous de vaincre la répugnance qui nous
« fait balancer. Nos contemporains peut-être
« calomnieront notre conduite; mais la posté-
« rité lui rendra justice. »

Cet homme aurait parlé en grand philosophe. Eh bien, cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisait; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique aurait dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme.

Le roi n'a jamais eu d'allié; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en vou-

lait à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang : il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France.

Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire, faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi, c'est-à-dire, des massacres de trois siècles, peut-être; suite infaillible d'une

telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du ciel* (1).

Tous les monstres que la révolution a enfantés, n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux, le roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée, que tout se fait pour l'avantage de la monarchie française, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix; car le rétablissement de la royauté

(1) Grotius, *De jure belli ac pacis, Epist. ad Ludovicum XIII.*

détendrait subitement tous les ressorts de l'état. La magie noire qui opère dans ce moment, disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles, reparaîtraient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleraient-ils *révoltés* les habitants des pays envahis, qui se défendraient légitimement? et leur enjoindraient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles? Ces horreurs, très-utiles au roi futur, ne pourraient cependant être employées par lui; il n'aurait donc que des moyens *humains*. Il serait au pair avec ses ennemis; et qu'arriverait-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant il paraît toujours plus avantageux à la France et à la monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les Français, se fasse par la république; et qu'au moment où le roi remon-

tera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, aurait confirmé ses erreurs; qu'il n'aurait jamais pardonné au pouvoir qui lui aurait arraché ses chimères. Comme c'était du *peuple* proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avaient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général ils devaient l'épargner, et que les grandes vexations devaient tomber d'abord sur la classe aisée. Il fallait donc que le pouvoir usurpateur pesât longtemps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avait vu que la révolution : il fallait qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatients, et songez que la longueur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentiments, surtout ne vous plaignez pas des rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de France, et sans aucun espoir d'indemnité? Mais vous vou-

lez donc que l'homme ne soit pas homme : vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre* : mais savez-vous ce que c'est que *l'ordre ?* C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plutôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le roi, pour la monarchie française et pour votre postérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres : c'est une des *faces* les plus intéressantes de la révolution.

On ne saurait nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré ; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé était descendu, à peu près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Eglise fut l'envahissement de ses propriétés; le second fut le serment constitutionnel : et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre : l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait probablement que les prêtres français fussent montrés aux nations étrangères; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du cler-

gé, et particulièrement des évêques français, en Angleterre, me paraît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix! sûrement, on aura formé des projets de rapprochements pendant cette réunion extraordinaire! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la *motion* doit partir de l'église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel : il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher; et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très-précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques, capables de rapprocher des éléments inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de longtemps lui donner de nouveaux membres; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever

ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paraît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestants, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie; Rome menacée en même temps que Genève par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie nationale de la religion, abolie en Hollande par un décret de la Convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*.

J'observe de plus, que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes, par la formation de grandes souverainetés; on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine? En vérité, on serait tenté de croire que la révolution politique n'est qu'un objet secon-

daire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette *magistrature* que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et pour ainsi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère; en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la *monarchie* de la langue française, est visible : on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes : dans le fond cependant, c'est une *fonction*.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral, que toute *fonction* produit un devoir. L'Eglise gallicane était une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien;* car,

dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les églises ennemies de l'église universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que la réaction entre les puissances opposées étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la *déesse Raison* contre le christianisme se sont faits en France : l'ennemi attaquait la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir ; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission ; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert, lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe, si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner, et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution française est une grande époque, et

que ses suites, dans tous les genres, se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

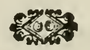
Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France! combien elles ont *médité de choses vaines!* O vous qui vous croyez indépendants, parce que vous n'avez point de juges sur la terre, ne dites jamais : *Cela me convient;* DISCITE JUSTITIAM MONITI! Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasait la France de tous les fléaux imaginables, et soutenait l'empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes? Qu'on ne vienne point nous parler des assignats, de la force du nombre, etc.; car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'est ni par le papier-monnaie, ni par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des Français, et repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons; et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle ; vous y verrez parfaitement *pourquoi*, mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtiment *des Français* sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée *à la France* en sort aussi ; mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des spectacles les plus étonnants que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les événements se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourrait découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible ; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.



CHAPITRE III.

De la destruction violente de l'espèce humaine.

Il n'avait malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disait il n'y a pas longtemps à un Anglais : *Dieu a fait ce monde pour la guerre ; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différents* (1).

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens ; c'est-à-dire, que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là ; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus, sous Auguste ; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas

(1) The history of Dahomey, by Archibald Dalzel, Biblioth. Brit. Mai 1796, vol. 2, nº 1, pag. 87.

la guerre (1). On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non-seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des monuments. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se passe sur le globe entier à telle ou telle époque?

Le siècle qui finit, commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre eu 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession autrichienne s'alluma, et dura sans interruption jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la

(1) Histoire de Charlemagne, par M. Gaillard, tome II, livre I, chap. V.

paix en 1782 ; sept ans après, la révolution commence : elle dure encore ; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe; il faut porter un coup d'œil rapide sur cette longue suite de massacres, qui souille toutes les pages de l'histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublements. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cent mille Cimbres et Teutons. Mithridate fait égorger quatre-vingt mille Romains : Sylla lui tue quatre-vingt-dix mille hommes, dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles et les proscriptions. César à lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui Alexandre avait eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons prin-

ces laissent respirer l'état; mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du *bon* Titus six cent mille hommes périssent au siége de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante (1). Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles ! Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis, trente-quatre mille à Andrinople, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales, etc., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les Français lui tuent plus de deux cent mille hommes près de Châlons; et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois; et dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, et y tuent trois cent mille habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de Rome. Mahomet paraît; le glaive et l'alcoran

(1) Montesquieu, Esprit des Lois, livre XXIII, chapitre XIX.

parcourent les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse; ils perdent trente mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval; et Pélage leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces pertes n'étaient rien pour les Sarrasins; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pepin, au milieu de trois cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des chrétiens et des musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est

déchiré : l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageaient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'apprivoisent. Cette veine ne donne plus de sang; une autre s'ouvre à l'instant : les croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français qui s'étaient croisés contre les musulmans se croisent contre les hérétiques : guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après quatre-vingt mille Sarrasins périssent au siége de Damiette. Les Guelphes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous les règnes d'Edouard et de Philippe-de-Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs; bataille de Poitiers; bataille de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan qui répète Gengis-Kan. Le duc de

Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'Yorck et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses états dans la maison d'Autriche; et dans ce contrat de mariage, il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde : c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François Ier paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman; bataille de Mohatz; siége de Vienne; siége de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paraît; Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de trente ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la St.-Barthélemi; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie-Stuart, de Charles Ier; et de nos jours enfin la révolution française, qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvanta-

ble tableau : notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations; qu'on descende jusqu'à nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui est la principale, et par toutes celles qui s'y joignent, l'effusion du sang humain n'est jamais suspendue dans l'univers : tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface, et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps il arrive des événements extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des barbares, les croisades, les guerres de religion, la succession d'Espagne, la révolution française, etc. Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation (1)?

(1) Il conste, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S. M. I., que sur deux cent cinquante mille hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1er juin 1788 jusqu'au 1er mai 1789, il en était péri trente-trois mille cinq cent quarante-trois par les maladies, et quatre-vingt

Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu, suivant les apparences, étendre sa démonstration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit, en général, un aussi grand mal qu'on le croit : du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et *contre nature*, et qui produisent des compensations. D'abord lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangreneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on

mille par le fer. (*Gazette nationale et étrangère de* 1790, n° 34.) Et l'on voit, par un calcul approximatif fait en Allemagne, que la guerre actuelle avait déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et cinq cent mille aux puissances coalisées. (*Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le Courrier de Francfort du* 28 *octobre* 1795, n° 296.)

touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr; mais qui connaît les limites pour l'arbre humain? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes (1). Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment; comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout

(1) L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitants; aujourd'hui elle n'en a que dix. — *Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres; le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devînt plus puissante, etc.* Rousseau, Contrat social, liv. III, chap. X.

à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions; le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie.*

Je ne sais si l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix.* Il faudrait au moins s'expliquer, et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Francois Ier, de Louis XIV et de la reine Anne.

Serait-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets? Qu'on y réfléchisse : l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne serait pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, et tâchons d'en dégoûter les souverains ; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la génération présente, léguant bénignement la perfection à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paraît pour justifier cette étrange apothéose (1). *La beauté d'Hélène*, dit-il, *ne fut qu'un instrument dont les dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d*'étancher (2) *sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux* (3).

Apollon parlait fort bien. Ce sont les hommes qui assemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes.

(1) *Dignus vindice nodus.* Hor. A. P. 191.

(2) ὡς ἀπαντλοῖεν.

(3) Eurip. Orest. 1655. — 58.

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,
C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, *de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.*

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeaient utiles non-seulement aux vivants, mais encore aux morts (1) : usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

Les dévouements, si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Decius avait

(1) Ils sacrifiaient, au pied de la lettre, *pour le repos des âmes; et ces sacrifices*, dit Platon, *sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entières, et les poètes enfants des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux.* Plato, de Republicâ, lib. II.

la *foi* que le sacrifice de sa vie serait accepté par la Divinité, et qu'il pouvait faire équilibre à tous les maux qui menaçaient sa patrie (1).

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Elisabeth, tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France.

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiquées par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouements; autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi, de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les *isole* du monde pour en faire des *conducteurs*.

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous sommes gâtés par la philosophie moderne, qui a dit que *tout est bien*, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très-vrai, *tout est*

(1) *Piaculum omnis deorum iræ. — Omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit.* Tit. Liv. VIII. 9 et 10.

mal, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémissent* (1) et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

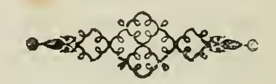
Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations; mais gardons-nous de perdre courage : il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de désordre que l'AMOUR ÉTERNEL ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons; mais dans toutes les sciences possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? Et si nos conjectures sont plausibles, si elles ont pour elles l'analogie, si elles s'appuient sur des idées universelles, si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies,

(1) Saint Paul aux Romains, VIII. 22 et suiv.

Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points de contact avec ce texte de saint Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure : elles s'accordent cependant fort bien.

elles sont bonnes; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies ?

Après avoir envisagé la révolution française sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.



CHAPITRE IV.

La république française peut-elle durer ?

Il vaudrait mieux faire cette autre question : *La république peut-elle exister?* On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la *question préalable* semble très-fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux Français pour les engager à croire à la république de vingt-quatre millions d'hommes ? Deux choses seulement :

1° Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu; 2° la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce qui ne l'était pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux arguments.

Si l'on nous disait qu'un dé, jeté cent millions de fois, n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 et 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces ? Non, sans doute; et il nous serait démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche, ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien, parcourons l'histoire; nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune*, jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE? Non. Donc ce *nombre* n'était point sur le dé.

Si le monde avait vu successivement de nouveaux gouvernements, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la république. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la fortune, nous sommes autorisés, par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours; les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre ? les noms de *Pairs* et celui de *Communes*, la robe des Lords, etc. Mais les trois pouvoirs considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement, avant Lycurgue, *estoit toujours en branle, inclinant tantost à tyrannie, quand les roys y avoyent trop de puissance, et tantost à confusion populaire, quand le commun peuple venoit à y usurper trop d'authorité.* Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, *qui fut*, ainsi que dit Platon, *un contre-poids salutaire... et une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance, et*

donnant pied ferme et asseuré à l'estat de la chose publique, pour ce que les sénateurs... se rengeoyent aucunefois du costé des roys tant que besoing estoit pour résister à la témérité populaire : et au contraire aussi fortifioyent aucunefois la partie du peuple à l'encontre des roys, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique (1).

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, et la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une discrétion qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou, pour mieux dire, une *pièce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers (2).

L'autorité royale, ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales ; elles ne pouvaient y paraître que par leurs

(1) Plutarque, Vie de Lycurgue, traduct. d'Amyot.

(2) *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc.* Montesquieu, Esprit des Lois, liv. XI, chap. VIII.

mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie des mouvances appelait les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs; de là naquit la maxime que tout homme devait être jugé par ses pairs (*Pares curtis*) (1) : maxime que les Anglais ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait suivre à sa cause génératrice; au lieu que les Français, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudrait être bien incapable de pénétrer ce que Bàcon appelait *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre : elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne; ailleurs, elle est morte ou elle dort; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de

(1) Voyez le livre des Fiefs, à la suite du Droit Romain.

se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1° qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle (1); 2° qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisait, comme il arrive toujours; 3° que non-seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le roi nommait les représentants des provinces, cités et bourgs; 4° qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer au parlement, pendant le voyage d'Edouard Ier en Palestine, elles y eurent seulement voix consultative; qu'elles présentaient leurs *doléances* comme les états-généraux de France, et que la formule des con-

(1) Les démocrates d'Angleterre ont tâché de remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vu le peuple jusque dans les fameux WITTENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une thèse insoutenable. HUME, tome I. Append. I, pag. 144. Append. II, pag. 407, Edit. in-4°. London, Millar, 1762.

cessions émanant du trône ensuite de leurs pétitions, était constamment *accordé par le roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes;* enfin, que la puissance co-législative attribuée à la chambre des communes, est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du quinzième siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale, un *certain* nombre de représentants envoyés par *certains* hommes, pris dans *certaines* villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que *tout* le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat (1), et que *tout* citoyen soit habile à donner ou à recevoir de ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de

(1) On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention que le *mandataire* seul peut être *représentant :* c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or le *peuple* réunit éminemment ces trois qualités ; car il est toujours *enfant*, toujours *fou* et toujours *absent*. Pourquoi donc ses *tuteurs* ne pourraient-ils se passer de ces mandats?

toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

On nous cite l'Amérique; je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les fauteurs de la république française ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation *perfectionnée*, comme disent les novateurs, est possible et bonne, mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir *sa souveraineté* (comme ils disent encore) et former, dans sa totalité, une république. C'est le nœud de la question; car si la *république* est dans la capitale, et que le reste de la France soit *sujet* de la république, ce n'est pas le compte du *peuple souverain.*

La commission, chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des Français à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étaient

immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque Français viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans (1).

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et qu'une foule d'individus, de par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la représentation nationale, l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée;* on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collége. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut directement l'exercice de la souveraineté, surtout dans le système français, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment; où non-seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentants, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant qu'*ils*

(1) Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard, la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés, mais par la *nation;* grand mot infiniment commode, parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avait donc bien raison, ce vil conspirateur jacobin, lorsqu'il disait rondement dans un interrogatoire judiciaire : *Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violateur de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser* (1).

Eh! qu'importe à la *nation* le vain honneur de la représentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais? la souveraineté et le gouvernement lui sont-ils moins étrangers?

Mais, dira-t-on, en retorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique?

(1) Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796.

Ce n'est pas de quoi il s'agit; la question n'est pas de savoir si le peuple français peut être *libre* par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *souverain*. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est plus sujet que dans la monarchie, et que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple français d'être *sujet* d'un directoire exécutif et de deux conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*, et ne parler que du *gouvernement*. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public; les Français le savent si bien! Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Elevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative : *Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un *événement* unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouvera-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! quelle profonde immoralité! quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappants, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition : les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères : toutes les vertus brillent à la fois; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (*car* elle n'existe point encore) et que du sein de la corruption la plus dégoûtante puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. « On « plaidait devant le tribunal civil une cause de « séduction; une jeune fille de 14 ans étonnait « les juges par un degré de corruption qui le « disputait à la profonde immoralité de son « séducteur. *Plus de la moitié de l'auditoire était* « *composée de jeunes femmes et de jeunes filles;* « *parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient pas* « *13 à 14 ans. Plusieurs étaient à côté de leurs* « *mères; et au lieu de se couvrir le visage,* « *elles riaient avec éclat aux détails nécessaires* « *mais dégoûtants qui faisaient rougir les hom-* « *mes* (1). »

(1) Journal de l'Opposition, 1795, n° 175, page 705.

Lecteur, rappelez-vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfants. Faites le parallèle, et concluez.

La révolution française a parcouru, sans doute, une période dont tous les moments ne se ressemblent pas; cependant, son caractère général n'a jamais varié, et dans son berceau même elle prouva tout ce qu'elle devait être. C'était un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scandaleux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes; une atrocité d'un nouveau genre, qui plaisantait de ses forfaits; surtout une prostitution impudente du raisonnement et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la Convention nationale, il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement, je me sens transporté, comme le Barde sublime de l'Angleterre, dans un monde intellectuel; je vois l'ennemi du genre humain séant dans un manége et convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *Pandæmonium;* j'entends distinctement *il rauco suon delle tartaree trombe;* je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout cet échafaudage républicain; ce mot de *citoyen* qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains; ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit point seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte; leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité : ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes mêmes font pâlir.

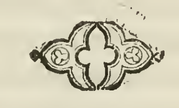
Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares, qui sont cependant devenus ce que nous voyons. L'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques ; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement, et surtout une constitution libre, commencer malgré les membres de l'état, et se passer de leur assentiment? C'est cependant le phénomène que

nous présenterait ce météore qu'on appelle *république française,* s'il pouvait durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse, et la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer longtemps. La nation française ne *veut* point ce gouvernement; elle le *souffre,* elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement : ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse : ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et, passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils s'exposeraient aux plus grands maux, s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont diserts; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel, fut un crime, pourvu qu'on leur accorde

qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.



F. C.

CHAPITRE V.

De la révolution française considérée dans son caractère antireligieux. — Digression sur le christianisme.

Il y a dans la révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris : tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire : *La nation ne salarie aucun culte?* Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru,

dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants : l'oubli seul du grand Etre (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non-seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle *superstitieuses*, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes, si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique : c'est un fait que j'avance, et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

La loi judaïque, dit-il, *toujours subsistante ; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs*(1).

Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables*(2) : comme si cette poésie expliquait quelque chose !

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que, dans la chaîne des établissements humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, tous ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère : que penserons-nous du nouvel édifice français et de la puissance qui l'a pro-

(1) Contrat social, liv. II, chap. VII.

(2) *Ibid.*

duit? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce serait une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes *christianisées ;* comment la religion, se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives ; si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires. Certainement on ne manquera point aux membres qui les composent, en affirmant que l'objet religieux n'est peut-être pas le premier dont ils s'occupent : n'importe, ils subsistent, et cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat ! Il vaudrait mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, et résisté à des chocs qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le *nom* sur lequel ces institutions reposent ; car rien n'*est* que par *celui qui est.* Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendus dire qu'il faudrait rétablir les Jé-

suites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne dirait-on pas que saint Ignace est là prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourrait le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance, dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien regarder autour de lui; jusque dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *fils d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique, suffisent à l'observateur. Il verra dans quel-

ques pays protestants certains rassemblements, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable : n'importe ; elles tiennent, quoique de très-loin, à des idées religieuses ; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! princes, rois, empereurs, puissantes majestés, invincibles conquérants! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année, dans un endroit marqué, POUR Y DANSER. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *Saint* Jean, de *Saint* Martin, de *Saint* Benoît, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique : il arrive, animé d'une allégresse bruyante et cependant innocente. La religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion : il oublie ses peines; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date (1.)

(1) *Ludis publicis... popularem lætitiam in cantu et fidibus et tibiis moderanto*, EAMQUE CUM DIVUM HONORE JUNGUNTO. Cic. De Leg. II. 9.

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple fête. Ils prodiguent l'or, ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, ou ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Ecoutez le dépit de l'impuissance! écoutez ces paroles mémorables d'un de ces *députés du peuple*, parlant au *corps législatif* dans une séance du mois de janvier 1796 : « Quoi donc ! s'écriait-il, des « hommes étrangers à nos mœurs, à nos usa-« ges, seraient parvenus à établir des fêtes ri-« dicules pour des événements inconnus, en « l'honneur d'hommes dont l'existence est un « problème ! Quoi ! ils auront pu obtenir l'em-« ploi de fonds immenses, pour répéter chaque « jour, avec une triste monotonie, des céré-« monies insignifiantes et souvent absurdes ! « et les hommes qui ont renversé la Bastille et « le Trône, les hommes qui ont vaincu l'Eu-« rope, ne réussiront point à conserver, par des « fêtes nationales, le souvenir des grands évé-« nements qui immortalisent notre révolution!» O délire ! ô profondeur de la faiblesse humaine ! Législateurs, méditez ce grand aveu ; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez.

Maintenant, que nous faut-il de plus pour

juger le système français? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme? et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir les succès? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée? Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment, et m'élèvent aux plus hautes contemplations!

La génération présente est témoin de l'un

des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, et l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère, *le père des Dieux et des hommes* soulevant les balances qui pèsent les deux grands intérêts; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la tête, les événements ne prouvent rien; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut-être que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne sur une grande partie du monde et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique : arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit; l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

ELLE NAQUIT LE JOUR QUE NAQUIRENT LES JOURS.

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions : plusieurs caractères frappants excluent toute comparaison; ce n'est pas ici le lieu de les détailler : un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles par une grande partie du genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisemblances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humain, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige, on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et soumis, pendant dix-huit siècles, à notre chimie observatrice ? ou, s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur ? Newton croyait à

l'incarnation ; mais Platon, je pense, croyait peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des ignorants et cru par des savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favorisa le christianisme; mais, dans cette supposition, Constantin devait l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur tout-puissant et maître de la plus grande partie du monde connu épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens; il les associa habilement aux idées platoniques, qui étaient à la mode. Cachant la rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté : il le livra au ridicule; il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à ses œuvres : diffamations, cabales,

injustice, oppression, ridicule, force et adresse, tout fut inutile; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe.*

Aujourd'hui, enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables; rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenait la tiare; eh bien, il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait : je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance de faire croire; mais passons. Il n'y a plus de prêtres; on les a chassés, égorgés, avilis; on les a dépouillés; et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela; il n'y a plus de coutume; il n'y a plus de maître; l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agrégations morales. L'autorité civile, favorisant de toutes ses forces

le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis; l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés; un appareil pompeux, de vaines cérémonies, n'en imposent plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu;* mais enfin il aura vaincu : il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux, si Hercule

chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras, *patuit Deus*. — Français! faites place au Roi très-chrétien, portez-le vous-même sur son trône antique; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale :

LE CHRIST COMMANDE, IL RÈGNE,
IL EST VAINQUEUR!



CHAPITRE VI.

De l'influence divine dans les constitutions politiques.

L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pepin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution? Serait-ce par l'expérience? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, *germé* d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites; et quelquefois elles ont un auteur unique qui paraît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'il s'est réservé dans la formation des gouvernements.

1° Aucune constitution ne résulte d'une délibération; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent (1).

2° Dieu, n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution anglaise.

3° Les droits du *peuple* proprement dit partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en conster historiquement; mais les droits du souverain et de

(1) *Il faudrait être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données.* Sidney, Disc. sur le gouv., tom. I, § 2. L'auteur n'est pas suspect.

l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteurs.

4° Les concessions même du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit (1), et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'état.

6° Plus on écrit, et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles

(1) Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant : *C'est ce point de la constitution anglaise* (le droit de remontrance) *qu'il est très-difficile, ou, pour mieux dire, impossible de régler par des lois : il doit être dirigé par certaines idées délicates d'à-propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des lois et des ordonnances.* Hume, Hist. d'Angl., Charles I, chap. LIII, note B.

Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (1). Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend pas au delà du développement des droits existants, mais qui étaient méconnus ou contestés. Si des imprudents franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avait, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très-rarement, et toujours avec mesure et tremblement.

8° Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable : il parle, et il se fait obéir; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles : à cet égard,

(1) *Un populo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficultà mantiene la libertà.* Machiavel, Discorsi sopra Tito Livio, lib. I, cap. XVI.

il n'y a, et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité (1). Les beaux jours d'Athènes, qui ne firent que passer (2), furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies; et Solon même vit les Pisistratides.

9° Ces législateurs même avec leur puissance extraordinaire ne font jamais que rassembler des éléments préexistants dans les coutumes et le caractère des peuples; mais ce rassemblement, cette formation rapide, qui tiennent de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité. La politique et la religion se fondent ensemble : on distingue à peine le législateur du prêtre; et ses institutions publiques consistent principalement en *cérémonies et vacations religieuses* (3).

(1) Plutarque a fort bien vu cette vérité. *Solon*, dit-il, *ne peut parvenir à maintenir longuement une cité en union et concorde... pour ce qu'il était né de race populaire, et n'était pas des plus riches de sa ville, ains des moyens bourgeois seulement*. Vie de Solon, trad. d'Amyot.

(2) *Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis, Chabriæ, Timothei : neque post illorum obitum quisquam dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ*. Corn. Nep. Vit. Timoth., cap. IV. De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le *diapason* de la gloire d'Athènes.

(3) Plutarque, vie de Numa.

10° La liberté, dans un sens, fut toujours un don des rois; car toutes les nations libres furent constituées par des rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer, rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées (1).

11° Jamais il n'exista de nation libre, qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle; et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant (2).

Prouver en détail cette proposition, après ce que j'ai dit, serait, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

(1) *Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantùm gloriæ, superbo exacto rege, meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset, etc.* Tit. Liv. II, 1. Le passage entier est très-digne d'être médité.

(2) *E necessario chè uno solo sia quello che dia il modo, e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione.* Machiavel, Disc. sopr. Tit. Liv., lib. I, cap. IX.

13° J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs; en voici un autre qui est très-remarquable, et sur lequel il serait aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savants*, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct et par impulsion, plus que par raisonnement, et qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir, qu'une certaine force morale qui plie les volonté comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrais dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer : j'aime mieux supprimer les intermédiaires, et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talents s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république se lamenter sérieusement de ce que les Fran-

çais n'avaient pas aperçu dans les œuvres de Hume la pièce intitulée : *Plan d'une république parfaite.* — *O cæcas hominum mentes!* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre, aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites *non*, sans balancer; car le talent qu'il a prouve qu'il n'a pas l'autre (1).

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution française, se présente naturellement; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution française doivent convenir, avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvait faire. Elle disposait de matériaux rebelles, qui ne lui permettaient pas de suivre les principes; et la

(1) Plutarque, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres; mais Lycurgue fit des actes. (Plutarque, Vie de Lycurgue.) Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille (1), est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais, il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle peut durer; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur de théorie qui a servi de base à cette constitution, et qui a égaré les Français depuis le premier instant de leur révolution.

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'*homme*. Or, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâces à Montesquieu, *qu'on peut être Persan :* mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers où l'on ne puisse trouver un conseil des Cinq-Cents, un conseil des Anciens et cinq Directeurs? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à

(1) En aucun cas, les deux Conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. *Constit. de 1795, tit. V, art. 60.*

Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune: c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'*homme*, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution? n'est-ce pas la solution du problème suivant?

Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.*

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme.*

Toutes les raisons imaginables se réunissent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage. — Ce n'est qu'un *thème.*

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction!



CHAPITRE VII.

Signes de nullité dans le Gouvernement français.

Le législateur ressemble au Créateur ; il ne travaille pas toujours ; il enfante, et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat*, et l'intermittence est son caractère distinctif ; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre, lorsqu'il a dit :

Quod caret alternâ requie durabile non est.

Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois : mais, quoique toutes nos œuvres soient imparfaites, et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient, le souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles lois, cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlais tout à l'heure. Son repos l'honore autant que son action primitive : plus

elle agit, et plus son œuvre est humaine, c'est-à-dire, fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France; quel nombre prodigieux de lois! Depuis le 1er juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, l'assemblée nationale en a fait. 2,557

L'assemblée législative en a fait, en onze mois et demi. 1,712

La Convention nationale, depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an 4e (26 octobre 1795), en a fait en 57 mois. . 11,210

Total. . . . . . . 15,479(1)

Je doute que les trois races des rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentiments bien différents : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de l'étonnement; on s'étonne, avec M. Burke, que cette

(1) Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelé dans une gazette étrangère du mois de février 1796. Ce nombre de 15,479 en moins de six ans me paraissait déjà fort honnête, lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très-aimable journaliste qui veut absolument, dans une de ses feuilles *scintillantes* (*Quotidienne du* 30 *novembre* 1796, *n*o 218), que la république française possède deux millions et quelques centaines de mille lois imprimées, et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. — Pour moi, j'y consens.

nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois; et l'on ne voit plus que des enfants qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de lois? C'est parce qu'il n'y a point de législateur.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans? Rien; car *détruire* n'est pas *faire.*

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné; il dit *fiat* à sa manière, et la machine va. Malgré les différents efforts que les trois assemblées ont faits dans ce genre, tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de la nation a constamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie; cependant, il faut l'avouer, il avait passionné les Français; et c'est de bon cœur, quoique très-follement, que la majorité de la nation prêta serment à *la nation, à la loi et au roi.* Les Français s'engouèrent même de cette constitution au point que, longtemps après qu'il n'en fut plus question,

c'était un discours assez commun parmi eux, *que pour revenir à la véritable monarchie, il fallait passer par la constitution de* 1791. C'était dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune; mais je ne parle que du fait (1).

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine; celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisait cependant à leurs semblables; et cette phalange, grâce à la révolution, n'est pas peu nombreuse en France; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les gouvernants) plusieurs membres ont écrit

(1) Un homme d'esprit qui avait ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un *monument de la raison écrite*, convient cependant que, sans parler de l'horreur pour les deux Chambres et de la restriction du *veto*, elle renferme encore *plusieurs autres principes d'anarchie* (20 ou 30 par exemple). Voyez *Coup d'œil sur la Révolution française, par un ami de l'ordre et des lois, par M. M.....**. *Hambourg*, 1794, *pages* 28 *et* 77.

Mais ce qui suit est plus curieux. *Cette constitution*, dit l'auteur, *ne pèche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque.* Ibid., page 27. Cela s'entend : la constitution de 1791 serait parfaite, si elle était faite : c'est l'Apollon du Belvedere, moins la statue et le piédestal.

* M. le général de Montesquiou.

naïvement : *accepté*, *faute de mieux.* C'est en effet la disposition générale de la nation : elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux : dans l'excès des maux qui l'accablaient, elle a cru respirer sous ce frêle abri ; elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée; mais nulle part on n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution était faite pour les Français, la force invincible de l'expérience lui gagnerait tous les jours de nouveaux partisans : or, il arrive précisément le contraire; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie : c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des pentarques; et les voyageurs les plus clairvoyants et les plus désintéressés, qui ont parcouru la France, disent d'une commune voix : *C'est une république sans républicains.*

Mais si, comme on l'a tant prêché aux rois, la force des gouvernements réside tout entière dans l'amour des sujets; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devons-nous penser de la république française?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne *vit* pas. Quel appareil immense! quelle multiplicité de ressorts et de rouages! quel fracas de pièces qui se heurtent! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages!

Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ces mouvements; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations : tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties, font que de la célérité même du mouvement résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation; qu'une *constitution*, c'est-à-dire, l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice; qu'on peut apprendre *son métier de constituant*, et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres

hommes : *Faites-nous un gouvernement,* comme on dit à un ouvrier : *Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.*

Cependant il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques, c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie *à priori.*

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout au plus un *Vaucanson;* pour être *Prométhée*, il faut monter au ciel; car *le législateur ne peut se faire obéir, ni par la force, ni par le raisonnement* (1).

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution française *marche :* on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la con-

(1) Rousseau, Contrat social, liv. II, chap. VII.
Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

stitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernants : le peuple est compté pour rien; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme; on la sent, ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les Français qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentants le titre de *législateurs;* si ce titre d'étiquette et de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvaient, lorsque, sous l'ancien régime, ils voulaient bien appeler *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du roi?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère (1); il parle comme saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle *dignité*. A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence; c'est d'elle,

(1) Iliade, I, 178.

comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature, ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang* en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept-cent-cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde sans doute voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

C'est peut-être une illusion de ma part; mais ce *salaire*, qu'un néologisme vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la représentation française. L'Anglais, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* français, qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois; ces *facteurs* de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puis-

sance législatrice; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement, et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instrument quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur.

Telle est l'incroyable faiblesse du pouvoir humain, isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au Corps législatif sur le costume de ses membres? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers la représentation de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode : tandis que les

autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le *fonctionnaire public,* chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des Français qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernements possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les Français réussiront toujours à la guerre

sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque, et conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais payera cher ses conquêtes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre? Pourquoi en serait-il autrement de celle de 1795? et pourquoi la victoire lui donnerait-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre?

D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien deviné celui des Français sous le rapport militaire. *C'est une nation*, dit-il, *supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étran-*

gers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur (1).

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très-possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu ; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement : *La république est victorieuse ; donc elle durera.* S'il fallait absolument prophétiser, j'aimerais mieux dire : *La guerre la fait vivre ; donc la paix la fera mourir.*

L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans doute, s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les monuments qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de construction politique par des raisonnements antérieurs. On pourrait tout au plus citer l'Amérique ; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

(1) *Gens armis strenua, indomitæ intra se molis ; at ubi in exteros exundat, statim impetûs sui oblita : eo modo nec diu externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens.* J. Barclaius, Icon. animorum, cap. III.

1° L'Amérique anglaise avait un roi, mais ne le voyait pas : la splendeur de la monarchie lui était étrangère, et le souverain était pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédait de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous les esprits républicains.

4° Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont point fait *table rase*, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non-seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégerait le congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé

qu'on bâtirait une ville nouvelle qui serait le siége du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appellerait *Washington ;* la place de tous les édifices publics est marquée; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement, il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville : néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le congrès n'y résidera pas.



CHAPITRE VIII.

De l'ancienne constitution française. — Digression sur le roi et sur sa déclaration aux Français, du mois de juillet 1795.

On a soutenu trois systèmes différents sur l'ancienne constitution française : les uns ont prétendu que la nation n'avait point de constitution; d'autres ont soutenu le contraire; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen : ils ont soutenu que les Français avaient véritablement une constitution, mais qu'elle n'était point observée.

Le premier sentiment est insoutenable; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait point de constitution, tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, se demande ce

que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est « ce que vous sentiez, lorsque vous étiez en « France; c'est ce mélange de liberté et d'auto- « rité de lois et d'opinions, qui faisait croire à « l'étranger, sujet d'une monarchie en voya- « geant en France, qu'il vivait sous un autre « gouvernement que le sien. »

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera, dans les monuments du droit public français, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des Druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'état, un plus grand nombre de pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces St-Ouën, ces St-Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les

chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône, et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile; et lors même qu'un prêtre était premier ministre, on n'avait point en France un *gouvernement de prêtres.*

Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and state,* son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'était la mode en France (car tout est mode dans ce pays) de dire qu'on y était esclave : mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de *citoyen*, avant même que la révolution s'en fût emparée pour le déshonorer, mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes? Racine le fils adressait ce beau vers au roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un roi citoyen, tout citoyen est roi.

Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait : *c'est un grand citoyen.* On essayerait vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues; *gross burger* en allemand (1), *gran citadino* en italien, etc., ne seraient pas tolérables (2). Mais il faut sortir des généralités.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont réuni et développé les principes de la monarchie française, dans un livre intéressant, qui paraît mériter toute la confiance des Français (3).

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale; et certes, il n'est rien de plus magnifique.

« La constitution attribue au roi la puissance « législatrice; de lui émane toute juridiction. « Il a le droit de rendre justice, et de la faire « rendre par ses officiers; de faire grâce, d'ac-

(1) Burger, *verbum humile apud nos et ignobile.* J. A. Ernesti, in Dedicat. Opp. Ciceronis, pag. 79.

(2) Rousseau a fait une note absurde sur ce mot de *citoyen*, dans son Contrat social, liv. I, chap. VI. Il accuse, sans se gêner, un très-savant homme d'avoir fait sur ce point *une lourde bévue;* et il fait, lui, Jean-Jacques, une lourde bévue à chaque ligne; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

(3) Développement des principes fondamentaux de la monarchie française, 1793, in-8°.

« corder des priviléges et des récompenses ; de « disposer des offices, de conférer la noblesse; « de convoquer, de dissoudre les assemblées « de la nation, quand sa sagesse le lui indique ; « de faire la paix et la guerre, et de convoquer « les armées. » pag. 28.

Voilà, sans doute, de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution française a mis dans l'autre bassin de la balance.

« Le roi ne règne que par la loi, *et n'a puis- « sance de faire toute chose à son appétit.* » pag. 364.

« Il est des **lois** que les rois eux-mêmes se « sont avoué, suivant l'expression devenue « célèbre, *dans l'heureuse impuissance de vio- « ler;* ce sont *les lois du royaume,* à la diffé- « rence des lois de circonstances ou non con- « stitutionnelles, appelées *lois du roi.* » pag. 29 et 30.

« Ainsi, par exemple, la succession à la cou- « ronne est une primogéniture masculine, « d'une forme rigide. »

« Les mariages des princes du sang, faits « sans l'autorité du roi, sont nuls. » pag. 262. « Si la dynastie régnante vient à s'éteindre, « c'est la nation qui se donne un roi. » pag. 263, etc., etc.

« Les rois, comme législateurs suprêmes, « ont toujours parlé affirmativement, en pu-

« bliant leurs lois. Cependant il y a aussi un « consentement du peuple; mais ce consente« ment n'est que l'expression du vœu, de la « reconnaissance et de l'acceptation de la na« tion. » pag. 271 (1).

« Trois ordres, trois chambres, trois délibé« rations; c'est ainsi que la nation est repré« sentée. Le résultat des délibérations, s'il est « unanime, présente le vœu des états géné« raux. » pag. 332.

« Les lois du royaume ne peuvent être faites « qu'en générale assemblée de tout le royaume, « avec le commun accord des gens des trois « états. Le prince ne peut déroger à ces lois; « et, s'il ose y toucher, tout ce qu'il a fait peut « être cassé par son successeur. » pag. 292, 293.

« La nécessité du consentement de la nation « à l'établissement des impôts, est une vérité « incontestable, reconnue par les rois. » pag. 302.

(1) Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la nation, on trouvera *moins* qu'une puissance co-législatrice, et *plus* qu'un simple consentement. C'est un exemple de ces choses, qu'il faut laisser dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être soumises à des règlements humains : c'est la partie *la plus divine* des constitutions, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On dit souvent : *Il n'y a qu'à faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir*. Pas toujours; il y a *des cas réservés*.

« Le vœu des deux ordres ne peut lier le « troisième, si ce n'est de son consentement. » pag. 302.

« Le consentement des états généraux est « nécessaire pour la validité de toute aliéna- « tion perpétuelle du domaine. » pag. 303. « Et la même surveillance leur est recommandée « pour empêcher tout démembrement partiel « du royaume. » pag. 304.

« La justice est administrée, au nom du roi, « par des magistrats qui examinent les lois, et « voient si elles ne sont point contraires aux lois « fondamentales. » pag. 343. Une partie de leur devoir est de résister à la volonté égarée du souverain. C'est sur ce principe que le fameux chancelier de l'Hospital, adressant la parole au parlement de Paris en 1561, lui disait : *Les magistrats ne doivent point se laisser intimider par le courroux passager des souverains, ni par la crainte des disgrâces, mais avoir toujours présent le serment d'obéir aux ordonnances, qui sont les vrais commandements des rois*. pag. 345.

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son parlement, se désister d'une aliénation inconstitutionnelle, pag. 343.

On voit Louis XIV reconnaître solennellement ce droit de libre vérification, pag. 347, et ordonner à ses magistrats *de lui désobéir*,

sous peine de désobéissance, s'il leur adressait des commandements contraires à la loi, pag. 345. Cet ordre n'est point un jeu de mots : le roi défend d'obéir à l'homme; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement des causes civiles et criminelles, *et même de punir les porteurs de ces lettres.* pag. 363.

Les magistrats s'écrient : *Terre heureuse où la servitude est inconnue!* pag. 361. Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (Fleuri) qui écrit, en exposant le droit public de France : *En France, tous les particuliers sont libres; point d'esclavage : liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions.* pag. 362.

« La puissance militaire ne doit point s'interposer dans l'administration civile. *Les gouverneurs de provinces n'ont rien que ce qui concerne les armes; et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'état, et non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'état.* » pag. 364.

« Les magistrats sont inamovibles, et ces offices importants ne peuvent vaquer que par

« la mort du titulaire, la démission volontaire « ou la forfaiture jugée (1). » pag. 356.

« Le roi, pour les causes qui le concernent, « plaide dans ses tribunaux contre ses sujets. « On l'a vu condamné à payer la dîme des fruits « de son jardin, etc. » pag. 367, etc.

Si les Français s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront que c'en est assez, *et peut-être plus qu'assez*, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fougueuse pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étaient point exécutées? Dans ce cas, c'était la faute des Français, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté : car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres : c'est une marque qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémissiblement corrompu.

(1) Etait-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de magistrature? La vénalité ne devait être considérée que comme un moyen d'hérédité; et le problème se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou tel qu'elle était depuis deux ou trois siècles, la justice pouvait être administrée mieux que par des magistrats héréditaires? La question est très-difficile à résoudre; l'énumération des inconvénients est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron : *Nimia potestas est tribunorum, quis negat, etc.* De leg. III. 10.

C. F.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai, sur l'excellence de la constitution française, un témoignage irrécusable sous tous les points de vue : c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent; c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, *beaucoup de rois et très-peu de bons rois : j'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les rois d'Egypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois; ni ceux de Sparte;* ni ceux de France, *dans nos temps modernes, le gouvernement de ce royaume étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois* (1).

Le royaume de France, dit-il ailleurs, *est heureux et tranquille, parce que le roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement* (2) *voulut que les rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois* (3).

Qui ne serait frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageait, il y a

(1) Disc. sopr. Tit. Liv. lib. I, cap. LVIII.

(2) Je voudrais bien le connaître.

(3) Disc. I, XVI.

trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française.

Les Français, sur ce point, ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave; comme ils leur ont dit que Shakespeare valait mieux que Racine; et les Français l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires, la France et la Turquie : sur quoi il faut dire comme Montaigne : *On ne saurait trop bafouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglais, lorsqu'ils ont fait leur révolution, du moins celle qui a tenu, ont-ils supprimé la royauté ou la chambre des pairs pour se donner la liberté? Nullement. Mais, de leur ancienne constitution mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre*, ou *assez libre.* Il n'y en a point qui n'ait, dans les monuments les plus purs de sa législation, tous les éléments de la constitution qui lui convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter; au lieu du bien et du mal, mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations; *plus de l'un et*

moins de l'autre: l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très-funeste, est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens. Il faut sans doute les respecter; mais il faut surtout considérer ce que les jurisconsultes appellent *le dernier état.* Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre (1); vouloir la ramener à ses rudiments, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les Français ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connaître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissaient, il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monuments de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe (2).

(1) *All the human governemens, particulary those of mixed frame, are in continual fluctuation.* Hume, Hist. d'Angl. Charles I, ch. L.

(2) Un homme dont je considère également la personne et les opinions *, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution française, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans

* Feu M. Mallet-Dupan.

Mais si les Français sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monarchie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourrait les éloigner de leur roi légitime?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est quelque chose de si précieux, que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un Français royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il serait bien

une lettre intéressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte entre autres choses que *le livre des magistrats français, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie et aux droits du monarque.* — Je le crois : comme le livre de M. Delolme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille.

Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que je le dois; mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspectes. Quant aux magistrats auteurs du *développement des principes fondamentaux, etc.*, si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point faire ce qui est fait, et que ces messieurs n'ayant cité que des monuments, c'était précisément ce qu'il me fallait.

vil et bien coupable, le Français qui ne rougirait pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux! L'accession au trône est une nouvelle naissance : on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs rois ont été ceux que l'adversité avait éprouvés. Pourquoi donc les Français se priveraient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement! de quelle sainte ambition il doit être pénétré! Quel prince dans l'univers pourrait avoir plus de motifs, plus de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France!

Les Français n'ont-ils pas essayé assez longtemps le sang des Capets? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux; pourquoi changer? Le chef de cette grande famille s'est montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses : personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connaissances acquises. Il fut un temps, peut-être, où il était

bon que le roi ne sût pas l'orthographe; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important, c'est qu'on ne peut lui supposer aucune de ces idées exagérées capables d'alarmer les Français. Qui pourrait oublier qu'il déplut à Coblentz? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de *liberté;* et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple, doit se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expressions qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le roi de France a dit : *Que la constitution française soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les piéges de la séduction, et de défendre* la liberté *des sujets contre les abus de l'autorité*, il a tout dit, puisqu'il a promis la *liberté par la constitution.* Le roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins; et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple

libre, mais *assez libre*, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre Romain, au moment où il rendait la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disait à ce peuple : *Libertate modicè utendum* (1). Qu'eût-il dit à des Français? Sûrement le roi, en parlant sobrement de la liberté, pensait moins à ses intérêts qu'à ceux des Français.

La constitution, dit encore le roi, *prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paye sont nécessaires au salut de l'état.* Le roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution, et qu'ils éclairent la religion du monarque si elle était trompée. Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

(1) Tit. Liv. XXXIV, 49.

Elle met les lois fondamentales sous la sauvegarde du roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des lois fondamentales; et le roi ne peut toucher à ces lois. S'il l'entreprenait, les trois ordres auraient sur lui le *veto*, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperait assurément, si l'on accusait le roi d'avoir parlé trop vaguement; car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le roi aurait fait très-imprudemment, s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer : en se réservant une certaine latitude d'exécution, il était inspiré. Les Français en conviendront un jour : ils avoueront que le roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Ecossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il faut s'ac-« commoder au temps; il faut plier : *C'est une* « *folie de sacrifier une couronne pour sauver la* « *hiérarchie.* » Il le crut, et il fit très-mal. Le roi de France est plus sage : comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux

Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide; car dans le fait il n'aurait rien dit : s'il avait proposé son propre ouvrage, il n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit, en effet, se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas de jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le roi, dès qu'il aurait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra.* C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les plus beaux discours du roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laisser le choix? Certes! les trois essais leur coûtent assez cher, pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en propo-

ser un autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait, de la part du roi, une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le roi ne pouvait contenter tout le monde. Il y avait des inconvénients à ne publier aucune déclaration; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite; il y en avait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes, et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant *que la constitution française serait pour lui l'arche d'alliance.*

Si les Français examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyaient que le roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement! il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous rendre heureux; je ne

« puis, je ne dois régner que par la constitu-
« tion : je ne toucherai point à l'arche du Sei-
« gneur; j'attends que vous reveniez à la rai-
« son; j'attends que vous ayez conçu cette
« vérité si simple, si évidente, et que vous vous
« obstinez cependant à repousser; c'est-à-dire,
« *qu'avec la même constitution, je puis vous*
« *donner un régime tout différent.* »

Oh! que le roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux Français : *Que leur antique et sage constitution était pour lui l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire;* il ajoute cependant : *Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie.* Encore une fois, ces mots sont inspirés; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le roi aux Français.

Il serait à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable : c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. *Le roi laissera tomber le*

glaive de la justice sur quelques parricides; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu : eh! que t'importe à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité et le bonheur? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la nation; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son roi, puisqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite il aurait auprès de ce prince! par quels efforts de zèle et d'amour le roi tâcherait de récompenser la fidélité de son peuple! Toujours le vœu national serait devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises, aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les moments de sa vie seraient consacrés au bonheur des Français.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur roi, savent-ils quel sera leur sort? Les Français sont aujourd'hui assez mûris par le malheur pour entendre une vérité dure : c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme

Tibère : *O homines ad servitutem natos!* Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre*. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez.* — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf thermidor n'est pas longue : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille, les Fran

çais gémiraient encore sous le sceptre du comité de salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés? Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple français qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais, mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le replaçait sur le trône de ses pères, il épouserait sa nation, qui trouverait tout en lui : bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talents incontestables, mûris à l'école sévère du malheur (1).

Les Français ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée; mais un jour ils lui rendront justice : un jour

(1) Je renvoie au chapitre X l'article intéressant de l'amnistie.

la postérité nommera cette pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

Le devoir de tout bon Français, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité, et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas Français, j'ignore toutes les intrigues, je ne connais personne. Mais je suppose qu'un royaliste français dise : « Je suis prêt à verser mon sang pour le « roi : cependant, sans déroger à la fidélité « que je lui dois, je ne puis m'empêcher de « blâmer, etc. » Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que moi : *Vous mentez au monde et à vous-même; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de votre dévouement passif, de votre indulgence même* (pour faire toutes les suppositions); *gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin : croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus effi-*

caces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre orgueil; contentez votre conscience et celui qui vous l'a donnée.

Comme ces fils qu'un enfant romprait en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison, n'ont-ils pas reproché au roi son inaction? D'autres ne l'ont-ils pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations? Mais, puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les Français veuillent bien entendre raison?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la monarchie et le monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaut la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables); on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de son imagination déréglée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage; il s'investit à lui seul de toute la puissance de la république; il apostrophe le roi; il l'appelle fièrement *un prétendu Louis XVIII*; et décochant sur la monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques *chouans*, il s'élève comme un des héros de la Fontaine: *Je suis donc un foudre de guerre.*

Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple français, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la

vanité ou de la poltronnerie. N'écoute pas les raisonneurs : on ne raisonne que trop en France, et *le raisonnement en bannit la raison*. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infaillible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux? veux-tu acquérir le droit de t'estimer? veux-tu faire un acte de souverain?... Rappelle ton souverain.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs, les Français peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, faibles et aveugles humains! et qu'est-ce que cette lumière tremblotante que nous appelons *Raison?* Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Etre devant qui il n'y a rien de grand; quels décrets a-t-il prononcés sur le roi, sur sa dynastie, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour?

Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la monarchie. Soit donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changements, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paraît douteuse.



CHAPITRE IX.

Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint*, dit-on; *le peuple veut*, *le peuple ne consentira jamais; il ne convient pas au peuple, etc.* Quelle pitié! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les provinces crieront: *Vive le roi!* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine, peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un roi. *Est-il possible*, s'écrieront-ils, *voilà qui est d'une singularité rare! Qui sait par quelle porte il entrera? Il serait bon, peut-être, de louer des fenêtres*

d'avance, car on s'étouffera. Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrétera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la destruction ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est!* On peut certainement disputer la majorité à la république; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence, succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le roi se présentera, sûrement on ne comptera pas

les voix, et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie, préfère cependant le repos à la république; et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup d'œil, par exemple, cette proposition paraît vraie : *Le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la monarchie.* Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que *le roi est reconnu à Paris; qu'une faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du roi : qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche.* La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on? pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut-être, dans

le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paye plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très-bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement, que le premier qui criera : *Vive le roi*, sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine, d'un crayon séduisant, l'image d'un général des armées de *Sa Majesté très-chrétienne*, brillant des signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent; d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé : le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance ; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il aurait besoin; le

doute consume les heures, et les minutes sont décisives : partout l'audace rencontre la prudence; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister? où sont les chefs? à qui se fier? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse; mais deux autres villes, qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir, elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de cette place a présenté au roi les clefs de *sa bonne ville de*...... C'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le roi l'a créé, sur la porte, maréchal de France; un brevet immortel a couvert son écusson *de fleurs de lis sans nombre*; son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI! s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie : VIVE LE ROI! répond l'hypocrite ré-

publicain, au comble de la terreur. Qu'importe? il n'y a qu'un cri. — Et le roi est sacré.

Citoyens! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu, s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvements qui décident le sort des empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expression), c'est que les efforts du peuple, pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendait.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même

du christianisme universel et de la monarchie; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il était des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honorait comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenait rien sans se recommander à elle (1).

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non-seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvements que comme le bois et les cordages employés par un machiniste; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers : dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes, qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvait et voulait dire son secret, on verrait qu'il ne

(1) *Nihil rerum humanarum sine Deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suæ domi sacellum* Αὐτοματίας *constituerat, idque sanctissimè colebat.* Corn. Nep. Vit. Timol. cap. IV.

sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir : que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances, qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri V qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras*, qui se servit jadis d'un si faible instrument, *soit raccourci;* et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un roi? Non : il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin des légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition;* et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas*, quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants *pulveris exigui jactu :* le roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paraissaient si puissants. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille* (1).

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvénients du rétablissement de la monarchie; c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvénients, que les Français, qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la monarchie, ils concluent très-mal; car les Français ne délibéreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement : seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution (2), et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes,

(1) Isaïe, XL, 24.

(2) J'entends sa constitution *naturelle*; car sa constitution *écrite* n'est que du papier.

aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles et faire reconnaître les droits du peuple : le pouvoir humain ne s'étend pas au delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux Français pour avoir un roi, il n'est pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux Français des maux qu'entraînerait le rétablissement de la monarchie.



CHAPITRE X.

Des prétendus dangers d'une contre-révolution.

§ 1er — *Considérations générales.*

C'est un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa

source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, il faudrait conclure tout le contraire.

Se persuaderait-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie? et que la monarchie, renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables? Ah! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur! Ils savent assez que les amis de la religion et de la monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés; ils savent assez qu'en mettant tout au pis, et en tenant compte de toutes les faiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger : souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes : pour cette œuvre diabolique, il a fallu

employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le roi convoquera toutes les vertus : il le voudra, sans doute; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique? Les mains coupables qui renversent un état opèrent nécessairement des déchirements douloureux; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Etre qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre, il

est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire, par l'ensemble des choses secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin ; elle est tout à la fois douce et impérieuse; elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle rassainit : à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet et le signe du désordre : comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du replacement par la cessation de la douleur.

Français, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort et de longs gémissements de l'innocence égorgée, c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au mépris des mœurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos seducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *votre liberté.*

C'est au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement, *la liberté par le monarque.*

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence? Vous n'êtes impuissants que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier : du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature ; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du roi ; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consument aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connaître les prédicateurs de ces dogmes funestes ;

mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu; ils vous ont séparés de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de tout existence. Vous ne voulez voir que l'homme ; son action si faible, si dépendante, si circonscrite; sa volonté si corrompue, si flottante : et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité-pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connaissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je ! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez *contre-révolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous ; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les

ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution!* qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne dirait-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé son imagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquaient que toutes les lettres de France qui racontaient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissaient par ces mots: *A présent on est tranquille*, c'est-à-dire *les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en attendant tout va bien.* Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère, s'est

renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France ; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats ; qu'importe encore ? Le moment est passé ; *maintenant tout est tranquille* : il doublera ses verroux, et n'y pensera plus : en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnaît son impuissance pour les faire exécuter ; les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts ; le démon révolutionnaire relève fièrement la tête ; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale ; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez,

sortez de votre malheureuse léthargie! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talents à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante, qui ramènera le roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que *posées* sur votre sol, au lieu que les précédentes y étaient *plantées*. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout à fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui était une propriété, ou de faire descendre de son siége un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit; parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante impitoyable, celle qui a opéré la révolution française a dû pousser ce caractère à l'excès, l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme : on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit ; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la monarchie causerait à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y aurait toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruirait aucune dignité; car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne serait pas moins frappante. La puissance usurpatrice immolait les innocents ; le roi pardonnera aux coupables : l'une abolissait les propriétés légitimes ; l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour devise : *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*. Après sept ans d'efforts elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre : il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits : l'autre, bâtissant sur une base vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes; il n'agira que pour restaurer : or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la monarchie ; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places,* dit-on ; qu'importe ? Il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit et qu'on offre au peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion ; l'état militaire même, honorable en France pardessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le roi de les maintenir à leur poste ; et il dépendra d'eux, plns tôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnaissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux et le roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la *Hogue*, applaudissant, du bord de la mer, à la

valeur de ces Anglais qui achevaient de le détrôner : pourraient-ils douter que le roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume ? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le fallait bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause?* N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait depuis si longtemps à nourrir* (1)? Les militaires français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférents aux triomphes de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion ; les talents recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfants ; cette

(1) Lettre du roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agents qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la monarchie; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent*, mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain) élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion ; car la république, par

sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle *le souverain*, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle les *sujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc., que de portes ouvertes à tous les talents et à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles! De ce nombre infini de places, aucune n'était mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen (1) : il y en avait même une quantité énorme qui étaient des propriétés précieuses, qui faisaient réellement du propriétaire un *notable*, et qui n'appartenaient exclusivement qu'au tiers-état.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'était une chose

(1) La fameuse loi qui excluait le tiers-état du service militaire, ne pouvait être exécutée; c'était simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'état, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talents, et quelquefois même la simple protection, abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction ; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question; mais je dis : Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la monarchie est le gouvernement qui, par les seules charges, et indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilége de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places,

qu'on ne pouvait apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former ; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées en partie par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avait ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse française ne l'avait pas écartée de la France, elle commanderait déjà partout ; et c'est une chose assez commune d'y entendre dire : *Que si la noblesse avait voulu, on lui aurait donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudrait bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens, n'a donc rien à perdre ; et, au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émoluments attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paye point ou paye mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses : le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement (ce me semble) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république : elle existe ; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernements : elle tend à les détruire tous ; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république (1) ; mais ces alliances sont contre nature, ou, si l'on veut, la *France* a des alliés, mais *la république française* n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un roi à la France. On cite souvent le

(1) *Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim,*
Sed non ut placidis coeant immitia, non ut
Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les interroge.

succès de la révolution anglaise dans le dernier siècle; mais quelle différence ! La monarchie n'était pas renversée en Angleterre. Le monarque seul avait disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts était sur le trône; et c'était de lui que le nouveau roi tenait son droit. Ce roi était de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avait d'ailleurs rien de dangereux pour les autres, c'était une monarchie comme avant la révolution : cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retînt le sceptre; et s'il avait eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui aurait point échappé; et quoique l'Angleterre eût un roi, quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le prétendant, quoique la situation seule de ce royaume le défendît contre une invasion; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes; ce n'est point un prince qui commande; et si jamais l'état est attaqué, il n'y a pas d'apparence

que les parents étrangers des pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile: et ce danger aura deux causes constantes; car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres puissances qui pourraient essayer de mettre à profit les circonstances. Tant que le trône de France sera occupé par le souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer; mais, tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le convoiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans la poussière. Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets; mais, sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques; toutes les passions sont déchaînées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le roi, de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement *le repos et la constitution*, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le roi seul, et le roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions

en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses; que le temps fuit, et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres; ils ont tâché de sécher les larmes de la nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, l'*amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux; et leurs noms, à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§ II. — Des Biens nationaux.

On effraye les Français de la restitution des biens nationaux; on accuse le roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourrait dire à une très-grande partie de la nation : Que vous importe? et ce ne serait peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne croit à la légitimité de ces acquisitions ; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement ; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtiments dépériront, et l'on n'osera de longtemps en élever de nouveaux : les avances seront faibles ; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *dé-*

crets, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers, peut-être, du plus puissant royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappants de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions; mais quel œil peut apercevoir cette époque?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là: le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis; on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel *agio* scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux; ainsi le gouvernement français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernements populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et

manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; en sorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux que la monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration : il ne pouvait le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accu-

mulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement; car plus le roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

§ III. — Des Vengeances.

Un autre épouvantail, dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point ; il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti ; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les « plus horribles vengeances sont à craindre; « car qui aurait le droit de les réprimer? La vic- « time ne peut invoquer à son aide l'autorité « des lois qui n'existent pas, et d'un gouver- « nement qui n'est que l'œuvre du crime et de « l'usurpation.

« Il en est tout autrement d'un gouverne-
« ment assis sur ses bases sacrées, antiques,
« légitimes; il a le droit d'étouffer les plus justes
« vengeances, et de punir à l'instant du glaive
« des lois quiconque se livre plus au sentiment
« de la nature qu'à celui de ses devoirs.

« Un gouvernement légitime a seul le droit
« de proclamer l'amnistie et les moyens de la
« faire observer.

« Alors, il est démontré que le plus parfait,
« le plus pur des royalistes, le plus grièvement
« outragé dans ses parents, dans ses propriétés,
« doit être puni de mort, sous un gouver-
« nement légitime, s'il ose venger lui-même
« ses propres injures, quand le roi lui en a
« commandé le pardon.

« C'est donc sous un gouvernement fondé
« sur nos lois que l'amnistie peut être sûrement
« accordée, et qu'elle peut être sévèrement
« observée.

« Ah! sans doute, il serait facile de discuter
« jusqu'à quel point le droit du roi peut éten-
« dre une amnistie. Les exceptions que prescrit
« le premier de ses devoirs sont bien évidentes.
« Tout ce qui fut teint du sang de Louis XVI
« n'a de grâce à espérer que de Dieu; mais qui
« oserait ensuite tracer d'une main sûre les li-
« mites où doivent s'arrêter l'amnistie et la clé-
« mence du roi? Mon cœur et ma plume s'y

« refusent également. Si quelqu'un ose jamais « écrire sur un pareil sujet, ce sera, sans doute, « cet homme rare et unique peut-être, s'il « existe, qui lui-même n'a jamais failli dans le « cours de cette horrible révolution, et dont « le cœur, aussi pur que la conduite, n'eut ja- « mais besoin de grâce (1). »

La raison et le sentiment ne sauraient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudrait plaindre l'homme qui ne reconnaîtrait pas, dans ce morceau, l'accent de la conviction.

Dix mois après la date de cet écrit, le roi a prononcé dans sa déclaration ce mot si connu et si digne de l'être : *Qui oserait se venger quand le roi pardonne?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instruments directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud la reine et madame Elisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettaient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.*

(1) Observations sur la conduite des puissances coalisées, par M. le comte d'Antraigues; avant-propos, pag. xxxiv et suiv.

A l'égard même *de ces monstres, que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, *que la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier : c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourraient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine tous ne sont pas également coupables. Au moral, comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles Ier étaient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez; mais ces grands coupables avaient eu l'art d'exciter une telle terreur, ils avaient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire in-

définissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devraient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux; car la nation serait bien vile, si elle regardait comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux mêmes qui auraient une faiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles; ils ont la parole de leur roi; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais, comme il faut parler à tous les esprits

et prévenir toutes les objections; comme il faut répondre, même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras; il n'est fort que par les instruments qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendrait-il s'il voulait exercer des vengeances arbitraires? L'armée française, telle que nous la connaissons, serait-elle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avait qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est toute morale; elle commande vainement, si ce pouvoir n'est pas pour elle; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus; et, s'il l'avait, elle serait vaine; parce qu'il ne serait pas assez fort pour la contenter. Le bon-

net rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu, de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux; et longtemps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau roi de France ne sévisse contre ses ennemis; l'infortuné! pourra-t-il seulement récompenser ses amis (1)?

Les Français ont donc deux garants infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du roi et son impuissance (2).

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires; il importe de dissiper cette vision.

(1) On connaît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, AMNISTIE ET OUBLI : *Je comprends*, dit-il; amnistie *pour mes ennemis, et* oubli *pour mes amis.*

(2) Les événements ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, et qui se jugent d'une manière un peu différente : l'une jacobine, et l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme il était écrit : *mort à tous nos ennemis;* et dans celui du royalisme : *grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas.* Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le parlement devait annuler l'amnistie royale ; mais cette bêtise passe le *maximum;* sûrement elle ne fera pas fortune.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant on s'accoutume à les répéter longtemps après que le temps les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvait craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit : je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe? c'est là une question purement oiseuse, dont il serait très-inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La noblesse envoya 284 députés à ces états généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de famille nobles qui députèrent aux états généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000, pour caver au plus fort : ôtons les femmes, restent

65,000. Retranchons de ce dernier nombre : 1° les nobles qui ne sont jamais sortis, 2° ceux qui sont rentrés, 3° les vieillards, 4° les enfants, 5° les malades, 6° les prêtres, 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature : il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sur tous les points de vue possible, ne saurait alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce corps qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers; mais, si on l'isole, il disparaît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses lois; et en les observant attentivement dans une cer-

taine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution, jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit; ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui pensent que la révolution française a pour cause principale la dégradation morale de la noblesse.

M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans ses *Etudes de la Nature*, que si l'on compare la figure des nobles français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point, mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque état un certain nombre de familles qu'on pourrait appeler *co-souveraines*, même dans les monarchies ; car la noblesse, dans ces gouvernements, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être *vierges*.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les souverains puissent *ennoblir*. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'état; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les souverains peuvent sanctionner ces ennoblissements naturels; c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contrarient un trop grand nombre de ces ennoblissements, ou s'ils se permettent d'en faire trop *de leur pleine puissance*, ils travaillent à la destruction de leurs états. La fausse noblesse était une des grandes plaies de la France: d'autres empires moins éclatants en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de *hasard*, parle surtout du *hasard de la*

naissance; c'est un de ses textes favoris : mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres : il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un souverain? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain, et livrer ses états à un autre souverain déjà prince (1). Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne : si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde (2).

Proportion gardée, il en est de la noblesse comme de la souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'état est perdu (3).

(1) Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout où l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : *Montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.*

(2) On entend dire assez souvent que *si Richard Cromwell avait eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille.* C'est fort bien dit.

(3) Un savant italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la noblesse est gardienne naturelle et comme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations et des choses, il ajoute : *Talchè dee esser' un grand segno, che vada a finire una naziona ove i nobili disprezano la Religione natia.* Vico, Principi d'una Scienza nuova. Lib. II.

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'état, et que ses

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française, est mille fois, je ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce que nous avons vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les détestent. Je réponds que les individus qui composent les nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires; c'est un fait. Je réponds en second lieu, que les causes de ce que souffre la noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude : ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être : *et tous ceux qui disent : Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le royaume.* Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur ; mais tel noble, à Coblentz, pouvait avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble

hautes dignités sont occupées, en général, par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la monarchie française.

du côté gauche dans l'assemblée dite *constituante*. Enfin, la noblesse française ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs; et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers; mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la noblesse malheureurse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce *des enfants qu'en son sein elle n'a point portés* : en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même serait-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur, et non un tort : le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

Numen abire jubet; prohibent discedere leges.

Le Dieu devait l'emporter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien, on peut même ajouter qu'ils ne sont rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la *révolution française*, qui veut que tout se fasse malgré les hommes et contre toutes les probabilités.

De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparaît; de part et d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, et sur le champ de bataille même, on reconnaît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible, car ces lois sont les mêmes; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre, qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haîne.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudents, échappés à des hommes jeunes, inconsidérés ou aigris par le malheur, pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la monarchie? On se tromperait fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétablirait, ces hommes n'auraient plus de

force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *Un parti a sévi, lorsqu'il était dominateur; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il dominera à son tour.* Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureraient la France qu'elle ne peut souffrir de la part des royalistes rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà préludé sur ce point pour tranquilliser les Français; ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avait tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposi-

tion; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se serait fait justice, si le gouvernement avait pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang; et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudrait, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité serait véritablement un crime de *lèse-nation*, que les tribunaux n'auraient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre : aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité

d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel : mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvait se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais : ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter quelques misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout à fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait

en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes! Où sont, je ne dis pas les Hamden, mais les Cromwel de la France? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables et surtout de l'armée, le rétablissement de la monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchirements semblables à ceux qu'avait enfantés une révolution régicide? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides périrent par l'autorité des lois; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre; tous les ennemis s'embrassèrent. Le roi, surpris de ce qu'il voyait, s'écriait avec attendrissement : *N'est-ce point ma faute, si j'ai été repoussé si longtemps par un si bon peuple!* L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événements, nous dit *qu'on ne savait plus où était ce peuple qui avait commis tant d'excès, et privé, pendant si longtemps, le roi du bonheur de régner sur d'excellents sujets* (1).

(1) Hume, tome X, chap. LXXII, an. 1660.

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnaissait plus le *peuple*. On ne saurait mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenait-il ? A rien, ou pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyait possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la monarchie.

Etaient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposaient au parti contraire? Nullement : Monk n'avait que six mille hommes; les républicains en avaient cinq ou six fois davantage : ils occupaient tous les emplois, et ils possédaient militairement le royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat: tout se fit sans effort et comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point

de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le roi touchera les plaies de l'état d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer : le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle *contre-révolution*, ne sera point une *révolution contraire*, mais le *contraire de la révolution*.



CHAPITRE XI.

Fragment d'une histoire de la révolution française, par David Hume (1).

EADEM MUTATA RESURGO.

..... Le long parlement déclara, par un serment solennel, qu'il ne pouvait être dissous, pag. 181. Pour assurer sa puissance, il ne cessait d'agir sur l'esprit du peuple : tantôt il échauffait les esprits par des adresses artificieuses, pag. 176; et tantôt il se faisait envoyer, de toutes les parties du royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L'abus de la presse était porté au comble : des clubs nombreux produisaient de toutes parts des tumultes bruyants : le fanatisme avait sa

(1) Je cite l'édition anglaise de Bâle, 12 volumes in-8°, chez Legrand, 1789.

langue particulière; c'était un jargon nouveau, inventé par la fureur et l'hypocrisie du temps, pag. 131. La manie universelle était d'invectiver contre les anciens abus, pag. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre, pag. 125, 188. Le bill de *Self-deniance* et le *New-model* désorganisèrent absolument l'armée, et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions, pag. 13. Tous les crimes étaient mis sur le compte des royalistes, pag. 148; et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer fut porté au point, qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avaient miné la Tamise, pag. 177. Point de roi! point de noblesse! égalité universelle! c'était le cri général, pag. 87. Mais au milieu de l'effervescence populaire, on distinguait la secte exagérée des *Indépendants*, qui finit par enchaîner le long parlement, pag. 374.

Contre un tel orage, la bonté du roi était inutile; les concessions mêmes faites à son peuple étaient calomniées comme faites sans bonne foi, pag. 186.

C'était par ces préliminaires que les rebelles avaient préparé la perte de Charles Ier; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues; ce crime n'aurait pas été national; la honte

et le danger ne seraient tombés que sur les meurtriers. Il fallait donc imaginer un autre plan; il fallait étonner l'univers par une procédure inouïe, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace; il fallait, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la royauté, tom. 10, pag. 91.

L'anéantissement de la monarchie fut le préliminaire de la mort du roi. Ce prince fut détrôné de fait, et la constitution anglaise fut renversée (en 1648) par le bill de *non-adresse*, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules furent répandues sur le compte du roi, pour tuer ce respect qui est la sauvegarde des trônes. Les rebelles n'oublièrent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre, d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparaient à la violence, pag. 94.

Pendant la prison du roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs; on ne lui permit

point de communiquer avec ses amis : aucune société, aucune distraction, ne lui étaient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendait d'être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1); car l'idée d'un jugement n'entrait point dans sa pensée, pag. 59 et 95.

Pendant que le roi souffrait cruellement dans sa prison, le parlement faisait publier qu'il s'y trouvait fort bien, et qu'il était de fort bonne humeur, *ibid.* (2).

La grande source dont le roi tirait toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accablaient, était sans doute la religion. Ce principe n'avait chez lui rien de dur ni d'austère, rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis, ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portait autour de lui un aspect hostile; tandis que sa famille, ses parents, ses amis étaient éloignés de lui ou dans l'impuissance de lui être utiles, il se jetait avec confiance dans les bras du grand Etre, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtiments, reçus avec piété et résignation, paraissaient au roi les gages les

(1) C'était aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son éloge historique.

(2) On se rappelle d'avoir lu, dans le journal de Condorcet, un morceau sur le bon appétit du roi à son retour de Varennes.

plus certains d'une récompense infinie, p. 95 et 96.

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circonstance. Bradshaw, qui était de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le roi; et Coke se rendit partie publique pour le peuple, pag. 123. Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la chambre basse, et de bourgeois de Londres; presque tous étaient de basse extraction, pag. 123.

Charles ne doutait pas de sa mort; il savait qu'un roi est rarement détrôné sans périr; mais il croyait plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel, pag. 122.

Dans sa prison, il était déjà détrôné : on avait écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchaient avaient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, pag. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avait supporté ses autres malheurs, pag. 123.

Les juges du roi s'intitulaient les *représentants du peuple*, pag. 124. Du peuple... principe unique de tout pouvoir légitime, pag. 127, et l'acte d'accusation portait : *Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avait été confié, il avait tâché traîtreusement et malicieusement d'élever*

un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.

Après la lecture de l'acte, le président dit au roi *qu'il pouvait parler.* Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'âme, pag. 125. Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, pag. 127. Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression, pag. 128. Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçait sur lui, ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son âme, sans effort et sans affectation, semblait être dans son assiette ordinaire, et contempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes, pag. 128.

Le peuple, en général, demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séductions, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, et regardaient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souillaient, pag. 130.

On accorda trois jours de sursis au roi; il passa ce temps tranquillement, et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille, qui

reçut de lui d'excellents avis et de grandes marques de tendresse, pag. 130. Il dormit paisiblement, à son ordinaire, pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal, il se leva de très-bonne heure, et donna des soins particuliers à son habillement. Un ministre de la religion, qui possédait ce caractère doux et ces vertus solides qui distinguaient le roi, l'assista dans ses derniers moments, pag. 132.

L'échafaud fut placé, à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la majesté royale. Lorsque le roi fut monté sur l'échafaud, il le trouva environné d'une force armée si considérable, qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvaient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis; il n'accusa personne; il fit des vœux pour son peuple. SIRE, lui dit le prélat qui l'assistait, *encore un pas! Il est difficile, mais il est court, et il doit vous conduire au ciel. — Je vais*, répondit le roi, *changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible et un bonheur inaltérable.*

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute dégout-

tante de sang, et en criant à haute voix : *Voilà la tête d'un traître!* pag. 132 et 133.

Ce prince mérita plutôt le titre de *bon* que celui de *grand*. Quelquefois il nuisit aux affaires en déférant mal à propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il était plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible, qu'à éluder ou repousser les assauts d'une assemblée populaire, pag. 136; mais, s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; et, s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problème de savoir ce qu'il aurait dû faire, pag. 137. Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur sans attirer sur lui les plus fatales conséquences; position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, pag. 137.

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi : mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation; au contraire, si l'on considère les circonstances exces-

sivement épineuses dont il se vit entouré, si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formaient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du roi mit le sceau à la destruction de la monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national, avec la légende : L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent, et le nom du roi disparut de toute part devant ceux des représentants du peuple, p. 142. Le *banc du roi* s'appela le *banc national*. La statue du roi élevée à la Bourse fut renversée; et l'on grava ces mots sur le piédestal : EXIIT TYRANNUS REGUM ULTIMUS, p. 143.

Charles, en mourant, laissa à ses peuples une image de lui-même (ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ) dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce, qui ne respire que la piété, la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les esprits. Plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il fallait attribuer le rétablissement de la monarchie, p. 146.

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux révolutions qui changent la forme des gouvernements, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et défiant,

a besoin, pour se soutenir, de plus de défense et de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette observation ne s'était fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus dans l'administration de la justice et des finances avaient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignait-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvait ainsi élevée au-dessus de tout ce qu'elle avait respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livraient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeaient des emprunts forcés et exorbitants de tous ceux qu'ils déclaraient suspects. Jamais l'Angleterre n'avait vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112, 113.

Le premier acte du long parlement avait été un serment, par lequel il déclara qu'il ne pouvait être dissous, p. 181.

La confusion générale qui suivit la mort du roi, ne résultait pas moins de l'esprit d'innovation, qui était la maladie du jour, que de la destruction des anciens pouvoirs. Chacun voulait faire sa république; chacun avait ses plans,

qu'il voulait faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion : mais ces plans n'étaient que des chimères étrangères à l'expérience, et qui ne se recommandaient à la foule que par le jargon à la mode et l'éloquence populacière, p. 147. Les *égaliseurs* rejetaient toute espèce de dépendance et de subordination (1). Une secte particulière attendait le règne de mille ans (2) ; les *Antinomiens* soutenaient que les obligations de la morale et de la loi naturelle étaient suspendues. Un parti considérable prêchait contre les dîmes et les abus du sacerdoce : ils prétendaient que l'état ne devait protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendrait le mieux. Du reste, toutes les religions étaient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivait contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignaient ; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposait de renverser tout le système de la législation anglaise, comme trop liée au gouvernement monarchique, p. 148. Les républi-

(1) *Nous voulons un gouvernement. . . . . où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice.* Robespierre. Voyez le Moniteur du 7 février 1794.

(2) Il ne faut point passer légèrement sur ce trait de conformité.

cains ardents abolirent les noms de baptême, pour leur substituer des noms extravagants, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage, n'étant qu'un simple contrat, devait être célébré par-devant les magistrats civils, p. 242. Enfin, c'est une tradition en Angleterre, qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot *royaume* dans l'oraison dominicale, disant : *Que votre république arrive.* Quant à l'idée d'une *propagande* à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwel, p. 285.

Les républicains moins fanatiques ne se mettaient pas moins au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les serments. Tous les liens de la société étaient relâchés, et les passions les plus dangereuses s'envenimaient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus antisociales, p. 148.

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyaient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasaient de leur puissance : ils conservaient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné souverain, dont ils ne cessaient d'honorer la mémoire, et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les presbytériens, fonda-

teurs de la république, dont l'influence avait fait valoir les armes du long parlement, étaient indignés de voir que le pouvoir leur échappait, et que, par la trahison ou l'adresse supérieure de leurs propres associés, ils perdaient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les poussait vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restait de grands préjugés à vaincre ; il fallait passer sur bien des craintes, sur bien des jalousies, avant qu'il leur fût possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avaient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur roi avec tant de formes apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand comité ou conseil d'état, qui était revêtu du pouvoir exécutif. Ce conseil commandait aux forces de terre et de mer : il recevait toutes les adresses, faisait exécuter les lois, et préparait toutes les affaires qui devaient être soumises au parlement, p. 150, 151. L'administration était divisée entre plusieurs comités, qui s'étaient emparés de tout, p. 134, et ne rendirent jamais de compte, pages 166, 167.

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par

leur caractère et par la nature des instruments qu'ils employaient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législature, p. 209, cependant l'assemblée en corps avait l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travaillait à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle aurait achevé la constitution, elle ne tarderait pas de rendre au peuple le pouvoir dont il était la source, p. 151.

En attendant, les représentants du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute-trahison fort au delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de *conspiration*. Affirmer que le gouvernement actuel n'était pas légitime; soutenir que l'assemblée des représentants ou le comité exerçaient un pouvoir tyrannique ou illégale; chercher à renverser leur autorité, ou exciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'était se rendre coupable de haute-trahison. Ce pouvoir d'emprisonner dont on avait privé le roi, on jugea nécessaire d'en investir le comité, et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant présentaient comme suspects, p. 163.

C'était une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terre; et lorsque le brave Montrose fut exécutée en Ecosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler *Jacques Graham*, p. 180.

Outre les impositions inconnues jusqu'alors et continuées sévèrement, on levait sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterlings par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiraient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisaient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disait, aux *déprédations* du parlement et de ses créatures, p. 163, 164.

Les palais du roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l'Europe; des portefeuilles qui avaient coûté 50,000 guinées, furent donnés pour 300, p. 388.

Les prétendus représentants du peuple n'avaient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions, rien n'était moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Egoïstes et hypocrites, ils avançaient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se per-

pétuer dans leurs places, et de partager le pouvoir entre soixante ou soixante-dix personnes, qui s'intitulaient *les représentants de la république anglaise*. Tout en se vantant de rétablir la nation dans ses droits, ils violaient les plus précieux de ces droits, dont ils avaient joui de temps immémorial : ils n'osaient confier leurs jugements de conspiration à des tribunaux réguliers qui auraient mal servi leurs vues : ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevait les actes d'accusation portés par le comité, p. 206, 207. Ce tribunal était composé d'hommes dévoués au parti dominant, sans noms, sans caractère, et capables de tout sacrifier à leur sûreté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main, un conseil militaire les envoyait à la mort, p. 207.

La faction qui s'était emparée du pouvoir disposait d'une puissante armée; c'était assez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très-petite minorité de la nation, p. 149. Telle est la force d'un gouvernement quelconque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'usurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple, avait cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des soldats nationaux, qui venaient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de

toutes leurs forces le parti du roi, p. 199. La garde nationale de Londres se battit à Newburg aussi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchaient leurs soldats, et les nouveaux républicains marchaient au combat en chantant des hymnes fanatiques, p. 13.

Une armée nombreuse avait le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité despotique, et de frapper de terreur les nations étrangères. Les mêmes mains réunissaient la force des armes et la puissance financière. Les dissensions civiles avaient exalté le génie militaire de la nation. Le renversement universel, produit par la révolution, permettait à des hommes nés dans les dernières classes de la société, de s'élever à des commandements militaires dignes de leur courage et de leurs talents, mais dont l'obscurité de leur naissance les aurait à jamais écartés dans un autre ordre de choses, p. 209. On vit un homme, âgé de cinquante ans (Blake), passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante, p. 210. Au milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnait le gouvernement civil, la force militaire était conduite avec beaucoup de vigueur, d'ensemble et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'était montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque temps, dans un état de langueur et d'impuissance; mais, lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut dans les premiers moments déployer une force surprenante; parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette époque. Le caractère doux et pacifique de ses deux derniers rois, l'embarras des finances et la sécurité parfaite où elle se trouvait à l'égard de ses voisins, l'avaient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avait, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenait dans le système général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violents et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le parlement, enorgueilli par ses succès, pensait que rien ne pouvait résister à l'effort de ses armes; il traitait avec la plus grande hau-

teur les puissances du second ordre; et pour des offenses réelles ou prétendues, il déclarait la guerre, ou exigeait des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux parlement, qui avait rempli l'Europe du bruit de ses crimes et de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128; et les nations étrangères ne pouvaient s'expliquer à elles-mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appelait *ses droits usurpés*, avait détrôné et assassiné un excellent prince, issu d'une longue suite de rois; comment, dis-je, ce peuple était devenu l'esclave d'un homme naguère inconnu de la nation, et dont le nom était à peine prononcé dans la sphère obscure où il était né, p. 236 (1).

Mais cette même tyrannie, qui opprimait l'Angleterre au dedans, lui donnait au dehors une considération dont elle n'avait pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglais semblait s'ennoblir par ses succès extérieurs,

(1) Les hommes qui réglaient alors les affaires étaient si étrangers aux talents de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel qui plaça Cromwel à la tête de la république. *Ibid.*, pag. 245.

On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, *faite en quelques jours par quelques jeunes gens*, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

à mesure qu'il s'avilissait chez lui par le joug qu'il supportait; et la vanité nationale, flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouait au dehors, souffrait moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyait forcée de dévorer, pag. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup d'œil sur l'état général de l'Europe à cette époque, et de considérer les relations de l'Angleterre, et sa conduite envers les puissances voisines, pag. 262.

Richelieu était alors premier ministre de France. Ce fut lui qui, par ses émissaires, attisa en Angleterre le feu de la rébellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étaient suffisamment combustibles, et qu'il avait fait de grands progrès, elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglais contre leur souverain; au contraire, elle offrit sa médiation entre le prince et ses sujets, et soutint avec la famille royale exilée les relations diplomatiques prescrites par la décence, pag. 264.

Dans le fond, cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p. 170 et 266.

On vit la reine d'Angleterre, fille de Henri IV,

tenir le lit à Paris, au milieu de ses parents, faute de bois pour se chauffer, pag. 266.

Enfin, le roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, pag. 267.

L'Espagne fut la première puissance qui reconnut la république, quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres, et en reçut un du parlement, pag. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république rechercha son alliance et l'obtint, pag. 263.

Le roi de Portugal avait osé fermer ses ports à l'amiral républicain; mais bientôt, effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal.

En Hollande, on aimait le roi, d'autant plus qu'il était parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple hollandais. On plaignait d'ailleurs ce malheureux prince, autant qu'on abhorrait les meurtriers de son père. Cependant la présence de Charles, qui était venu chercher un asile en Hollande, fatiguait les états généraux, qui craignaient de se compromettre avec ce parlement si redoutable

par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avait tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violents, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le roi, pag. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégouttaient encore du sang d'un roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwel : *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter mes respects en personne au plus grand homme du monde*, pag. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d'égal à égal avec le roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV dans la copie d'un traité entre les deux nations, qui fut envoyée en Angleterre, pag. 268 (note).

Enfin, on vit le prince Palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mill livres sterlings, de ces mêmes hommes qui avaient égorgé son oncle, pag. 263 (note).

Tel était l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermait un grand nombre de personnes qui se

faisaient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quel qu'il fût, pag. 239. A la tête de ce système était l'illustre et vertueux Blake, qui disait à ses marins : *Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement*, pag. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises, qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avait des espions de tous côtés, et il n'était pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité que par sa prudence et par sa discrétion, pag. 259. Une des grandes erreurs des royalistes était de croire que tous les ennemis du gouvernement étaient de leur parti : ils ne voyaient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avaient pas d'autre cause de mécontentement, et qu'ils étaient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la monarchie, dont le rétablissement les menaçait des plus terribles vengeances, pag. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre, était déplorable. On ne demandait pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justifiaient les mesures les plus

tyranniques, pag. 260. Les royalistes furent emprisonnés : on prit la dixième partie de leurs biens, pour indemniser la république des frais que lui coûtaient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvaient se racheter que par des sommes considérables; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisait d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, pag. 260, 261.

Plus de la moitié des biens meubles et immeubles, rentes et revenus du royaume, était séquestrée. On était touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, pag. 66, 67. L'état du clergé n'était pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps était réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux, garantis par les lois sous l'empire desquelles ils avaient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avaient en horreur, pag. 67.

Le roi, qui connaissait l'état des choses et des esprits, avertissait les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentiments sous le masque républicain, pag. 254. Pour lui, pauvre et négligé, il errait en Europe, changeant d'asile suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir, pag. 152.

Mais la cause de ce malheureux monarque paraissait à l'univers entier absolument désespérée, pag. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les communes d'Angleterre venaient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, pag. 325 (1). Ses amis avaient été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avaient essayées pour son service, *ibid.* Le sang des plus ardents royalistes avait coulé sur l'échafaud; d'autres, en grand nombre, avaient perdu leur courage dans les prisons; tous étaient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osait s'avouer royaliste; et ce parti paraissait si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la nation était libre dans son choix (ce qui ne paraissait pas du tout probable), il paraissait très-douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donnerait, pag. 342. Mais, au milieu de ces apparences sinistres, *la fortune* (2), par un retour extraordinaire, aplanissait au roi le chemin du trône, et le ramenait en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, pag. 342.

(1) En 1659, une année avant la restauration!!! Je m'incline devant la volonté du peuple.

(2) Sans doute!

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la nation était tombée dans une anarchie complète. Ce général n'avait que six mille hommes, et les forces qu'on pouvait lui opposer étaient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitants de chaque province accourait sur ses pas, et le priait de vouloir bien être l'instrument qui rendrait à la nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenaient aux Anglais par droit de naissance, et dont ils avaient été privés si longtemps par des circonstances malheureuses, pag. 352. On attendait surtout de lui la convocation légale d'un nouveau parlement, pag. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous ces sentiments réunis avaient rapproché les partis et formé une coalition tacite entre les royalistes et les presbytériens. Ceux-ci convenaient qu'ils avaient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissaient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un roi, seul remède à tant de maux, pag. 333, 353 (1).

(1) En 1659. Quatre ans plutôt, les royalistes, suivant ce même historien, se trompaient lourdement, lorsqu'ils s'imaginaient que les ennemis du gouvernement étaient les amis du roi. Voyez ci-devant, pag. 209.

Monk n'avait point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, pag. 353. Ce sera même toujours un problème de savoir à quelle époque il voulut un roi de bonne foi, pag. 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son discours au parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, pag. 354. Il ajouta que c'était au parlement actuel qu'il appartenait de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que, s'il se rendait aux vœux de la nation sur ce point important, il suffirait, pour la sûreté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les fanatiques et les royalistes, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, pag. 355.

Il servit même le long parlement dans une mesure violente, pag. 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le royaume fut transporté de joie. Les royalistes et les presbytériens s'embrassaient et se réunissaient pour maudire leurs tyrans, pag. 358. Il ne restait à ceux-ci que quelques hommes désespérés, pag. 353 (1).

(1) En 1660; mais en 1655 *ils craignaient bien plus le rétablissement de la monarchie, qu'ils ne haïssaient le gouvernement établi*, pag. 209.

Les républicains décidés, et surtout les juges du roi, ne s'oublièrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentaient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avaient illustrés aux yeux du parlement, seraient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auraient point de bornes; qu'il ne fallait pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence; que l'exécution du roi, celle de tant de nobles, et l'emprisonnement du reste, étaient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

Mais l'accord de tous les partis formait un de ces torrents populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques mêmes étaient désarmés; et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissaient faire ce qu'ils ne pouvaient empêcher, pag. 363. La nation voulait, *avec une ardeur infinie*, quoique en silence, le rétablissement de la monarchie, *ibid.* (1). Les républicains, *qui se trouvaient encore à cette époque maîtres du royaume* (2), voulurent alors parler de *conditions* et rappeler d'an-

(1) Mais l'année précédente, LE PEUPLE signait, *sans hésiter*, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne faut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce souverain, *la haine* ou *l'indifférence* en *ardeur infinie*.

(2) Remarquez bien!

ciennes propositions ; mais l'opinion publique réprouvait ces capitulations avec le souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayait des hommes harassés par tant de souffrances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avait fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la nation par le feu roi, la constitution anglaise paraissait suffisamment consolidée, pag. 364.

Le parlement, dont les fonctions étaient sur le point d'expirer, avait bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, p. 365 ; car il sentait bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la nation, c'était rappeler le roi, pag. 361. Mais le peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, pag. 365.

Telle était la disposition générale des esprits, lorsque...

Cætera DESIDERANTUR.

POST-SCRIPTUM.

La nouvelle édition de cet ouvrage (1) touchait à sa fin, lorsque des Français dignes d'une entière confiance m'ont assuré que le livre du *Développement des vrais principes, etc.*, que j'ai cité dans le chap. VIII, contient des maximes que le roi n'approuve point.

« Les magistrats, me disent-ils, auteurs du « livre en question, réduisent nos états généraux à la faculté de faire des doléances, et « attribuent aux parlements le droit exécutif « de vérifier les lois, celles même qui ont été « rendues sur la demande des états ; c'est-à-dire, « qu'ils élèvent la magistrature au-dessus de la « nation. »

J'avoue que je n'ai point aperçu cette erreur monstrueuse dans l'ouvrage des magistrats

(1) C'est la troisième en cinq mois, en comptant la contrefaçon française qui vient de paraître. Celle-ci a copié fidèlement les innombrables fautes de la première, et en a ajouté d'autres.

français (qui n'est plus à ma disposition); elle me paraît même exclue par quelques textes de cet ouvrage, cités aux pages 110 et 111 du mien; et l'on a pu voir, dans la note de la page 116, que le livre dont il s'agit a fait naître des objections d'un tout autre genre.

Si, comme on me l'assure, les auteurs se sont écartés des vrais principes sur les droits légitimes de la nation française, je ne m'étonnerais point que leur travail, plein d'ailleurs d'excellentes choses, eût alarmé le roi; car les personnes mêmes qui n'ont point l'honneur de le connaître, savent, par une foule de témoignages irrécusables, que ces droits sacrés n'ont pas de partisan plus loyal que lui, et qu'on ne pourrait l'offenser plus sensiblement qu'en lui prêtant des systèmes contraires.

Je répète, que je n'ai lu le livre du *Développement, etc.* dans aucune vue systématique. Séparé de mes livres depuis longtemps; obligé d'employer, non ceux que je cherchais, mais ceux que je trouvais; réduit même à citer souvent de mémoire ou sur des notes prises anciennement, j'avais besoin d'un recueil de cette nature pour rassembler mes idées. Il me fut indiqué (je dois le dire) par le mal qu'en disaient les ennemis de la royauté; mais s'il contient des erreurs qui m'ont échappé, je les désavoue sincèrement. Etranger à tous les sys-

tèmes, à tous les partis, à toutes les haines, par caractère, par réflexion, par position, je serai assurément très-satisfait de tout lecteur qui me lira avec des intentions aussi pures que celles qui ont dicté mon ouvrage.

Si je voulais, au reste, examiner la nature des différents pouvoirs dont se composait l'ancienne constitution française; si je voulais remonter à la source des équivoques, et présenter des idées claires sur l'essence, les fonctions, les droits, les griefs et les torts des parlements, je sortirais des bornes d'un *post-scriptum*, même de celles de mon ouvrage, et je ferais d'ailleurs une chose parfaitement inutile. Si la nation française revient à son roi, comme tout ami de l'ordre doit le désirer; et si elle a des assemblées nationales régulières, les pouvoirs quelconques viendront naturellement se ranger à leur place, sans contradiction et sans secousse. Dans toutes les suppositions, les prétentions exagérées des parlements, les discussions et les querelles qu'elles ont fait naître, me paraissent appartenir entièrement à l'histoire ancienne.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

